

ASSOCIATION EN CHEMIN



**RAPPORT
MORAL**

**RAPPORT
D'ACTIVITE**

**RAPPORT
D'ORIENTATION**

ANNÉE 2025



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2025 – page 3

CHIFFRES CLES 2025 – page 4

PRECARITE-SANTE – page 5

Accueil de Jour Hyères	p. 6
Accueil de jour Fréjus	p. 7
Accompagnement psychologique ADJ Fréjus	p. 8
Alerte climatique	p. 8
Service social Hyères	p. 9
Domiciliation Est Var	p. 10
Equipe mobile	p. 10
Promosoins	p. 11
Permanences Est Var	p. 12
Résidence Solidaire (CHRS Hyères)	p. 12
CHRS Est Var	p. 13
Job Coach CHRS	p. 15
Appartements de coordination thérapeutique	p. 17
LHSS (Lits Halte Soins Santé)	p. 17
Foyer pour MNA	p. 19
HU Maternité	p. 21

LOGEMENT – page 25

Intermédiation Locative	p. 25
Intermédiation Locative +	p. 27
Maison Relais	p. 29
HU Familles avec enfants	p. 31
Femmes Libres	p. 32
Equipe Mobile Hébergement	p. 33
AVDL / ALT	p. 34
ASLL	p. 37
ADLH	p. 39

INSERTION PRO – page 40

DIRE	p. 40
Auto-écoles	p. 41
Jeunes en rupture	p. 42
En Route vers l'Emploi	p. 42

SOMMAIRE

Chantiers d'Insertion	p. 43
Premières Heures en Chantier	p. 46

ASILE – page 47

HUDA	p. 47
CADA Pays Hyérois	p. 51
CADA Est Var	p. 53
CPH	p. 54
Réinstallés	p. 57
Ukraine	p. 58
UPE2A	p. 59

PARENTALITE-PROTECTION - page 61

Plateforme d'accompagnement des FVV	p. 61
Logements pour FVV	p. 63
Résidence Accueil Femmes	p. 64
Appartement parental	p. 66
Café des parents	p. 67

PREVENTION DE LA RECIDIVE - page 68

CPCA	p. 68
EECJPP	p. 70

RAPPORT D'ORIENTATION - page 71

RAPPORT MORAL

Comme les années précédentes, de nouvelles actions ont été mises en place en 2025 :

* Le dispositif DIRE (Dispositif d'Insertion et de Retour à l'Emploi) a débuté sur 2 territoires : Val Gapeau Iles d'Or et Var Estérel Golfe de St Tropez. Il s'adresse aux personnes bénéficiaires du RSA. De nouveaux locaux ont été nécessaires pour accueillir l'équipe sur le territoire de Var Estérel, ils sont situés sur la commune de Puget-sur-Argens.

Le dispositif prévoit, en file active, l'accompagnement de 385 personnes sur les communes de Val Gapeau Iles d'Or et de 700 sur les communes de Var Estérel Golfe de St Tropez.

* Nous avons ouvert en octobre 2025, en partenariat avec le Conseil Départemental du Var (via l'Aide sociale à l'enfance), des lieux d'hébergement sur la commune de Bandol, avec :

- dans le cadre du dispositif « Hu Familles », 4 ménages (soit 25 personnes) avec enfants de moins de 4 ans et sortant de nuitées hôtelières, sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire (1 travailleur social, 1 conseillère en insertion professionnelle, 1 moniteur-éducateur) en vue d'un retour en logement pérenne.

- dans le cadre du dispositif « Femmes libres », nous accompagnons 4 ménages, composés de femmes seules ou avec enfants, victimes de violences intrafamiliales. Des liens existent sur cette action avec nos Plateformes AVA qui s'adressent également aux femmes victimes de violences conjugales.

Ces deux dispositifs situés sur Bandol sont mis en œuvre sur le site de l'ancienne gendarmerie, qui bénéficie par ailleurs d'un environnement sécurisé, pensé pour garantir la tranquillité, la protection et l'intimité des familles, des jeunes enfants et des femmes accueillies.

* En fin d'année, nous avons recruté sur l'Est Var une psychologue à temps plein (financement ARS). Cette professionnelle intervient auprès des publics précaires sur les dispositifs : Accueil de jour, CHRS et Equipe mobile précarité.

* En 2025, nous avons également poursuivi la

mobilisation de logements en Intermédiation locative, notamment sur le territoire de l'agglomération toulonnaise, qui est passé de 50 à 60 logements.

Nous avons en outre procédé aux évaluations externes du CADA et du service MNA. Celles-ci permettent la poursuite de l'autorisation.

Parallèlement à ces nouvelles actions, un dispositif a pris fin en août : l'accueil des réfugiés ukrainiens dans les locaux de l'école Fénélon à Toulon. L'Etat a mis fin à l'action et nous avons pu procéder au relogement de l'ensemble des personnes accompagnées qui souhaitaient rester en France.

* Enfin, en 2025, nous avons acté le principe de la fusion avec l'AAVIV (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var). Cette fusion prendra effet dès le 1er janvier 2026. Ce sont 25 salariés supplémentaires qui intégreront l'association dès cette date. La Présidente de l'AAVIV intégrera pour sa part le Conseil d'administration d'En Chemin.

Afin d'accompagner les 11 202 personnes suivies en 2025, l'association comptait au 31 décembre 2025 282 salariés (307 au 01/01/2026, compte-tenu de la fusion avec l'AAVIV) et 41 bénévoles (30 professionnels de santé pour Promosoins, l'équipe mobile et les permanences médicales et 11 bénévoles sur les actions sociales et socioculturelles), ainsi que 6 membres du Conseil d'administration.

Je tiens à tous les remercier, salariés, bénévoles et administrateurs, pour la qualité de leur travail et de leur engagement sans faille.

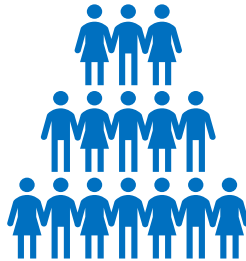
Je remercie également l'ensemble de nos partenaires opérationnels et financiers, sans qui tout ceci ne serait pas possible.

La Directrice générale va vous donner plus de détails dans le cadre du rapport d'activité avant le rapport financier et le rapport d'orientation.

Le Président,

Paul Lambert.

CHIFFRES CLES 2025



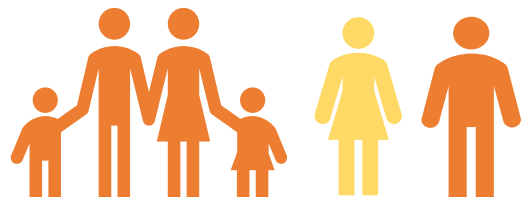
Au 31/12 : 282 salariés et 41 bénévoles



26 locaux professionnels
461 logements au 31/12/2025



6 établissements Loi 2002-2



11 763 personnes accompagnées dont 2 010 personnes hébergées ou logées

Détail des chiffres Précarité-Santé 2025

78 864 passages annuels et 3 591 personnes accompagnées

ACCUEIL DE JOUR HYERES

- **6 914** repas servis : **2 819** petits déjeuners, **4 095** repas de midi
- **1 849** douches ; **612** passages à la laverie
- **591** passages bagagerie

ACCUEIL DE JOUR FREJUS

- **15 509** repas servis : **8 406** petits déjeuners, **5 321** repas de midi
- **2 925** douches
- **349** lavages et séchages
- **1 154** personnes ayant fréquenté l'Accueil de jour en 2025

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ACCUEIL DE JOUR FREJUS

- **2 210** personnes accompagnées en 2025

ALERTE CLIMATIQUE

- **534** passages

SERVICE SOCIAL HYERES

- **307** entretiens de premier accueil et **565** entretiens dans le cadre du RSA
- **99** personnes domiciliées
- **1 391** remises de courriers

DOMICILIATION EST VAR

- **783** personnes différentes domiciliées, et **8 288** remises de courriers en 2025

EQUIPE MOBILE

- **10 068** rencontres la nuit
- **2 581** rencontres le jour

PROMOSOINS

- **1 742** actes au cabinet médical et dentaire
- **742** entretiens par le travailleur social

PERMANENCES EST VAR

- **86** consultations médicales

RESIDENCE SOLIDAIRE (CHRS Hyères)

- **4 837** nuitées en 2025
- **311** entretiens sur la même période

CHRS EST VAR

- **9 506** nuitées en 2025
- **86** personnes hébergées

JOB COACH CHRS

- **57** personnes accompagnées

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE

- **11** personnes accompagnées
- **2 106** nuitées

LITS HALTE SOINS SANTE

- **14** personnes accompagnées
- **1 528** nuitées

FOYER D'HEBERGEMENT POUR MNA

- **35** mineurs accompagnés
- **11** jeunes sortis

HU MATERNITE

- **14** femmes accueillies

Accueil de jour Hyères

6 914 passages Espace Repas en 2025

1 849 douches, et 612 passages à la laverie

591 passages bagagerie en 2025

- **Espace repas**

Situé au 9 rue de Verdun, l'espace repas constitue un véritable lieu-ressource pour les personnes en grande précarité. Ouvert du lundi au vendredi, ainsi que les jours fériés (hors dimanches), de 8h à 14h, cet espace propose chaque jour un petit-déjeuner et un repas chaud à toute personne en situation d'errance ou d'exclusion.



L'année 2025 a été marquée par une évolution importante du fonctionnement de l'Accueil de Jour avec une restriction des jours d'ouverture. Désormais accessible du lundi au vendredi, de 8h00 à 14h00, le service a vu diminuer sa fréquentation avec un jour d'ouverture en moins par semaine.

Dans ce cadre, 2 819 petits-déjeuners ainsi que 4 095 déjeuners ont été servis au cours de l'année. Au-delà de la réponse aux besoins alimentaires essentiels, cet espace constitue un lieu de répit, de socialisation et de maintien du lien avec les personnes accompagnées. L'espace repas joue ainsi un rôle essentiel dans la reconstruction des repères sociaux des personnes accueillies. C'est également un point d'entrée stratégique pour l'orientation vers d'autres dispositifs du Pôle Précarité Santé.

Le local est par ailleurs équipé d'un système de diffusion vidéo pour transmettre des messages d'information, de prévention et d'éducation à la santé.

- **Point eau**

Le Service Point Eau, situé au 24 rue de Verdun, est ouvert de 8h à 12h, du lundi au samedi.

Le point eau demeure un service essentiel de l'Accueil de Jour, permettant aux personnes accueillies d'accéder à des conditions d'hygiène dignes et adaptées.

En 2025, le service a comptabilisé 1 849 douches ainsi que 1 467 prestations de lavage et séchage de linge. Ces prestations participent pleinement à la préservation de la santé, de l'estime de soi et à la remobilisation des personnes accompagnées dans leurs démarches d'insertion.



- **Bagagerie**

Ce service, situé au 18 rue de Verdun et équipé de 16 casiers individuels a continué de répondre à un besoin concret de sécurisation des effets personnels des usagers.

Au total, 591 utilisations de la bagagerie ont été enregistrées au cours de l'année. Ce dispositif favorise la mobilité, l'accès aux démarches administratives et contribue à restaurer un sentiment de sécurité pour les personnes sans solution de logement stable.

Situé au 9 rue de Verdun, l'espace repas constitue un véritable lieu-ressource pour les personnes en grande précarité. Ouvert du lundi au samedi, ainsi que les jours fériés (hors dimanches), de 8h à 14h, cet espace propose chaque jour un petit-déjeuner et un repas chaud à toute personne en situation d'errance ou d'exclusion. En 2024, 2 547 petits-déjeuners et 4 992 déjeuners y ont été servis.

Deux médiateurs sociaux et deux agents d'accueil se relaient pour garantir un accueil bienveillant et un service de qualité. Leur présence active permet non

seulement de répondre aux besoins alimentaires, mais aussi de créer un cadre chaleureux et sécurisant. La convivialité est au cœur de cet espace, favorisant les échanges entre les usagers et contribuant au maintien du lien social.

Accueil de jour Fréjus

15 509 passages Espace Repas en 2025
2 925 douches et 349 lavages et séchages

L'Accueil de Jour de Fréjus est depuis 30 ans la seule structure existante sur la communauté d'agglomération de Fréjus – Saint Raphaël et les environs (Puget, Roquebrune-sur-Argens, Les Adrets). L'accueil est assuré de manière inconditionnelle pour toutes personnes majeures en grande précarité, et propose des services tels que : petit-déjeuner ; repas ; douche ; buanderie ; domiciliation ; vestiaire d'urgence ; ateliers...

Pour les personnes les moins autonomes, des accompagnements personnalisés sont mis en place (accès à l'hygiène, accès à l'alimentation, accès aux soins, accompagnements physiques...).

L'Accueil de Jour est ouvert inconditionnellement au public du lundi au vendredi de 8h00 à 14h00. Il est fermé le week-end et les jours fériés. L'Accueil de Jour offre des petits déjeuners et déjeuners tous les jours d'ouverture. Il est ouvert à la demande de la DDETS lors des alertes climatiques les week-ends et jours fériés et en semaine en soirée.

En 2025, 1 154 personnes différentes ont été accueillies, dont 198 femmes (17.2%).

- **Les repas**

Le nombre des petits-déjeuners et repas servis le midi à l'accueil de jour a diminué : 8 406 petits-déjeuners et 5 321 repas ont été servis à l'Accueil de Jour durant cette année 2025. Ces repas ont été confectionnés presque exclusivement avec les produits de la ramasse et de la Banque alimentaire. Cette ramasse fonctionne 3 fois par semaine grâce à l'implication de plusieurs bénévoles qui assurent assidûment cette tâche.

La transformation des denrées en repas est effectuée par une équipe de salariés aidés régulièrement par des bénévoles.

Il est à noter une fréquentation en baisse.

- **Point hygiène**

Cet espace est composé de trois douches, de deux WC et de deux grands lavabos. La fréquentation quotidienne est importante pour le rasage, coiffage, petite hygiène et douches (en moyenne 12 personnes par jour).

Un espace buanderie composé de 3 machines et d'un sèche-linge (à l'extérieur), ce qui permet au public accueilli de laver et de sécher son linge dans la matinée.

Ce point est accessible tout au long de l'ouverture de l'Accueil de Jour. Il est indispensable pour favoriser l'hygiène afin que les personnes restent dignes et gardent une estime d'elles-mêmes.

- **L'accompagnement social**

Depuis, le 1er février 2025, il n'y a plus de travailleur social au sein de l'accueil de jour. L'emploi n'a pas pu être pérennisé faute de moyens et malgré les besoins du public. 1 000 entretiens sociaux en 2024 et 47 durant le mois de janvier 2025.

Jusqu'au 31/01/2025, l'accompagnement social des personnes sans domicile stable proposé par l'Accueil de Jour s'inscrivait dans le cadre d'une approche globale du public accueilli.

En fonction de la singularité de chaque situation, l'intervention de l'Assistante de service social s'articulait autour de plusieurs axes de travail :

- Accueillir la personne dans un espace chaleureux et convivial. En situation de grande précarité sociale, la personne tend à avoir perdu confiance dans les différents dispositifs d'aide et d'action sociale. Il s'agit alors d'établir ou rétablir ce lien de confiance pour trouver ou retrouver avec elle ses capacités à s'inscrire ou se réinscrire dans une dynamique d'insertion sociale ;
- L'écouter, afin d'évaluer les besoins réels exprimés ou non ;
- Evaluer sa situation : notamment, le désir de la personne, son degré d'autonomie, son état de santé, ses réseaux de solidarité, ses ressources dans le souci d'optimiser les solutions à proposer ;
- L'informer sur les dispositifs existants ;
- L'orienter si nécessaire ;
- La soutenir dans ses diverses démarches ;
- Coordonner les interventions mises en place,

en lien avec les partenaires et les acteurs du territoire, autour de la personne afin d'éviter qu'elle se perde dans un flux d'informations et d'actions.

Accompagnement psychologique ADJ Fréjus

78 personnes accompagnées en 2025

L'année 2025 a été particulièrement riche et intense. Un poste de psychologue (financement ARS) s'est déployé sur deux niveaux d'intervention complémentaires : auprès du public et en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Public concerné en nombre :

- sur l'Accueil de jour « Paola », qui accueille en moyenne 70 personnes par jour, la psychologue est présente 3 matinées dans la semaine en immersion et interactions totales avec le public.
- sur le CHRS la psychologue est présente une journée par semaine au contact du public accueilli sur la structure en collectif et en diffus : avec 17 personnes sur le collectif et 10 personnes en diffus.
- en équipe mobile jour (Samu Social), la psychologue intervient sur deux demi-journées et rencontre le public sur son lieu de vie (rue, squat, caravane, tente...). En moyenne, à chaque sortie de l'équipe mobile, 5 à 10 personnes peuvent être rencontrées.
- la psychologue consacre également une journée et demi par semaine à des entretiens individuels : total de personnes rencontrées en 2025 : 78 personnes dont 26 femmes et 52 hommes.

Mode de contact avec le public :

- rencontre dans la structure
- à la demande de la personne
- de manière informelle ou par de l'aller vers
- invitation à des ateliers
- par entretien individuel

Orientations vers un professionnel relais :

5 orientations vers le CMP ; 7 orientations vers le CSPA ; 1 information préoccupante au procureur ; 2 vers un médecin généraliste ; 1 vers un psychiatre libéral ; 1 vers notre Résidence accueil femmes.

Cette pluralité d'action apporte à ce poste de psychologue sa richesse mais aussi a permis d'articuler le

travail clinique, le soutien institutionnel et de développer le réseau professionnel au service de la prise en charge globale de notre public.

Le travail direct avec le public a constitué le cœur de l'activité au sein de l'accueil de jour, du SAMU social et du CHRS. La présence régulière de la psychologue dans les différents locaux a permis de renforcer la confiance des usagers et d'inscrire le travail psychologique dans une logique de proximité.

Le poste a également impliqué une collaboration étroite avec les structures et partenaires du territoire : association, libéral, hôpital, SIAO, tuteurs.... Cette dimension partenariale a contribué à une meilleure articulation entre les dispositifs et à une réponse plus adaptée aux besoins du public.

Auprès des équipes, le psychologue a joué un rôle d'appui et de personne ressource. Cette mission a permis de consolider la dynamique collective et d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé.

En conclusion, le poste de psychologue a occupé une place pivot entre le terrain, les partenaires et les équipes. L'année s'est caractérisée par une forte intensité, une richesse d'expérience et une consolidation du rôle du psychologue comme acteur transversal au service du public et du collectif. Un vrai défi, sur un territoire où l'accès aux soins en santé mentale des plus précaires reste un véritable parcours d'obstacles.

Alerte climatique Hyères/Fréjus

19 jours d'ouverture - 534 passages en 2025

Il s'agit d'un dispositif de veille sociale, activé par l'Etat, à destination des personnes isolées sans abri. Les locaux des deux Accueils de Jour sont alors mobilisés en-dehors des heures d'ouverture habituelles, soit la nuit, le dimanche ou les après-midis. Cet accueil inconditionnel et immédiat accueille exclusivement les personnes orientées par le SIAO 115.

L'alerte climatique est activée en cas de canicule, de grand froid ou de vigilance météo orange ou rouge.

Les personnes ainsi accueillies ont pu :

- Se mettre à l'abri
- Se reposer
- Accéder à un point d'hygiène (Point Eau)
- Se restaurer (petit-déjeuner ou collation).

Des salariés sont mobilisés sur la base du volontariat afin d'assurer la continuité de service, la sécurité et la convivialité de ces lieux.

En 2025, sur les deux lieux, nous avons enregistré 534 passages pour les différentes alertes, confirmant le rôle des Accueils de Jour comme espace refuge et de mise à l'abri temporaire pour les personnes confrontées aux conditions météorologiques extrêmes.

Service social Hyères

99 personnes différentes domiciliées, et 1 391 remises de courriers en 2025

307 entretiens de premier accueil et 565 entretiens RSA réalisés en 2025

Premier accueil social

Le premier accueil social s'est renforcé en 2025 avec l'arrivée d'une assistante sociale dédiée à cette mission, grâce à un financement supplémentaire de la DDETS. Il s'agit de produire des évaluations dites « flash », et de les communiquer de manière régulière au SIAO, tout en favorisant une coordination très opérationnelle avec ce dernier. L'évaluation flash permet d'identifier et qualifier les besoins, en matière d'accès au logement et d'accompagnement. Chaque personne sans domicile repérée fait, avec son consentement, l'objet d'une évaluation qui comprend une partie d'expression directe par la personne de ses besoins et de ses souhaits. Au total, 307 entretiens d'orientation ont été réalisés, permettant une évaluation sociale des situations et une orientation adaptée vers les dispositifs du secteur de l'Accueil, Hébergement et Insertion (AHI), les structures associatives partenaires, ainsi que vers les services publics tels que les CCAS ou les services du Département. Cet accompagnement de premier niveau joue un rôle central dans l'accès aux droits, la fluidité des parcours et la coordination des réponses apportées aux personnes en situation de grande précarité.

Domiciliation

L'activité de domiciliation s'est maintenue de manière stable au cours de l'année 2025, confirmant son rôle essentiel dans l'accès aux droits des personnes en situation de précarité ou sans domicile stable.

Au total, 99 domiciliations ont été actives sur l'année. Ce dispositif demeure un levier indispensable pour permettre aux bénéficiaires de disposer d'une adresse administrative, condition nécessaire à l'ouverture et au maintien de nombreux droits sociaux, administratifs et de santé.

Au-delà de sa dimension administrative, la domiciliation constitue souvent une première porte d'entrée vers l'accompagnement social et favorise le maintien du lien avec les institutions et les services de droit commun

Entretien et suivi RSA

L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre de la plateforme numérique Parcours Solidarités, nouvel outil départemental destiné à la gestion et au suivi des bénéficiaires du RSA. Si cette évolution devait permettre une meilleure coordination des parcours, son déploiement a toutefois généré d'importantes difficultés de fonctionnement pour le référent RSA du service.

En effet, malgré un lancement officiel de la plateforme dès janvier 2025, les droits d'accès nécessaires à l'exercice des missions du Référent Insertion Sociale (RIS) n'ont été ouverts qu'à compter du mois d'avril. Cette situation a fortement impacté la continuité du suivi administratif et social des bénéficiaires durant le premier trimestre de l'année.

Par ailleurs, le service a constaté une baisse significative du nombre de bénéficiaires suivis, conduisant à un volume inférieur à l'objectif fixé par la convention, établi à 45 suivis actifs. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs conjoints. D'une part, la baisse de fréquentation du public de l'Accueil de Jour a réduit les possibilités de captation directe des publics potentiellement éligibles au dispositif RSA. D'autre part, des difficultés d'orientation via la plateforme Parcours Solidarités ont entraîné des affectations inadaptées ou des retards dans les orientations vers le service.

Malgré ce contexte complexe, le suivi des bénéficiaires accompagnés est resté centré sur l'accès aux droits, l'accompagnement social global et l'inscription dans des parcours d'insertion adaptés aux situations individuelles.

Domiciliation Est Var

783 personnes différentes domiciliées, et 8 288 remises de courriers en 2025

La domiciliation permet de s’inscrire dans une démarche d’insertion, mais cette action nécessite l’intervention de plusieurs salariés, de la rigueur et beaucoup de temps de gestion administrative.

Le service courrier comprend l’établissement du contrat de domiciliation (après un entretien social), le tri du courrier, l’enregistrement, le classement, la distribution et la gestion de toutes les domiciliations. Nous avons des exigences légales à respecter. Le travailleur social donne ces informations lors de la signature du contrat.

La gestion de ce service est donc rigoureuse et régulière, puisqu’une domiciliation qui cesse peut être la source de sérieuses difficultés pour le public (cessation de paiement de la CAF, clôture d’un compte bancaire...).

Le temps passé pour que ce service fonctionne correctement est de plus en plus important compte tenu du nombre de domiciliations et des exigences de la loi du 20 juillet 2007.

Sur le secteur Var Esterel, il devient difficile d’obtenir l’élection de domicile notamment auprès des CCAS ; les critères deviennent de plus en plus restrictifs. C’est pourquoi, dans le but de pouvoir poursuivre un accompagnement de qualité, l’association s’est positionnée en limitant son quota à 500 domiciliations en file active (chiffre que mentionne notre agrément préfectoral).

En réalité, cette limite est souvent dépassée pour ne pas pénaliser des personnes en détresse. Ainsi, en 2025, nous avons domicilié 783 personnes différentes, avec la remise de 8 288 courriers.

Equipe Mobile

10 068 rencontres la nuit et 2 581 le jour

Il existe deux équipes mobiles précarité qui fonctionnent différemment :

- L’équipe mobile précarité de nuit, 1 maraude chaque soir du lundi au samedi

- L’équipe mobile précarité de jour, 1 maraude en journée 5 fois par semaine.

L’équipe mobile précarité nuit

Tout au long de l’année, les maraudes s’effectuent en lien avec le 115 qui peut nous signaler des personnes en difficulté pour que nous allions à leur rencontre. Les personnes peuvent être accompagnées à l’hébergement en cas de nécessité ou bien récupérées à leur sortie d’hôpital. Il arrive que des personnes ne souhaitent qu’une rencontre, un temps où quelqu’un pourra écouter leurs difficultés.

Lors des maraudes du soir, l’équipe mobile propose des collations consistantes, chaudes ou froides, des boissons chaudes, des gâteaux et de l’eau fraîche. Elle a à disposition des couvertures, des sacs de couchage, des gants et des écharpes...

Le tableau ci-dessous laisse apparaître le nombre moyen de personnes rencontrées dans l’année.

	2023	2024	2025
Nbre rencontres	14 016	15 443	10 068
Nbre moyen de rencontres	47	50	33

610 personnes rencontrées dont 78 femmes soit 12,8%.

Il est à noter une diminution significative de 34 % du nombre de personnes rencontrées.

L’équipe mobile précarité jour

Cette action d’équipe mobile essaie de sensibiliser sur la possibilité d’une prise en charge en favorisant :

- L’établissement d’une relation thérapeutique dans la rue. La base du travail avec les personnes en grande précarité est de créer un lien, réciproque, de confiance et de respect : c’est une rencontre.
- Des orientations vers les dispositifs sociaux et médicaux adaptés par le biais de l’accompagnement.
- Un travail en partenariat avec les institutions compétentes.

Ce dernier point nécessite de maintenir, ou de créer s’il n’existe déjà, le lien entre les différentes institutions constituant le réseau, et d’effectuer un travail de sensibilisation de notre public auprès de nos partenaires. Ce lien reste souvent fragile, à l’image de

notre public, mais tellement nécessaire afin d'améliorer le fonctionnement du réseau médical et social. L'équipe est composée d'une infirmière et d'un hôte d'accueil de l'Accueil de Jour.

En 2025 : 233 sorties, 2 581 rencontres, soit 11 personnes en moyenne.

A la demande de la DDETS, l'équipe mobile de jour est sollicitée pour accroître ses horaires ou fonctionner le dimanche en cas d'alerte climatique, 20 sollicitations cette année pour 203 rencontres.

Promosoins

1 742 actes en 2025 – 742 entretiens

Notre action s'adresse à un public très précaire fréquentant notre association ou orienté par nos partenaires.

L'objectif est d'accueillir et de permettre un accès aux soins et au droit commun pour les personnes en situation de précarité en :

- favorisant l'accès aux soins médicaux et dentaires et leur continuité et permettant un autre mode de prise en charge que le service des urgences de l'hôpital ;
- favorisant l'accès à un service social pour une réappropriation des droits ;
- coordonnant les différents acteurs sanitaires et sociaux afin d'assurer une continuité des soins et un suivi social.



Afin de compléter cette action, une psychologue intervient dans les locaux de l'Accueil de Jour et travaille en coordination avec les médecins et les travailleurs sociaux afin de faciliter une meilleure prise en charge du public.

Promosoins dispose d'un cabinet médical et d'un cabinet dentaire ainsi que d'un local à pharmacie sécurisée, situés au 11 rue de Verdun.

En 2025, 6 médecins bénévoles, 1 dentiste bénévole, 6 infirmières bénévoles et 4 pharmaciennes bénévoles ont assuré des vacations 3 fois par semaine.

1 podologue et 1 kiné bénévoles sont intervenus sur RDV.

1 psychologue a assuré quatre permanences hebdomadaires dans le cabinet médical.

Il faut souligner la mise en place d'une convention de partenariat avec le CSAPA d'Hyères qui se traduit par une permanence hebdomadaire de cette structure au sein de l'Accueil de jour ainsi que la reconduction de la convention partenariale avec le service PASS de l'hôpital de Hyères.

Le travailleur social reçoit le public au 9 rue de Verdun. Il assure des entretiens sociaux dans le cadre de permanences couplées aux vacations médicales et dentaires et sur RDV pour la constitution et le suivi des dossiers.

Il effectue également des accompagnements physiques vers des lieux de soins ou des centres d'examen.

Il assure la diffusion d'informations de prévention au sein de l'Accueil de Jour.

Ainsi en 2025, 251 personnes ont pu bénéficier des actions de Promosoins, dont 154 hommes, 68 femmes et 29 enfants. Ceci a donné lieu à 892 passages pour 1 742 actes, décomposés comme suit :

675 consultations médicales ;

16 consultations de dermatologie ;

50 soins dentaires ;

488 soins infirmiers ;

328 délivrances de médicaments ;

5 soins de pédicurie ;

180 entretiens avec la psychologue.

Le travailleur social a pu ainsi effectuer 20 ouvertures et renouvellements de droits (PUMA, C2S -Complémentaire santé solidaire, accès à une mutuelle, AME). Elle a également réalisé 832 entretiens.



Faciliter l'accès aux soins et s'assurer d'un suivi régulier pour les plus fragiles, redonner un rôle actif aux bénéficiaires, ont constitué les axes des interventions de l'équipe de Promosoins.

Permanences Est Var

86 consultations médicales

Permanences d'accès aux soins

Une équipe composée d'un médecin et d'une infirmière bénévoles fait fonctionner une permanence d'accès aux soins médicaux tous les lundis matin. Pour ce faire, un Algeco est installé à Fréjus, au 243 rue du Félibrige, à 100m de l'Accueil de Jour. Il est équipé d'une table d'examen et de divers matériels nécessaires à l'activité. Les médicaments sont fournis gratuitement par Pharmacie Humanitaire Internationale à la suite d'une convention avec l'ARS.

En 2025, nous avons effectué :

- 25 permanences
- 86 consultations
- pour 54 personnes différentes

Permanences juridiques

La permanence juridique hebdomadaire concernant le droit des étrangers animée par trois bénévoles et un juriste a été suspendue en 2025.

Résidence Solidaire (CHRS Hyères)

8 879 repas

4 837 nuitées et 311 entretiens en 2025

La Résidence Solidaire dispose de 12 places de stabilisation et 2 places d'urgence, réparties entre 4 chambres individuelles et 4 chambres doubles. Elle accueille des personnes majeures, isolées ou en couple, sans enfant, en situation d'errance ou de détresse sociale, sur orientation exclusive du SIAO 115.

L'hébergement propose un accompagnement global visant à répondre aux besoins essentiels (logement, alimentation, hygiène, santé) et à élaborer un projet de vie personnalisé. L'équipe composée du responsable du pôle Précarité Santé et de trois veilleurs de nuit a été complétée par l'arrivée d'une assistante sociale assurant les missions d'organisation de l'établissement et d'accompagnement global des résidents.

En complément des accompagnements individuels, des temps collectifs sont organisés autour des repas ou d'activités choisies en concertation avec les résidents (sorties, ateliers, repas conviviaux).

L'année 2025 a été marquée par 2 sorties culturelles mutualisées CHRS-ACT-ADJ : une pour l'exposition Warhol au musée de La Banque à Hyères et une seconde au Musée des Arts à Toulon pour l'exposition Banksy.

L'année a également été l'occasion d'un nouveau partenariat avec l'Ecolieu du Plan du Pont. Le partenariat prévoit un accompagnement des résidents CHRS, ACT et des accueillis de l'ADJ au rythme d'une fois par semaine dans un cadre champêtre, situé à 5 kms du centre-ville. Les résidents peuvent profiter d'un tiers-lieu où ils cultivent la terre et peuvent créer du lien social avec d'autres accueillis des ADJ Archaos et Les Amis de Jéricho. Ils profitent de repas partagés 1 fois tous les quinze jours et bénéficient de paniers de légumes qu'ils ont eux-mêmes cultivés. Ce partenariat permet de palier notre principale limite : l'absence d'espace extérieur.

Activités et accompagnements en 2025

En 2025, 31 personnes différentes ont été hébergées au sein du CHRS. Nous avons reçu 27 orientations différentes sur les 12 places de stabilisation dont 20

qui ont abouti à une admission. 7 orientations ont été refusées en 2025 (5 refus établissement et 2 refus de la personne).

- 311 entretiens sociaux
- 30 accompagnements physiques (RDV médicaux, démarches)
- 101 temps de coordination avec les partenaires
- 14 activités collectives (ateliers cuisine les vendredis, sorties pétanque, sortie marché de Noël et sorties culturelles)
- 5 réunions d'équipe et 3 réunions résidents

Le taux d'occupation globale est de 94.65% avec une durée moyenne de séjour de 136.5 jours traduisant un taux de rotation des résidents qui s'abaisse. Cela s'explique par le nombre d'admissions et de sorties en augmentation par rapport à l'année dernière.

Profil des personnes accueillies

Les 31 personnes accueillies sur les places de stabilisation en 2025 étaient toutes des hommes isolés, en raison de la configuration des chambres partagées.

L'âge moyen est de 41.2 ans. Une grande majorité des personnes hébergées sont de nationalité française (21 sur 31 soit 68%). Près de la moitié des personnes hébergées en 2025 présentent des conduites addictives (15 sur 31) et 8 personnes sont atteintes de troubles psychiques.

A leur entrée, les ressources financières restent précaires : sans ressources (8), bénéficiaire du RSA (13), en activité salariale (6), 2 perçoivent l'ARE. 1 personne est bénéficiaire de l'AAH et une autre de la Pension d'Invalidité.

Les motifs d'admission sont différents comparés à 2024 avec une augmentation notable des sorties des dispositifs National d'accueil en faveur des demandeurs d'asile (4). Les orientations proviennent aussi des dispositifs AHI (ADJ, mesures Hors les Murs, réorientation inter CHRS) (21), de l'UTS (4), Mission Locale (1) et du SPIP (1).

Le public accueilli cumule des problématiques liées au logement, à l'absence de soins, à l'isolement, à la précarité financière et à des parcours de vie marqués par des ruptures. Ces situations complexes trouvent leur origine dans des trajectoires souvent trauma-

tiques : placement durant l'enfance, addictions, troubles psychiques, ou accidents de vie (divorce, deuil, perte d'emploi...).

Les 2 places d'urgence ont permis d'accueillir 234 personnes différentes isolées et 37 couples.

Sorties en 2025

Nous constatons une augmentation du nombre de sorties.

Parmi les 19 sorties enregistrées :

- 5 ont débouché sur une solution positive de logement pérenne ou temporaire (IML, Résidence sociale, Maison Relais) ;
- 6 ont abouti à une solution d'hébergement (3 retours chez un tiers et 3 en hébergement temporaire de type ACT au sein du pôle Précarité Santé En Chemin) ;
- 8 ont concerné des exclusions définitives (5) pour comportements inadaptés, des départs non concertés (2) ou bien encore pour fin de prise en charge actée par la DDETS (1)

CHRS Est Var

86 personnes hébergées - 9 506 nuitées

Le CHRS est divisé en 2 types de structures. D'une part, la maison de La Lauve qui accueille 17 personnes en semi-collectif sur de l'urgence ou de l'insertion. D'autre part, les appartements dits « diffus » qui accueillent 10 personnes en insertion. Soit au total 27 places.

➤ La Lauve

La maison de la Lauve, située à Saint-Raphaël, assure une permanence 24h/24.

La structure est composée de 17 places réparties en 5 studios. Les chambres individuelles sont réservées en priorité aux personnes qui travaillent. Chaque studio est équipé d'un réfrigérateur, d'une salle de bain et d'un WC et chaque usager a à sa disposition un lit, une armoire et une table de chevet.

Disposant d'un bureau, d'une cuisine, d'une salle commune, d'une terrasse, d'un parking et d'un jardin, la structure propose également des services de

blanchisserie et un accès à l'informatique.



➤ Les appartements en insertion

Le CHRS s'étend également en 4 appartements diffus à Fréjus.

Les usagers ont chacun une chambre individuelle équipée a minima d'un lit, d'une armoire et d'une table de chevet. Ils partagent les espaces communs tels que la cuisine, le salon, le balcon, les sanitaires et la salle de bain.

Les usagers en insertion ont la capacité de gérer un logement, sont autonomes dans les gestes du quotidien (repas, hygiène, ...) et assidus sur le paiement de leur participation financière.

Orientations et admissions

Le CHRS accueille de façon inconditionnelle toute personne non accompagnée d'enfants et en difficulté sociale ou en rupture de logement ou d'hébergement, orientée par le SIAO-115.

Pour les appartements en insertion il y a deux types d'orientation possibles :

- Orientation via le SIAO-115 dans un parcours d'insertion, avec un entretien préalable permettant de connaître le parcours antérieur de la personne.
- Orientation à la demande de l'équipe du CHRS (lorsqu'une personne accueillie sur l'hébergement collectif montre par son autonomie et ses capacités qu'il pourrait intégrer un appartement sur le CHRS diffus). Généralement, ça sera la dernière étape avant l'accès au logement. C'est aussi une démarche qui permet de valoriser le parcours de l'usager.

Fonctionnement du CHRS :

Lorsqu'une personne est admise en structure (col-

lectif ou appartement), un contrat d'engagement est signé. Ce contrat est un rappel des règles et des objectifs de séjour.

Il lui est également remis un livret d'accueil, la charte des droits et des libertés, le règlement de fonctionnement du CHRS et la liste des personnes qualifiées pour le respect des droits des usagers.

Dans un premier temps, le contrat est fixé à 7 jours, permettant une évaluation d'une part des problématiques à travailler en termes d'accompagnement social, d'autre part de l'implication et l'intégration au sein de la structure. Passé ce délai, l'équipe se prononcera sur le renouvellement ou non du contrat de séjour.

Le contrat de séjour, signé avec l'assistante sociale, est d'un mois renouvelable jusqu'à 6 mois. Puis, si nécessaire, une prolongation de séjour pourra être demandée par l'assistante sociale auprès de la DDETS.

Les objectifs de séjour :

- Élaboration du projet individualisé et d'accompagnement vers l'autonomie
- Recherche de solutions aux difficultés rencontrées
- Reprise des repères (hygiène, repas, horaires)
- Suivi des problèmes de santé
- Accès à un mieux-être physique et psychologique

La participation financière

La participation financière est calculée au prorata des ressources de chaque usager, au taux de 20 %.

Elle permet, d'une part, de régler en partie les frais de fonctionnement de la structure tels que les produits d'entretien, l'alimentation, les loyers et les charges. D'autre part, apparentée à un loyer, elle a une utilité pédagogique dans l'accompagnement vers l'autonomie des usagers.

Les hébergés

Nous avons accueilli 86 personnes différentes, dont 15 femmes. Les hébergés sont âgés entre 18 et 76 ans.

9 506 nuitées réalisées soit un taux d'occupation de 96.31%.

61 sorties ont été comptabilisées dont 3 vers un logement social, 10 vers un logement privé, 2 en IML, 15

autres solutions d'hébergement (amis, famille, chez un tiers, camping-car...). Nous avons également 11 départs volontaires / inopinés et 20 exclusions.

L'accompagnement social

Un travailleur social accompagne les personnes hébergées, et un éducateur se déplace dans les appartements au minimum une fois par semaine.

Le travailleur social intervient dans le cadre d'une approche globale des situations. Aussi, il va œuvrer pour lever les freins inhérents à l'accès ainsi qu'au maintien en logement.

L'ensemble des problématiques (santé, régularisation administrative, ouverture de droits, etc.) sera travaillé en équipe ainsi qu'avec les différents partenaires, du secteur ou non, pour trouver une solution de relogement à la sortie du CHRS.

Le travailleur social va effectuer ponctuellement des accompagnements physiques des personnes pour soutenir les personnes dans leurs démarches administratives.

L'inconditionnalité de l'accueil est à prendre en compte pour le CHRS : nous sommes au contact de publics en grande fragilité avec plus ou moins d'années de vie de rue derrière eux, souffrant de problématiques diverses et qui ont besoin de temps pour se reconstruire, reprendre confiance et franchir l'étape suivante à savoir le logement de transition ou le logement autonome. L'accompagnement des personnes étrangères et spécifiquement des demandeurs d'asile en est une illustration. L'accompagnement du public en demande d'asile ou de titre de séjour reste difficile en l'absence de partenaires et de services de proximité pour les aider dans leurs démarches administratives. C'est pourquoi, toujours dans sa mission d'accompagnement global, le travailleur social aide ce public à constituer les dossiers pour la Préfecture, l'OFPRA et la CNDA. A cela s'ajoute tout le travail de préparation à ces convocations, d'organisation pour préparer le voyage afin de se rendre à l'OFPRA/CNDA, instances qui se trouvent à Paris. Les délais de réponse sont très longs et sont un frein à l'insertion.

Le travailleur social a rencontré 61 personnes en 2025 (51 hommes et 12 femmes), soit un total de 226 entretiens pour les personnes hébergées sur le CHRS. Elle a réalisé 27 contrats de domiciliation (18 premières demandes et 9 renouvellements), 52 démarches logement, 44 démarches d'insertion (CAF, France travail), 67 démarches administratives di-

verses et 16 visites à domicile (diffus).

Le travailleur social reçoit 2 demi-journées par semaine sur RDV, ce qui explique que certaines personnes restant entre 1 et 7 jours ne soient pas reçues.

Il s'avère que l'accompagnement social dans le cadre d'un hébergement d'urgence prend son sens quand la personne, à l'abri et en sécurité depuis au moins une semaine, peut envisager certaines démarches et projets.

Job Coach CHRS

57 personnes accompagnées en 2025

Cette action a lieu sur 2 territoires, celui de MTPM et celui de ECAA, avec le recrutement de deux salariées de formation CIP. Il s'agit d'un dispositif expérimental qui s'adresse aux personnes hébergées en CHRS, avec pour objectif principal de favoriser leur insertion professionnelle, sans limite de durée, grâce à l'embauche d'un « job coach » de formation CIP. Ce dispositif est accessible à toute personne volontaire, en recherche active d'emploi ou en élaboration d'un projet professionnel.

L'accompagnement proposé s'appuie sur une présence de proximité au sein des structures d'hébergement, permettant d'alterner entre des rendez-vous formels et informels, de lever les freins à l'insertion et de mobiliser les partenaires des deux territoires.

Le Public accompagné

Nombre total de personnes accompagnées en 2025 : **57 personnes**

Nombre d'entretiens CIP en 2025 : 508

- CHRS En Chemin (Hyères et St-Raphaël) : 41 personnes
- CHRS diffus Itinova : 11 personnes
- CHRS Accueil Femina : 5 personnes

Résultats en matière d'accès à l'emploi et à la formation

Nombre de personnes en emploi accompagné :

- 7 personnes ont intégré un chantier d'insertion
- 2 personnes ont réalisé un stage en vue d'intégrer

un ESAT

Nombre de personnes en emploi en milieu ordinaire :

- 5 personnes ont accédé à un CDI
- 3 personnes ont trouvé un CDD de moins de 3 mois
- 7 personnes ont réalisé un CDD de 3 mois
- 1 personne a trouvé un CDD saisonnier (situation non confirmée suite à sortie du CHRS)

Formation :

- 3 personnes ont intégré une formation d'alphabétisation, avec poursuite prévue en FLE
- 7 personnes sont entrées en apprentissage

Les Freins identifiés à l'insertion professionnelle

Dans le cadre de l'accompagnement proposé, une évaluation approfondie des situations individuelles a permis d'identifier plusieurs freins majeurs à l'insertion professionnelle des publics accompagnés :

- Des problématiques d'addiction impactant la stabilité et l'employabilité
- La barrière de la langue et l'insuffisance de maîtrise du français
- Le manque de confiance en soi et l'isolement social
- Les difficultés de mobilité (absence de permis ou de moyens de transport)
- Les difficultés d'accès et de maîtrise des outils numériques
- Méconnaissance, par les employeurs, des compétences et du potentiel des publics issus des CHRS.

Ces constats ont permis d'adapter les modalités d'accompagnement afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

Les Modalités d'accompagnement

L'accompagnement s'inscrit dans une présence régulière au sein des CHRS, avec la possibilité d'organiser des rendez-vous à l'extérieur ou au bureau, selon les besoins du bénéficiaire. Cette souplesse favorise l'instauration d'une relation de proximité et de confiance.

Par ailleurs, des entretiens formels sont systématiquement mis en place tout au long de l'accompagnement afin de structurer le parcours, maintenir une dynamique et évaluer l'engagement du bénéficiaire. Ces temps formalisés permettent également de travailler sur l'appropriation des codes professionnels, tels que la ponctualité, l'assiduité et la tenue adaptée aux entretiens.

Dynamique partenariale

L'expérimentation a favorisé la mise en place d'un réseau partenarial structuré et diversifié, contribuant à élargir les opportunités d'insertion professionnelle :

- France Travail
- Missions Locales
- Chantiers d'insertion
- Agences d'intérim et d'intérim d'insertion
- Centres de formation (notamment pour les parcours linguistiques)
- Travailleurs sociaux du Département dans le cadre du RSA
- Partenariat opérationnel avec l'association Itinova et le CHRS Accueil Femina

Cette dynamique partenariale constitue un levier essentiel pour sécuriser les parcours et multiplier les perspectives d'accès à l'emploi.

Apport de l'expérience « Job Coach »

L'année 2025 a confirmé la pertinence du dispositif « Job Coach », reposant sur un accompagnement renforcé et de proximité. Ce modèle a permis d'obtenir des retours à l'emploi et de favoriser des évolutions significatives en matière d'estime de soi. La proximité avec les personnes accompagnées facilite la détection précoce des freins, ainsi que la mise en place rapide d'actions adaptées. Elle contribue également à instaurer un climat de confiance, essentiel à la mobilisation des bénéficiaires.

Appartements de Coordination Thérapeutique

11 personnes accompagnées – 2 106 nuitées

Ouverts en septembre 2021 à la suite d'un appel à projets de l'ARS PACA, les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) proposent six logements T1 adaptés aux personnes en situation de grande précarité, atteintes de pathologies chroniques et nécessitant un suivi médical régulier. Situés au centre-ville de Hyères, dans un immeuble neuf aux normes PMR, ces logements assurent un hébergement temporaire sécurisé, ouvert toute l'année, avec une salle d'activité commune et une connexion internet pour lutter contre l'isolement.

Le dispositif repose sur une triple coordination médicale, sociale et psychologique assurée par une équipe pluridisciplinaire : médecin référent, psychologue clinicienne et travailleur social. L'objectif est de favoriser l'observance des traitements, l'accès aux soins, l'ouverture des droits sociaux et la réadaptation sociale.

Admissions et public accueilli

22 demandes d'admissions ont été reçues, donnant lieu à 5 admissions.

Les 11 personnes résidentes sont des hommes, avec une moyenne d'âge de 50 ans. Les personnes admises en 2025 sont majoritairement célibataires et isolées. Dans une logique de fluidité des parcours et d'amélioration de l'état de santé, une partie des résidents admis en 2025 proviennent du pôle Précarité Santé (ADJ ou CHRS). Les motifs médicaux d'admission relèvent des situations médicales parfois complexes avec des pathologies de type diabète non stabilisé, hépatite, une personne sous dialyse, des addictions et des suivis en oncologie qui sont découverts après l'admission. Nous notons une récurrence d'un diagnostic d'une pathologie cancéreuse après l'admission.

Activités et accompagnements en 2025

La prise en charge médicale a supposé la réalisation de 110 consultations, 33 rendez-vous médicaux (consultations spécialistes, interventions opératoires, suivis spécialisés, traitements thérapeutiques en

milieu hospitaliers...) et 52 accompagnements physiques à des rendez-vous médicaux.

Cette prise en charge médicale a été complétée par la présence de la psychologue qui a assuré 157 entretiens individuels. Elle a produit 310 écrits envers les partenaires sociaux et de santé.

La prise en charge sociale a nécessité :

38 réunions d'équipe

19 synthèses pluridisciplinaires avec les partenaires intervenants et/ou référents des situations des résidents

2 accompagnements au projet de sortie des résidents

12 rencontres résidents/ équipe pluridisciplinaires pour élaboration des projets personnalisés d'accompagnement

7 réunions partenariales

212 entretiens sociaux : démarches administratives pour la constitution de dossiers sociaux en lien avec (logement social, recours DALO, aggravation de handicap, prise en charge aide-ménagère, ouverture et maintien des droits CAF, couverture santé, renouvellement de pièce d'identité, déclaration de revenus...)

310 contacts avec les partenaires santé (226) et sociaux (82)

La prise en charge des résidents a nécessité une intervention pluridisciplinaire, avec un nombre élevé de consultations médicales et d'accompagnements. La présence d'une psychologue et d'une équipe sociale a permis d'assurer un suivi adapté, bien que des défis subsistent, notamment en matière de reconnaissance de handicap et d'accès aux soins. Les démarches administratives pour l'accès aux droits sociaux sont également un enjeu majeur, nécessitant un accompagnement soutenu.

Lits Halte Soins Santé

14 personnes accompagnées – 1 528 nuitées

Suite à un appel à projet lancé en 2022 par l'ARS (Agence régionale de Santé) PACA, nous avons ouvert en octobre 2023 5 places de Lits Halte Soins Santé (LHSS).

L'établissement, sis 243 rue du Félibrige à Fréjus, propose 2 appartements indépendants et entièrement équipés. Chaque appartement est composé de deux

chambres individuelles. Il peut ainsi accueillir des femmes ou des hommes, à mobilité réduite ou non, puisque l'un de ces logements, d'une capacité de 2 places, est accessible PMR (personnes à mobilité réduite). Un studio équipé est également disponible pour une personne. Il est situé à proximité de toutes les commodités et desservi par des transports en commun.



Les personnes accueillies sont majeures, sans domicile fixe, en situation de grande précarité et en tout cas sans solution d'hébergement adaptée à la poursuite de leurs soins ou leur convalescence.

L'accueil est ouvert aux personnes de nationalité française et étrangère en situation régulière.

Les personnes sont accueillies dans le cadre d'un besoin de soins, de repos, de surveillance ou pour terminer une convalescence, sans pour autant qu'une hospitalisation soit nécessairement justifiée. Elles sont accueillies pour une durée très courte de deux mois, pouvant être renouvelée si cela est justifié au niveau des soins.

Les LHSS sont une structure médico-sociale où le personnel est présent du lundi au vendredi de 9 h à 19 h, le médecin effectuant ses consultations chaque semaine.

Il est donc essentiel que les personnes accueillies aient une certaine autonomie, compatible avec un « retour à domicile ». Si des soins sont nécessaires le weekend, un infirmier en cabinet libéral se déplace.

1. Les admissions

En 2025, nous avons reçu 25 dossiers d'admission et effectué 10 admissions (12 refus et 3 dossiers en attente). Une commission d'admission est organisée dès réception d'un nouveau dossier. La commission d'admission est composée de la directrice, du méde-

cin coordonnateur, de la cheffe de service, de la psychologue, du travailleur social et de l'aide-soignante. C'est lors de cette commission d'admission que les dossiers sont validés ou non.

Après accord de la commission d'admission et de la personne, celle-ci intègre la structure pour une période d'essai de deux semaines. A la fin de cette période, un bilan est effectué avec l'équipe et la personne et une décision est prise de continuer ou non le séjour. Les personnes nous ont été orientées par l'hôpital et Itinova.

2. Profil du public admis en LHSS

Sur les 10 personnes admises en 2025, il y a 5 hommes et 5 femmes, avec une moyenne d'âge de 46 ans.



3. Le suivi des activités

Une équipe pluridisciplinaire organise l'accompagnement social, psychologique et médical. L'adhésion à cette prise en charge globale de la personne accueillie est un préalable à son admission. Cette adhésion engage le résident pour toute la durée du séjour.

La personne accueillie s'engage à rencontrer le médecin coordonnateur chaque semaine, ainsi que l'assistante sociale et la psychologue.

Le résident a le libre choix de son médecin traitant, ainsi que celui des autres intervenants dans la prise en charge des soins (kinésithérapeute, infirmier, etc...). Il s'engage à informer le médecin coordonnateur de son suivi médical (bilans, nouveaux traitements...). Il garde son référent social s'il en a déjà un (référént RSA...), l'assistante sociale des LHSS prend contact avec ce référent pour assurer une bonne coordination du suivi.

Le résident est reconnu dans sa capacité à s'engager et à décider de ce qui est bon pour lui. Chaque entre-

tien est l'occasion d'évaluer sa situation et l'avancée de son projet.

La coordination médico psychologique a supposé la réalisation de :

- 277 consultations médicales
- 253 entretiens psychologiques et 187 entretiens sociaux
- 207 accompagnements physiques à des rendez-vous médicaux

La coordination d'équipe et la prise en charge sociale ont nécessité :

- 24 réunions d'équipe
- 207 entretiens sociaux pour la réalisation de démarches administratives en vue de la constitution de dossiers sociaux en lien avec : le logement social, l'ouverture de droits, la couverture santé, la déclaration des revenus...
- 10 interventions et accompagnements vers l'autonomie : aide aux démarches administratives, dans les gestes de la vie quotidienne...)

Le taux d'occupation est de 83,79 % pour l'année 2025.

Les sorties de 2025 : 9 sorties ont été enregistrées.

Au cours de l'année 2025, les motifs de sortie des LHSS ont été variés. On compte notamment 1 décès. 3 personnes ont pu intégrer un CHRS, 2 ont été orientées vers une maison relais, 1 personne a été hospitalisée. Enfin, nous comptons 1 exclusion et 1 départ volontaire.

Foyer d'hébergement pour Mineurs Non Accompagnés

35 jeunes accueillis

PUBLIC

Le foyer d'hébergement « LE CAIRN » s'adresse à de jeunes Mineurs Non Accompagnés âgés de 14 à 18 ans (en file active). Ils sont confiés à l'Etablissement par le Service Départemental des Mineurs Non Accompagnés (SDMNA) de l'Aide Sociale à l'Enfance du Var. Ces jeunes ont connu de nombreux déplacements / ruptures liés à une migration depuis leur

pays d'origine pour différents motifs et se retrouvent seuls sur le territoire français.

Le foyer a une capacité d'accueil de 24 jeunes âgés de 12 à 18 ans : 12 au sein du collectif et 12 au sein des appartements de semi-autonomie.

MISSIONS

Le foyer d'hébergement « LE CAIRN » est habilité depuis Août 2018. Ce dispositif organise son action au moyen d'un accompagnement personnalisé et d'un hébergement en formule d'accueil collectif et d'appartements partagés à proximité pour de la semi autonomie.

Un accompagnement global autour de la vie quotidienne, la santé, la socialisation, la scolarité, l'apprentissage professionnel, les démarches administratives, la gestion du budget, est proposé aux jeunes. Il s'agit de les amener vers un mieux-être personnel et de les aider à construire leur projet d'avenir sur le territoire français, en préparant l'approche de leur majorité et leurs capacités d'autonomisation.

ACCOMPAGNEMENT

Administratif

En fonction des documents d'état civil que possède chaque jeune, nous assurons les prestations d'accompagnement aux démarches administratives qui sont les suivantes : auprès des consulats et ambassades ; de la Préfecture pour une demande de récépissé provisoire de titre de séjour.

Les prestations offertes :

- Mise à disposition de logements d'hébergement équipés et meublés
- Accompagnement éducatif personnalisé avec une référence éducative
- Implication de l'équipe pluridisciplinaire afin de développer des actions spécifiques adaptées (psychologue, bénévole FLE, éducateur sportif, etc.)
- Organisation d'ateliers thématiques ou d'actions collectives : atelier linguistique (cours de Français Langue d'Accueil ou Français Langue Etrangère), atelier informatique (apprentissage de l'utilisation de l'outil), atelier emploi, aide éducative budgétaire, atelier cuisine (acquérir une auto-

- mie quotidienne, apprentissage de l'hygiène alimentaire, espace d'échanges culturels...).
- Activation du réseau des partenaires : service de santé publique, partenaires de la formation, de l'emploi, du logement, service social, équipements sociaux locaux
 - Aide à la construction d'un projet visant une autonomie sociale, l'insertion socioprofessionnelle et l'accès à un logement

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Nombre de jeunes accueillis sur l'année 2025 : 35 jeunes. Il y a eu 11 entrées et 11 sorties.

La durée moyenne de séjour est de 220 jours, soit un peu plus de 7 mois, ce qui permet de réaliser un travail d'accompagnement à l'autonomie avec les jeunes. Notre capacité d'accueil maximale a été maintenue toute l'année. Dès qu'un jeune sort du dispositif, le délai moyen avant une nouvelle entrée est de 48h maximum.

Situation à l'entrée du dispositif

La moyenne d'âge des jeunes à l'entrée du dispositif est de 15,7 ans, traduisant un public majoritairement adolescent, avec toutefois la présence de jeunes plus âgés jusqu'à 18 ans.

Provenance géographique des jeunes et statut des prises en charge au 31/12/2025

La situation des MNA peut recouvrir des situations très différentes. Ils rencontrent des problèmes de papiers, de langue, d'isolement suite à une rupture familiale, de précarité, d'errance pathologique...

Pays d'origine : 54,3% des jeunes accueillis en 2025 sont de nationalité tunisienne.

Situation administrative :

- Nombre de jeunes en demande de titre de séjour : 5
- Nombre de jeunes en demande d'asile : 1
- Nombre de jeunes ayant obtenu une authentification favorable d'un document d'identité : 1

Accompagnement scolaire / professionnel

Nombre de jeunes en contrat d'apprentissage	24
Nombre de jeunes scolarisés au Collège - Lycée	7
Nombre de jeunes scolarisées en classe UPE2A	2
Nombre de jeunes sans solution	2
Total	35

La scolarisation de jeunes Mineurs Non Accompagnés est obligatoire pour les moins de 16 ans en fonction de leur âge et de leur niveau de langue. Les classes UPE2A sont les solutions pour ces jeunes nouvellement arrivés de l'étranger et ne maîtrisant pas suffisamment la langue française orale ou écrite. Les jeunes accueillis bénéficient d'une scolarité ordinaire ou en situation d'apprentissage.

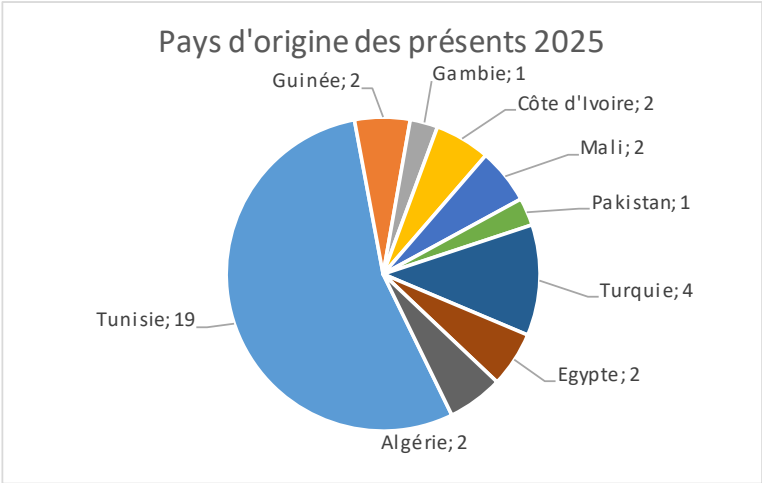
- Nombre de conventions de stage signées : 32
- Nombre de contrats d'apprentissage signés en 2025 : 24
- Nombre de réussites aux examens : 11

Les efforts déployés par les jeunes et l'accompagnement éducatif mis en œuvre ont permis l'obtention de résultats encourageants sur le plan scolaire et linguistique.

En 2025, 11 jeunes ont obtenu une certification ou un examen :

- 8 jeunes ont obtenu le Certificat de Formation Générale (CFG) ;
- 3 jeunes ont obtenu le Diplôme d'Études en Langue Française (DELFF).

Ces résultats témoignent de l'investissement des jeunes dans leur parcours d'insertion et de l'importance accordée à l'acquisition des compétences linguistiques et scolaires indispensables à leur intégration.

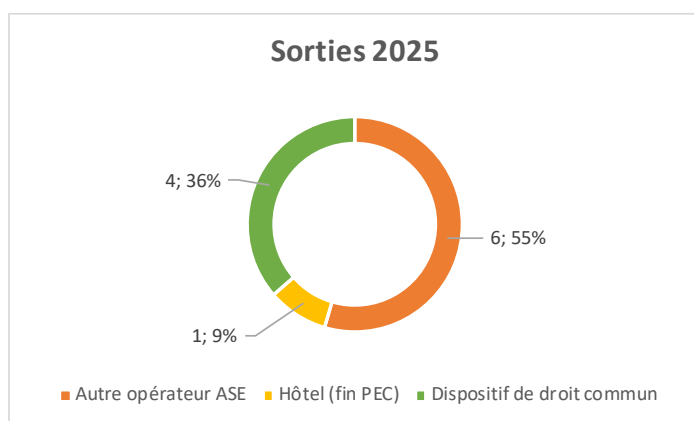


L'année 2025 se caractérise par une progression significative des jeunes engagés en apprentissage (+8), traduisant : une accélération des parcours d'insertion professionnelle, une montée en autonomie plus rapide, une orientation renforcée vers la qualification.

Situations/décisions à la sortie pour les jeunes accueillis

À la fin de l'année 2025, 11 jeunes sont sortis du dispositif.

- Droit commun (majorité / autonomie) : 4 jeunes
- Réorientation vers une autre structure : 6 jeunes
- Fin de prise en charge : 1 jeune



Conclusion

L'année 2025 aura constitué une année de consolidation pour le foyer d'hébergement « Le Cairn ». Après l'installation dans les nouveaux locaux de Cuers à l'automne 2024, l'équipe a poursuivi son travail d'adaptation et de structuration du dispositif afin de répondre au mieux aux besoins des Mineurs Non Accompagnés confiés par le Département du Var.

L'accompagnement proposé a permis de maintenir une prise en charge globale articulée autour de l'accès aux droits, de la santé, de la scolarité, de l'insertion professionnelle et de la préparation à l'autonomie.

La diversité des nationalités représentées au sein du dispositif confirme la nécessité de maintenir un accompagnement individualisé, tenant compte des réalités culturelles, linguistiques et administratives de chacun. Dans un contexte marqué par la complexité croissante des démarches de régularisation et des parcours migratoires, l'équipe éducative a su mobiliser ses compétences ainsi que l'ensemble des partenaires du territoire afin de sécuriser les parcours des

jeunes accompagnés.

Enfin, la préparation de l'évaluation HAS a constitué un temps fort de l'année, permettant de renforcer la démarche qualité engagée par l'association et de poursuivre la réflexion autour des pratiques professionnelles, de la participation des jeunes et de l'amélioration continue des accompagnements proposés.

HU Maternité

14 femmes accueillies

Ce dispositif consiste en la prise en charge en hébergement d'urgence des femmes en pré ou post-maternité (à partir du 6ème mois de grossesse) sans solution de logement ou d'hébergement.

Les femmes sortant de maternité sans solution d'hébergement constituent un public particulièrement vulnérable qui nécessite un accompagnement spécifique. Elles arrivent en situation de grossesse ou avec un nourrisson dans une situation de grande précarité à différents niveaux. Elles sont toutes isolées sur le plan familial et social, en rupture avec les institutions parfois (placement ASE, pas de droits ouverts) et ont, pour la grande majorité, connu des situations de violences intrafamiliales et autres (prostitution). Enfin, plusieurs accueils réalisés en 2025 sont concernés par des femmes victimes de violences conjugales.

Le cadre proposé par notre accueil leur permet de se poser et de leur offrir une parenthèse, qui au terme d'une année d'accueil, permet d'accéder à un logement autonome ; grâce à une stabilité globale travaillée.

Cette formule d'hébergement et d'accompagnement est un vecteur d'apprentissage de l'autonomie. De plus, la configuration des lieux permet d'avoir une forme de collectivité (voisines sur le même palier) agrémentée par des ateliers et réunions collectives, qui facilitent le mieux-vivre ensemble.

Ses objectifs sont d'accéder à une mise à l'abri sans délai ; de bénéficier de l'accompagnement sanitaire et social nécessaire, visant l'intégration dans un parcours de soins et d'insertion sociale ; de constituer une passerelle vers le logement pérenne, en fonction de chaque situation administrative ; de travailler sur les compétences maternelles afin de prévenir les placements.

Missions

Notre mission est prioritairement de répondre aux besoins vitaux du public accueilli : sécurité, alimentation, accès à l'hygiène, et parallèlement à cela, de proposer un accompagnement de qualité visant l'intégration dans un parcours de soins et d'insertion sociale.

De façon plus détaillée, cet accompagnement se concentre sur : les démarches liées à la naissance (déclaration, suivi PMI, soins...) ; les ouvertures des droits et des aides administratives et financières ; le soutien à la parentalité au travers de différentes thématiques ; l'insertion professionnelle ; la régularisation administrative dans certains cas ; les démarches liées à la sortie.

Les locaux

Les 10 studios d'hébergement meublés se trouvent sur le même palier au sein d'un immeuble situé à La Garde. S'agissant d'un public particulièrement fragile, l'immeuble dispose d'un ascenseur pour garantir un accès plus simple aux mères. L'immeuble est équipé d'un interphone et bénéficie d'un gardiennage. L'emplacement est accessible en transport en commun et se situe à proximité de la PMI, du commissariat et de divers services et commerces.

Les orientations

En fonction de leur situation de vulnérabilité et suite à la demande d'une structure partenaire (hôpitaux, maternités, Protection Maternelle Infantile (PMI), association, etc.), les femmes sont orientées dans le dispositif via le SIAO. En 2025, nous avons conclu à 5 admissions pour un total de 14 femmes accueillies au cours de l'année.

L'activité en chiffres

Le HU Maternité ne rencontre aucune difficulté de remplissage. Le taux d'occupation actuel est de 100%. La demande croissante est telle qu'une sortie = une entrée.

Nombre de femmes accueillies sur l'année 2025 : 14 (et 16 bébés). Il y a eu 5 entrées et 4 sorties.

Situation à l'entrée du dispositif

Âge moyen des femmes à l'entrée du dispositif : 28,5 ans.

Etat de la grossesse à l'entrée dans le dispositif : en moyenne, 7 mois de grossesse. 2 femmes sont entrées avec un nourrisson de moins d'un mois.

Les outils de l'accompagnement

Afin de pouvoir offrir un accompagnement social global, nous devons nous assurer de l'ouverture efficace des droits de chacune. 9 femmes sur les 14 accueillies n'avaient pas de droits ouverts à leur arrivée. 6 sur 9 ont pu être régularisées grâce à l'accompagnement de l'assistante de service social.

L'assistante de service social propose des entretiens individuels à chaque famille (mère/bébé) de façon très régulière, à raison de deux par mois en moyenne, avec une alternance au bureau et au domicile. Toutefois, cette règle s'adapte aux besoins réels des personnes en fonction de leur situation.

Accompagnement social

L'équipe pluridisciplinaire mobilise les acteurs de droit commun sur notre territoire et assure une coordination avec les différents acteurs (Conseil départemental, CCAS, CAF, etc.). En complément, et selon la situation des personnes prises en charge, le travailleur social assure un certain nombre de missions concernant l'accompagnement social : ouverture des droits et des aides administratives et financières, y compris facultatifs ; démarches liées à la sortie (dépôt évaluation sociale et préconisation SI-SIAO, demande de logement social, demande de labellisation SYPLO, etc.) ; accompagnement et / ou orientation sur les volets concernant la régularisation, la gestion du quotidien, le soutien à la parentalité, l'insertion professionnelle, la gestion budgétaire, les droits et devoirs des locataires, etc.

Accompagnement à la santé et prévention de la santé

Pendant la grossesse, comme après la sortie de maternité, les femmes et leurs enfants ont besoin d'un suivi sanitaire, auprès de structures de proximité (PMI, hôpital, centre de santé, libéraux) et à domicile (visites de la PMI, d'une sage-femme libérale, soins infirmiers ambulatoires, voire Hospitalisation à Domicile).

cile (HAD)). L'équipe veille à faciliter ces suivis.

Des contacts systématiques avec le service de PMI sont établis et entretenus, que ce soit pour le suivi durant la grossesse ou périnatal, parfois complétés par un maillage avec le réseau de santé en périnatalité du territoire, notamment l'UAPB de Toulon. De la même façon, un lien avec le CMP de secteur est effectué selon les besoins évalués par la psychologue et l'assistante de service social, qui rencontrent les résidentes de façon quotidienne.

Soutien à la parentalité

L'accueil de la mère et de l'enfant justifie de fait la nécessité d'un soutien à la parentalité et d'un accompagnement du lien mère/enfant. Les nouveau-nés et nourrissons accueillis ont des besoins spécifiques. Par l'intermédiaire de partenariats établis avec des associations spécialisées, l'assistante de service social tente de favoriser l'accès à une alimentation et une hygiène adaptées (laits et produits diététiques infantiles, couches, etc.), ainsi que l'éveil de l'enfant. Pour ces enfants, la question du mode d'accueil (halte-garderie, crèche, multi-accueil) est abordée et accompagnée en lien avec les ressources locales.

Soutien psychologique

Une psychologue 0.20 ETP travaille en binôme avec l'assistante de service social et réalise des entretiens psychologiques. Ce soutien apparaît indispensable au regard du parcours des femmes accueillies, qui présentent fréquemment des parcours de vie marqués par des situations de rupture, de précarité, de violences ou de traumatismes, pouvant générer des fragilités psychiques durables (anxiété, troubles de l'humeur, isolement, difficultés d'estime de soi). Ce soutien constitue un axe central du dispositif et apparaît comme un levier essentiel de stabilisation et de reconstruction.

Activités diversifiées

Selon les situations, l'équipe propose des ateliers collectifs, en plus des entretiens et des accompagnements individuels : réunions de résidentes, atelier gestion des émotions ; atelier artistique ; atelier gestion du budget.

Partenariat

Notre dispositif travaille en concertation étroite avec les partenaires suivants :

Secteur de la santé et de la prévention : hôpitaux, CMP, UAPB, REAAP, PMI, professionnels en activité libérale

Secteur de la formation et de l'emploi : Mission locale, Pôle emploi, Entreprises locales ...

Secteur du logement et de l'hébergement : SIAO, service logement municipal, organismes bailleurs, Fond Solidarité Logement, service AVDL, IML, FJT, etc.)

Soutien administratif : UTS, PAD, etc.

Accompagnement vers l'emploi

Une fois, la situation régularisée, et la période post-accouchement passée, la question d'un retour à l'emploi se pose. Certaines ont déjà des compétences et diplômes antérieurs à leur situation de rupture, d'autres souhaitent entamer des stages afin de découvrir un métier. Nous travaillons en lien avec Pôle Emploi, la Mission Locale et d'autres partenaires associatifs de l'emploi. Les perspectives de retour à l'emploi ne sont pas toujours évidentes pour ces jeunes mamans, qui rencontrent des difficultés à trouver un mode de garde. Depuis le mois de novembre 2025, le partenariat est en place avec le service petite enfance de la commune de La Garde. Les bébés sont dans un premier temps accueillis en halte-garderie, pour accéder par la suite à des places en crèche municipale. A la fin de l'année 2025, 10 bébés du dispositif ont intégré ces structures municipales.

Accompagnement vers le logement

L'accompagnement vers le logement se fait en collaboration directe avec le secteur (UTS), et ces démarches sont liées à la sortie (évaluation sociale, préconisation SIAO, demande de logement social).

Situation d'hébergement à la sortie pour la mère et l'enfant

À la fin de l'année 2025, 4 femmes avec leur bébé sont sorties du dispositif : une sortie en logement social, une vers un dispositif de droit commun, 2 sorties pour abandon / hôtel.

Le nombre de sorties a diminué en 2025, en raison des :

Rejets des recours DALO

Les situations sont complexes (violences conjugales entraînant des démarches judiciaires qui freinent les démarches liées à l'accompagnement social et administratif et donc à l'accès au logements)

Longue stabilisation des situations qui ne permet pas toujours une sortie en logement de droit commun

Peu de places disponibles au sein des CHRS famille

positifs adaptés aux familles ont eu un impact direct sur les perspectives de sortie et sur la fluidité du dispositif.

Dans ce contexte, l'engagement de l'équipe pluridisciplinaire demeure un levier essentiel pour sécuriser les parcours, soutenir les compétences parentales et accompagner les femmes vers une autonomie durable.

Conclusion

L'année 2025 confirme la pertinence du dispositif pour répondre aux besoins d'un public particulièrement vulnérable, composé de femmes enceintes ou de jeunes mères confrontées à des situations de grande précarité sociale, administrative et familiale.

Avec 14 femmes et 16 enfants accompagnés au cours de l'année, le dispositif a maintenu un taux d'occupation de 100 %, témoignant de l'importance des besoins sur le territoire et de la place désormais reconnue du service au sein du réseau partenarial départemental.

L'évolution des profils accueillis constitue un fait marquant de l'année 2025. Les situations de violences conjugales représentent désormais une part importante des admissions et nécessitent des accompagnements renforcés, articulant protection, reconstruction psychologique, accès aux droits et sécurisation du parcours résidentiel. Cette évolution implique une mobilisation accrue des professionnels et des partenaires spécialisés.

L'accompagnement global proposé a permis à de nombreuses résidentes d'accéder à leurs droits, de renforcer leurs compétences parentales, de stabiliser leur situation administrative et de préparer leur insertion sociale et professionnelle. Le partenariat développé avec le service Petite Enfance de la commune de La Garde constitue à cet égard une avancée significative, permettant l'accès progressif à des solutions de garde pour les enfants, favorisant ainsi les démarches d'insertion des mères.

Toutefois, l'année 2025 a également mis en évidence les difficultés croissantes d'accès au logement pérenne. Les délais d'attribution, les refus de recours DALO et la rareté des places disponibles dans les dis-

2

LOGEMENT

Détail des chiffres Logement 2025

**10 859 entretiens / accomp. physiques et
763 ménages accompagnés**

Intermédiation Locative

- **3 724** entretiens et accomp. physiques
- **202** ménages ont bénéficié du dispositif

Intermédiation Locative +

- **781** entretiens / accomp. physiques
- **28** ménages ont bénéficié du dispositif

Maison Relais

- **1 188** entretiens effectués
- **26** ménages logés
- **24** repas organisés, ainsi que **67** activités/ateliers

HU FAMILLES / BANDOL

- Démarrage en octobre 2025
- **6** ménages logés

EQUIPE MOBILE HEBERGEMENT

- **518** entretiens et accomp. physiques
- **50** ménages ont bénéficié du dispositif

AVDL / ALT

- **2 354** entretiens ont été effectués
- **193** ménages ont bénéficié de l'accompagnement AVDL (dont les ménages ALT)
- **5** ménages ont été logés en ALT

ASLL

- **2 210** entretiens effectués
- **228** ménages ont bénéficié du dispositif

ADLH

- **84** entretiens effectués
- **30** ménages accompagnés

Intermédiation Locative

**202 ménages soit 555 personnes logées en 2025
3 724 rendez-vous et accompagnements physiques**

Ce dispositif permet à des ménages modestes, répondant à certains critères, d'accéder à un logement autonome par le biais de la sous-location. Ces ménages doivent être en capacité d'y accéder, mais nécessitent un étayage et un accompagnement social pour finaliser l'autonomie, afin d'éviter l'échec et le retour éventuel vers un dispositif d'hébergement.

Le dispositif IML a été renforcé en 2025. Néanmoins, l'objectif de l'année a été une captation plus qualitative. 10 nouveaux logements ont ainsi été captés sur l'aire toulonnaise.

Nous sommes ainsi passés à 163 logements fin 2025. Les ménages sont orientés par le SIAO. Sur 121 orientations en 2025 : 22 refus de ménages, 27 refus de notre structure.

1 – MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Plusieurs travailleurs sociaux sont dévolus à ce service.

Leurs missions concernent :

- La prospection de logements et la promotion du dispositif IML
- La prise en gestion du logement
- La gestion de la relation locative avec les ménages occupants (établissement et suivi de la convention d'occupation, états des lieux, suivi des paiements des loyers et mise en œuvre des procédures dans les situations d'impayés de loyer...)
- L'accompagnement du ménage s'inscrit durant toute la durée d'occupation du logement ainsi qu'à la sortie. Il s'articule autour de différentes actions en fonction des situations : aide aux démarches administratives, bon usage et entretien du logement, intégration dans le quartier, médiation en cas de troubles de voisinage, aide à la gestion du budget, mise en place et suivi du projet de relogement, accompagnement à l'entrée dans le logement pérenne, constitution de dossier FSL si besoin

L'accompagnement social est personnalisé en fonction de chaque ménage et de son degré d'autonomie, et s'effectue en lien avec le service social référent du ménage. Il se réalise par le biais de visites à domicile et dans le cadre de RDV réguliers assurés dans les

locaux de l'association. Le suivi administratif et la comptabilité sont effectués au siège. Les travaux de rénovation des appartements sont réalisés par les agents de maintenance.

2 – Bilan Hyères

Durant l'année 2025 : 99 ménages ont bénéficié du dispositif d'Intermédiation Locative, soit 282 personnes (120 adultes et 162 enfants).

Composition des ménages :

- 41 familles monoparentales
- 2 couples sans enfant
- 19 ménages sont en couple avec enfants
- 35 ménages sont des personnes isolées
- 2 personnes de même filiation en colocation

En 2025, 40 ménages sont sortis du dispositif IML :

- 27 familles ont été relogées dans le parc social HLM
- 5 familles ont été relogées dans le parc privé
- 2 ménages sont partis sans laisser d'adresse
- 6 ménages hébergés par des tiers / hospitalisation / CHRS.

Le taux d'occupation des logements est de 93%.

Les prix élevés des loyers sur le territoire posent deux difficultés : mobiliser et obtenir des logements qui coïncident avec la typologie et les ressources des familles, et reloger les familles dans le parc privé sur la commune lorsque celles-ci ne souhaitent pas s'éloigner de leur secteur.

Il est à noter que les ménages accueillis disposent peu de garants, ce qui ne favorise pas le relogement. Par ailleurs, les personnes logées au sein de ce dispositif ne peuvent déposer une demande DALO qu'au bout de 18 mois de présence en logement, ce qui rajoute un frein à leur sortie du dispositif.

Le contexte économique et l'absence de contrat de travail en CDI constituent également des freins importants vers l'accès à un logement dans le parc privé et social. De plus, nous avons eu cette année encore un nombre important de ménages BPI au sein de nos logements qui demandent un accompagnement renforcé du fait de la barrière de la langue et de la différence de culture.

Les travailleurs sociaux en charge de l'action ont réalisé 2 094 entretiens, dont 1 487 au bureau et 607 à domicile.

6 ateliers collectifs ont également été organisés sur le

pôle logement en 2025 :

* 4 autour de thématiques festives pour renforcer le lien social

* 5 autour de thématiques « logement » : rencontre avec un bailleur social

En 2025, le développement d'un réseau avec plusieurs agences immobilières et le bouche à oreille entre certains propriétaires aura permis une captation de logements facilitée malgré les plafonds de loyer imposés. En revanche, nous rencontrons des difficultés pour permettre le glissement de bail. Cette année, 2 ménages ont sollicité un glissement de bail, refusé par le propriétaire (sur le motif d'un trouble du voisinage pour l'un tandis que le dossier du second ménage aura été jugé pas assez sécurisant pour le propriétaire). 1 ménage souhaite en bénéficier, le travail est en cours avec le propriétaire pour le glissement.

3 – Bilan Aire toulonnaise

84 ménages ont bénéficié du dispositif d'Intermédiation Locative, soit 219 personnes.

Avec la validation du SIAO, nous avons pu travailler avec d'autres services de notre association afin d'assurer la fluidité de parcours de plusieurs ménages (ressortissants ukrainiens suite à fermeture du centre d'accueil de Fénelon, HUDA et CADA, public AVA, suivis équipe mobile, transfert de territoire pour raisons professionnelles ou personnelles).

Composition des ménages :

- 21 personnes isolées
- 43 familles monoparentales
- 14 ménages sont des couples avec enfants
- 6 ménages sont couples sans enfant

En 2025, 19 ménages ont pu quitter le dispositif pour une solution pérenne :

- 16 familles ont été relogées dans le parc social HLM
- 1 famille a trouvé une solution de relogement dans le parc privé
- 1 famille a souhaité quitter la région et a trouvé une solution d'hébergement
- 1 glissement de bail a pu s'opérer.

En 2025, le glissement de bail reste une difficulté. En effet, certains ménages ne veulent obtenir qu'un logement social car malgré des montants de loyers inférieurs aux prix du marché, ils restent supérieurs à ceux du parc public. 18 ménages ont été en impayé

de loyer, frein à une proposition de glissement de bail. Par ailleurs, le mode de calcul des conditions de ressources peut différer entre bailleurs et opérateurs IML. En effet, nous incluons le montant des APL dans les ressources ; or, peu de bailleurs prennent ce montant en considération. Ainsi, les ressources des ménages restent trop faibles pour garantir un glissement de bail serein aux propriétaires.

20 DALO ont été instruits sur cette année.

Les travailleurs sociaux en charge de l'action ont réalisé 1 438 entretiens : 802 au bureau, 580 à domicile, 56 accompagnements physiques. Nous comptabilisons en outre 203 entretiens téléphoniques de plus de 10 minutes 6 ateliers collectifs ont pu être proposés sur les thématiques suivantes : gestion budgétaire, équilibre alimentaire à faible budget, santé (dépistage cancer), rompre l'isolement social.

4 – Bilan Territoire Est Var

Durant l'année, 19 ménages ont bénéficié du dispositif, soit 54 personnes (dont 28 enfants).

Composition des ménages :

- 5 familles monoparentales
- 7 ménages sont des couples avec enfants
- 7 ménages sont des personnes isolées

7 ménages sont sortis du dispositif IML :

- 5 ménages ont pu accéder à un relogement sur le parc social
- 2 ménages ont changé de région

La durée moyenne de séjour des personnes sorties a été de 17 mois. La durée de séjour la plus longue observée a été de 36 mois.

Un partenariat effectif avec des bailleurs sociaux permet une fluidité des parcours.

Sur le territoire de l'Est Var, nous rencontrons les mêmes difficultés que sur les autres territoires couverts par l'association pour mobiliser et capter des nouveaux logements. Nous sommes confrontés à des bailleurs privés qui ne souhaitent pas procéder à un glissement de bail.

Le parc locatif est vieillissant et certains appartements sont très énergivores. Saisir de nouveaux logements répondant aux normes environnementales actuelles favoriserait de substantielles économies d'énergies et limiterait la réfection partielles ou total des

appartements.

Le travailleur social en charge de l'action a réalisé 189 entretiens (dont 95 à domicile) et 3 accompagnements physiques.

Conclusion

Il est à noter que les ménages accueillis disposent également de peu de garants, ce qui ne favorise pas le relogement, d'autant que 105 ménages ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté. Le contexte économique, les faibles ressources des publics logés et l'absence de contrat de travail en CDI constituent également des freins importants vers l'accès à un logement dans le parc privé et social.

Nous constatons que les publics accompagnés rencontrent un cumul de problématiques toujours plus important. Ainsi, les travailleurs sociaux travaillent avec de nombreux partenaires (UTS, services de l'Aide sociale à l'Enfance, Action logement, services de l'Etat, Assurance maladie, Face Var) pour leur permettre de lever les freins.

En 2025 se confirme la tendance d'une augmentation du public accueilli non francophone (ukrainiens, bénéficiaires d'une protection, provenant notamment du pôle asile de notre association), ajoutant une difficulté supplémentaire à l'accompagnement.

Intermédiation Locative +

28 personnes logées en 2025 - 748 entretiens et 33 accomp. physiques

L'intermédiation locative renforcée est venue compléter l'offre de services proposés par En Chemin. L'association a initié la captation de logements de type T1 et T1 bis respectant les critères de loyer fixés par l'ANAH, avec possibilité de glissement de bail. Au 31/12/2025, 20 appartements (des studios), situés à Hyères (5) et à Toulon (15) permettent le logement des ménages.

Si les objectifs, modalités d'orientation via le SIAO, conditions d'accès et de maintien sont les mêmes qu'en Intermédiation locative, la typologie des ménages orientés diffère. En effet, l'IML+ permet l'accès à un logement autonome de personnes isolées ou en couple (sans enfant) qui rencontrent une problématique d'accès au logement mais connaissant un cumul de problématiques (santé,

addictions, handicap, isolement, perte d'emploi...).

Les personnes accompagnées dans le cadre de ce dispositif doivent être en capacité d'accéder au logement autonome, mais leur situation nécessite un étayage et un accompagnement social pour développer leur autonomie. Un retour vers un dispositif d'hébergement peut s'envisager, mais, si le ménage retrouve un équilibre global (budgétaire, santé...), le glissement de bail peut être proposé.

L'accompagnement est global ; il est assuré par un travailleur social sur chaque territoire, qui s'appuie sur le réseau partenarial pour mener à bien ses missions.

Les missions du travailleur social sont étendues en couvrant plusieurs volets :

- 1) La gestion de la relation locative avec l'occupant :
 - Etablissement et suivi de la convention d'occupation
 - Etat des lieux
 - Suivi des paiements des loyers
 - Prévention des impayés de loyer
- 2) L'accompagnement social renforcé, qui s'inscrit durant toute la durée d'occupation du logement ainsi qu'à sa sortie. Il s'articule autour de différentes actions, en fonction des situations :
 - Aide aux démarches administratives
 - Bon usage et entretien du logement
 - Intégration dans le quartier
 - Médiation en cas de troubles du voisinage
 - Aide à la gestion du budget
 - Mise en place et suivi du projet de relogement (sauf bail glissant)
 - Constitution de dossier FSL si besoin
- 3) L'accompagnement à la sortie du ménage vers un logement pérenne ou le glissement de bail :
 - Inscription dans SYPLO
 - Mobilisation du contingent de tous les réservataires
 - Constitution du dossier administratif
 - Ouverture des compteurs d'énergies
 - Découverte du quartier
 - Relais auprès du travailleur social de secteur
 - Suivi à 6 mois afin d'assurer la pérennité du relogement

Pays Hyérois

En 2025, 10 ménages, soit 10 personnes ont intégré le dispositif.

Ressources des personnes logées en 2025

RSA : 2 ménages – Salaire CDD temps partiel : 6 ménages - AAH : 2 ménages.

Sorties :

5 personnes sont sorties en logement social (plateforme AL'IN, reconnaissance DALO).

Origine des ménages orientés

Durant l'année 2025, nous avons essentiellement gardé les personnes entrées en 2024.

L'origine des ménages hébergés est la suivante :

- 1 ménage a été orienté par le service CPCA de notre association.
- 2 ménages orientés suite à une séparation, les personnes étaient sans solution d'hébergement.
- 3 ménages orientés étaient sans domicile fixe.
- 4 ménages provenaient du pôle asile de notre association.

En 2025, il y a eu 5 sorties, donc 5 entrées.

Démarches effectuées

Le travailleur social a effectué 122 visites à domicile sur l'année 2025, d'autant plus nécessaires que le public accompagné n'avait, pour la majorité, plus de repères dans un logement ; elles ont permis notamment au travailleur social de s'assurer de l'appropriation du domicile en veillant au bon usage des lieux. La CESF a également mené 215 entretiens au sein des bureaux de l'association à Hyères.

Tous les ménages ont pu être labellisés.

Les personnes au RSA sont accompagnées dans la recherche d'emploi.

Bilan

Si l'IML+ n'a pas vocation à être un dispositif de logement en urgence, la précarité de certaines situations (personnes sans logement, sortie d'hôpital...) et la fragilité du public orienté (problématiques de santé mentale en particulier et barrière de la langue) demandent un travail soutenu pour obtenir l'adhésion des ménages.

Sur les 10 ménages accompagnés, 4 ménages sont d'origine étrangère et maîtrisent mal la langue française (problèmes de communication, insertion difficile notamment pour l'emploi).

Par ailleurs, une procédure d'expulsion a été engagée en 2025.

Aire Toulonnaise

En 2025, 18 ménages, soit 18 personnes ont intégré le dispositif sur ce territoire.

Nous faisons le constat que la santé mentale des publics accompagnés est prépondérante et complexifie l'accompagnement. Les problématiques budgétaires / ressources font l'objet d'un accompagnement soutenu. Les questions autour du logement (accès et maintien) sont également prédominantes dans l'accompagnement.

Il y aura eu 311 entretiens menés (179 au bureau, 132 VAD) et 32 accompagnements physiques. Ainsi que 101 rendez-vous téléphoniques de plus de 10 minutes.

Ressources des 18 personnes logées en 2025

RSA : 7 - Salaire : 5 - AAH : 1 – ARE : 4 - Indemnités journalières : 1.

Origine des ménages orientés

3 personnes étaient hébergées en CHRS, 3 ménages vivaient à la rue ou bénéficiaient de nuitées hôtelières via le 115 (précédemment en logement privé, avec séparation ou décès du parent hébergeant), 1 personne faisait l'objet d'une expulsion locative, 2 personnes étaient orientées d'un hébergement d'urgence, 1 personne était sortante d'une résidence sociale, 1 personne était sortante d'un foyer MNA, 1 personne était en ALT. 6 personnes étaient hébergées de façon précaire par famille et amis.

Démarches effectuées

Les travailleurs sociaux ont permis permettant de s'assurer de l'appropriation du domicile en veillant au bon usage des lieux.

4 demandes de DALO ont été instruites. 1 ménage a pu être accompagné dans sa recherche de logement dans le parc privé et a trouvé une solution. Tous les ménages ont fait l'objet d'une demande de logement social ou de son renouvellement, à l'exception d'une personne qui a cessé d'honorer son loyer dès le deuxième mois et n'a jamais adhéré à l'accompagnement social proposé.

Les besoins d'écoute et d'informations ont été particulièrement relevés par l'équipe.

En 2025, 4 personnes ont quitté le dispositif. 2 personnes sont sorties vers un logement social, 1 ménage a trouvé un logement dans le parc privé, 1 personne a quitté l'IML renforcée pour être hébergée par un tiers dans une autre région.

Bilan

Si l'IML + n'a pas vocation à être un dispositif de logement en urgence, la précarité de certaines situations et la fragilité du public orienté (instabilité, problématiques de santé mentale et d'addictions en particulier) demandent un travail soutenu pour obtenir l'adhésion des ménages. Une mise en demeure de quitter le logement a été engagée en fin d'année.

L'équipe travaille également en partenariat avec les services sociaux hospitaliers, l'UTS, le CMP et les organismes de tutelle.

Maison Relais

**26 ménages logés en 2025 (38 personnes)
1 188 entretiens bureau et VAD**

La Maison Relais / Pension de Famille a ouvert au mois de décembre 2012. Elle s'adresse en priorité aux personnes en difficulté qui, quelles qu'en soient les raisons, ont besoin de se poser, d'être soutenues afin de se reconstruire.

Située dans la commune d'Hyères à proximité du centre-ville, elle comprend 11 logements accompagnés en Pension de Famille collective et 6 logements accompagnés en diffus : en totalité 9 T1 et 8 T2. Sur le collectif, le bâtiment dispose, en rez-de-chaussée, d'un appartement dévolu aux espaces communs ainsi qu'un espace extérieur.

Les logements diffus sont une alternative pour ne pas mettre en échec un parcours logement à venir. Il s'agit d'un « sas », sans contrainte de temps, pour mieux savoir habiter et ne pas mettre en échec une entrée future en logement autonome et pérenne. Cette extension à taille humaine vise à améliorer la fluidité des parcours au sein de la Maison Relais et contribue aux sorties positives. Elle améliore également la fluidité des parcours au sein du dispositif Accueil-Hébergement-Insertion. Les logements en diffus bénéficient du même accompagnement individuel et collectif.

L'Equipe : un responsable de la Maison Relais et une CESF. Leurs missions : être à l'écoute des résidents et assurer une présence quotidienne en semaine afin de faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Être les garants du bon fonctionnement de la

Maison Relais et mettre en place et coordonner des activités collectives d'animations. Les différentes activités proposées permettent de développer des liens relationnels entre les résidents dans un climat convivial.

Les logements diffus sont une alternative pour ne pas mettre en échec un parcours logement à venir. Il s'agit d'un « sas », sans contrainte de temps, pour mieux savoir habiter et ne pas mettre en échec une entrée future en logement autonome et pérenne. Cette extension et à taille humaine vise à améliorer la fluidité des parcours au sein de la Maison Relais et contribue aux sorties positives. Elle améliore également la fluidité des parcours au sein du dispositif Accueil-Hébergement-Insertion. Les logements en diffus bénéficient du même accompagnement individuel et collectif.

L'Equipe : un responsable de la Maison Relais et une CESF. Leurs missions : être à l'écoute des résidents et assurer une présence quotidienne en semaine afin de faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Être les garants du bon fonctionnement de la Maison Relais et mettre en place et coordonner des activités collectives d'animations. Les différentes activités proposées permettent de développer des liens relationnels entre les résidents dans un climat convivial.

Le public : Les personnes accueillies au sein du dispositif relèvent des minima-sociaux et/ou ont de faibles ressources (chômage, contrat de travail précaire, reconnaissance de travailleur en situation de handicap). Nous accueillons principalement des personnes isolées. Elles ont en commun un parcours antérieur résidentiel chaotique fait de ruptures, de séjours de rue, de difficultés de santé, physique ou psychologique, soit une multitude de problématiques.

Ces personnes, en grande majorité, sont éloignées des outils numériques, ce qui accentue leur isolement administratif, et donc leur insertion sociale et professionnelle. Certaines, soit 6 adultes (dont 2 femmes) sur 18 personnes isolées, ont vécu des situations de grande exclusion (parcours de rue, marginalisation).

Cette année, nous avons constaté un accroissement du public issu du parcours migratoire se retrouvant sans solution de logement une fois l'attribution de leur titre de séjour. Nous comptons 3 familles dont 2 mères avec enfants et un homme seul se trouvant dans cette situation.

1 – MISSIONS

La Maison Relais vise à répondre à un certain nombre de difficultés rencontrées par les résidents en proposant un lieu d'habitation alternatif associant un logement individuel stable à des espaces collectifs qui proposent des temps d'échanges créateurs de liens sociaux.

La Maison Relais a pour objectif d'accompagner les personnes, le temps nécessaire, vers une autonomie et une intégration sociale.

Elle accueille les personnes pour une durée variable nécessaire à leur évolution. Cette durée n'est pas limitée dans le temps, les personnes sont ainsi accueillies jusqu'à l'accès en logement ordinaire ou éventuellement en logement adapté en fonction des situations.

Il peut s'agir de femmes ou d'hommes isolés, de couples sans enfant ou de couples ou familles monoparentales avec enfant de plus de 3 ans disposant d'une situation administrative clairement établie.

Le public accueilli a entre 18 ans et 60 ans.

L'orientation s'effectue en partenariat avec les référents des personnes accueillies et fait l'objet d'une orientation par le SIAO-115 Var. Un dossier d'admission est ensuite constitué par la personne et son référent social. Il est déposé lors d'un entretien auprès du responsable de la Maison Relais.

2 – BILAN

Au 31/12/2025, sur l'année, le taux d'occupation est de 81 %.

Sur les 38 ménages logés en 2025 (soit 14 hommes, 17 femmes et 7 enfants mineurs) :

- 15 sont des personnes isolées (jusqu'à 67 ans)
- 9 sont des familles monoparentales
- 2 couples sans enfant
- 10 enfants dont 3 majeurs (de 6 à 20 ans)

En 2025, 9 ménages sont sortis du dispositif :

- 5 ménages sont sortis dans le parc privé
- 3 ménages sont sortis en logement social
- 1 personne est décédée

Les problématiques rencontrées du dispositif sont multifactorielles : la santé, l’isolement et les faibles ressources.

2025 est une année charnière, les logements se sont libérés suite à l’évolution des projets de résidents qui sont restés plusieurs années sur le dispositif, puisque 9 départs sont survenus (+ de 50%).

Un repas collectif est organisé régulièrement, avec une répartition des tâches entre les résidents pour les courses, la cuisine, etc... Ces moments conviviaux sont nécessaires et très appréciés des résidents. Une salle est également à leur disposition, en présence des personnels, pour leur permettre de se retrouver, de rompre leur isolement et la monotonie du quotidien. Une réunion de concertation des résidents est mise en place trois fois par an, à l’occasion de laquelle les questions de vie quotidienne et de vie collective sont abordées.

Plusieurs autres activités sont organisées (jeux de société, concours de pétanque, théâtre...).

Activités 2025	Nombre
Repas commun	24
Activités extérieures	49
Ateliers (au sein de la MR)	18

Les activités extérieures se planifient lors des conseils de résidents, elles s’adaptent au public, au projet, de plus, des rassemblements inter maison relais du Var sont organisés en journée.

Le public de la Maison relais a changé : nous avons intégré de nombreuses personnes ayant une grosse problématique d’isolement et de solitude. De plus, des familles nous ayant également rejoints, nous avons adapté nos activités à ce public.

D’autre part, **1 188 entretiens ont été menés, incluant les VAD.**

HU FAMILLES

Démarrage en octobre 2025 – 4 ménages logés (soit 25 personnes)

Le 21 octobre 2025, l’Association En Chemin a ouvert, au sein de l’ancienne gendarmerie de Bandol appartenant au Département du Var, un dispositif composé de six logements entièrement

rénovés et meublés, destinés à la mise à l’abri et à l’accompagnement de publics vulnérables.

Quatre d’entre eux constituent des logements de mise à l’abri pour des familles avec au moins un enfant âgé de moins de 4 ans, précédemment hébergées à l’hôtel, au titre de l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE).

Les logements, de type T4, ont été aménagés afin de proposer un cadre de vie sécurisant et adapté aux besoins des ménages accueillis. Ils disposent de lits adaptés à la composition familiale et à l’âge des enfants, de placards et espaces de rangement, ainsi que de cuisines équipées permettant une autonomie dans la vie quotidienne.

Les familles ont également accès à des espaces collectifs situés à proximité des bureaux :

- une laverie accessible aux horaires d’ouverture ;
- une salle d’activité accessible selon les mêmes modalités, permettant la mise en place de temps collectifs, d’actions de soutien à la parentalité ou d’activités éducatives.

Le site bénéficie par ailleurs d’un environnement sécurisé, pensé pour garantir la tranquillité, la protection et l’intimité des familles, des jeunes enfants et des femmes accueillies.

Une équipe pluridisciplinaire intervient auprès des ménages accueillis afin de proposer un accompagnement global, adapté aux besoins des familles et des jeunes enfants. Une éducatrice spécialisée assure l’accompagnement social des ménages autour des démarches administratives, de l’accès aux droits, de la parentalité, de la santé, de la scolarité et de l’insertion dans l’environnement local. Elle accompagne également les familles dans la recherche de solutions de relogement pérennes afin de favoriser une sortie du dispositif adaptée à leur situation. Une conseillère en insertion professionnelle (CIP) soutient les adultes dans leurs démarches d’accès à l’emploi, à la formation et à l’autonomie socio-professionnelle. Enfin, un moniteur éducateur propose un accompagnement éducatif de proximité, notamment autour du lien parent-enfant, du développement et du bien-être des jeunes enfants, ainsi que de l’accès aux activités éducatives, culturelles et de socialisation.

Ainsi, depuis l’ouverture, 4 ménages ont intégré les logements de mise à l’abri, soit 8 adultes et 17 enfants. Tous sont dans l’attente d’une proposition de logement social.

FEMMES LIBRES

Démarrage en octobre 2025 – 2 ménages logés (soit 6 personnes)

Le dispositif « Femmes Libres » de Bandol, ouvert le 21 octobre 2025, propose un accueil en co-housing destiné aux femmes victimes de violences, avec ou sans enfants, au sein de deux appartements aménagés dans l'ancienne gendarmerie de Bandol. Le dispositif est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Le site peut accueillir jusqu'à quatre ménages dans un cadre sécurisé, apaisant et pensé pour favoriser la reconstruction et l'autonomie.

Le dispositif repose sur une approche globale et pluridisciplinaire associant accompagnement social, psychologique, éducatif et professionnel. Les espaces de vie ont été aménagés dans une logique de cohabitation sécurisante, conciliant vie collective et respect de l'intimité. Une attention particulière a été portée à l'environnement matériel et sensoriel (mobiliers en chêne clair, tons pastel, espaces dédiés aux enfants) afin de créer un cadre contenant et rassurant pour les personnes accueillies.

L'accueil des ménages est organisé de manière coordonnée, en présence de plusieurs professionnels, afin de poser dès l'entrée un cadre clair et sécurisant. Les femmes accueillies bénéficient d'un logement équipé ainsi que d'un accompagnement individualisé adapté à leur situation. Une astreinte téléphonique est assurée les soirs et week-ends afin de garantir une continuité de soutien et de réponse aux situations d'urgence.

L'accompagnement social, assuré par une éducatrice spécialisée présente du lundi au vendredi, repose sur une évaluation globale des situations et un suivi individualisé portant sur l'accès aux droits, la sécurisation administrative et résidentielle, ainsi que la préparation à la sortie vers des solutions adaptées. L'intervention s'inscrit dans une logique de protection, de soutien à l'autonomie et de coordination partenariale.

L'accompagnement psychologique, assuré par une psychologue présente chaque mercredi, s'appuie sur des suivis individuels et collectifs. Il vise notamment la stabilisation des personnes après les traumatismes

liés aux violences conjugales, la compréhension des mécanismes d'emprise et la restauration de l'estime de soi. Un accompagnement spécifique est également proposé aux enfants, souvent co-victimes des violences. Des groupes de parole viennent compléter ce travail afin de rompre l'isolement et favoriser la reconstruction par le collectif.

Le dispositif bénéficie également de l'intervention d'un moniteur éducateur, centré sur le soutien à la parentalité, les besoins des enfants et la vie quotidienne au sein des logements, ainsi que d'une Conseillère en Insertion Professionnelle qui accompagne les femmes dans la levée des freins à l'emploi, les démarches administratives, l'apprentissage du français et les techniques de recherche d'emploi. Il est présent sur site une journée par semaine.

Au 31/12/2025, deux ménages (soit 3 femmes adultes et 3 enfants) ont bénéficié d'un accueil :

- une famille composée d'une grand-mère victime de violences conjugales, de sa fille âgée de 15 ans et de sa fille de 22 ans, elle-même mère d'un enfant de 2 ans, a intégré la structure. Le ménage a rapidement quitté le dispositif.
- un ménage composé d'une femme et de son enfant a intégré le dispositif le 12 décembre 2025.

Conclusion et perspectives 2026

Le déroulé de ces premiers accueils - avec notamment la difficulté d'adhésion du ménage qui ne s'est pas maintenu - nous ont permis par la suite de mieux préparer les travailleurs sociaux prescripteurs aux principes du co-housing. Sur les orientations à venir, seront prises en compte les personnalités des ménages pour des cohabitations harmonieuses.

Les violences conjugales fragilisent souvent les relations familiales et peuvent notamment engendrer un stress chronique, une culpabilité parentale, des difficultés émotionnelles, un repli sur soi, des tensions liées à la précarité et aux traumatismes. Ainsi, des ateliers et des sorties seront organisés en 2026 afin de permettre aux ménages accueillis de vivre des moments positifs partagés, de créer des souvenirs sécurisants, de permettre des interactions hors du contexte de violence permettant aussi au parent de retrouver une place valorisante auprès de son enfant.

EQUIPE MOBILE HEBERGEMENT

Ce dispositif, qui fait suite à un appel à projets du Département, consiste, suite à une orientation, à aller vers les familles avec enfants hébergées en hôtel ou sans domicile fixe sur tout le territoire du Var, grâce à une équipe mobile pluridisciplinaire permettant un accompagnement global sur toutes les thématiques et notamment : l'hébergement, l'accès à l'emploi ou la formation, l'accès aux droits, l'asile, la santé, la parentalité, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'équipe mobile a pris ses fonctions au mois de septembre 2024, composée d'une assistante de service social, d'une Conseillère en Insertion Professionnelle et d'un moniteur éducateur.

50 ménages, soit 169 personnes (dont 66 adultes), ont été accompagnés sur l'année.

423 entretiens et 95 accompagnements physiques ont été menés en 2025.

Typologie des 50 ménages accompagnés

Parmi les ménages accompagnés, tous avec enfant dont un de moins de 4 ans, 29 sont des mères isolées, deux sont des pères isolés et on dénombre 19 couples.

7 femmes et un homme étaient identifiés comme victimes de violences conjugales à l'orientation.

L'équipe a pu accompagner les ménages sur des ouvertures ou renouvellements de droits santé (7 ménages), ouvertures de droits à la CAF (8 ménages), déclaration d'impôts (12 ménages) et 25 ménages ont ou ont eu besoin d'être accompagnés pour toutes démarches CAF (demandes d'APL, déclarations trimestrielles...).

Pour 15 ménages, nous notons une absence d'autonomie mobilisant particulièrement l'équipe mobile dans toute réalisation. Certaines familles, notamment les non francophones, peuvent contacter quasi quotidiennement l'équipe. L'équipe accompagne les ménages dans leur globalité en partenariat avec les services du département. Les problématiques sont diverses et concernent notamment le budget, la parentalité, l'emploi.

La parentalité

Les parents sont attentifs au suivi médical de leurs

enfants avec des rendez-vous en PMI ou auprès de leur généraliste. L'équipe mobile reste attentive au bon développement de l'enfant ainsi qu'au lien parent-enfant.

L'emploi

L'accompagnement vers l'emploi des ménages suivis par l'équipe mobile demeure particulièrement complexe en raison de nombreux freins administratifs, sociaux et linguistiques.

Parmi les personnes accompagnées, 12 étaient déjà en emploi lors de leur orientation et 3 ont accédé à un contrat à durée déterminée ou à un CDD susceptible d'être prolongé. Toutefois, une grande partie des ménages rencontre des obstacles administratifs majeurs à l'accès au travail : plusieurs personnes sont en première demande de titre de séjour sans autorisation de travail, certaines sont en situation irrégulière ou disposent de droits restreints liés à leur statut administratif. L'équipe mobile a ainsi recentré son accompagnement sur les ménages présentant une perspective de régularisation.

Les difficultés linguistiques constituent également un frein important : 15 personnes ne maîtrisent pas le français et 16 sont analphabètes. L'accompagnement est donc largement orienté vers l'apprentissage du français, avec la mobilisation de solutions adaptées, notamment des cours de FLE accessibles avec les enfants et l'intervention d'une stagiaire FLE au sein de l'accueil de jour de Domensa.

La garde d'enfants représente un autre obstacle majeur à l'accès à la formation ou à l'emploi pour 23 ménages. Afin de favoriser la disponibilité des parents, 26 demandes de garde ont été effectuées par l'équipe, permettant notamment 8 admissions en crèche ou halte-garderie.

Les démarches d'insertion réalisées ont porté sur l'inscription à Pôle emploi, la rédaction de CV, les recherches de formation et les mises en relation avec des employeurs. Malgré cela, les publics restent très éloignés de l'emploi : 31 personnes sont sans qualification, 29 n'ont jamais travaillé en France et 44 ne disposent ni de permis ni de véhicule. L'absence de logement stable constitue également un frein identifié pour plusieurs personnes.

Elle a permis le positionnement de candidatures sur 19 offres d'emploi, l'orientation vers plusieurs formations, dont une liée au permis de conduire, et a contribué à la signature de deux CDD.

Solutions de sortie

Le travailleur social, afin de permettre une solution de sortie vers l'hébergement ou le logement a dû assurer la bonne complétude de tous les dossiers au SI-SIAO ; par une évaluation sociale fine, la complétude des ressources, le travail du SIAO est ainsi facilité pour la recherche de solutions adaptées.

11 DAHO et 12 DALO ont été instruits sur l'année.

En 2025, nous comptons 30 fins d'accompagnement dont 20 solutions trouvées grâce à l'accompagnement de l'équipe : 2 ménages sont sortis vers du logement social, un ménage a pu réintégrer son propre logement social suite à l'éviction du domicile de sa conjointe, 3 ménages ont intégré un CHRS, 2 un hébergement d'urgence, 7 ménages ont pu intégrer un logement en IML (dont 4 d'En Chemin) et un ménage est entré en résidence sociale. 3 ménages ont pu intégrer un hébergement dédié aux femmes victimes de violences conjugales (En chemin), 3 ménages ont trouvé une solution individuelle en étant hébergés par un tiers et 2 ont regagné le domicile conjugal. 3 ménages n'ont pas adhéré à l'accompagnement. L'accompagnement a pris fin pour 2 ménages faute de régularisation possible (OQT prononcée).

Un accompagnement a pris fin, toutes les démarches de régularisation et stabilisation de la situation ayant été réalisées (comportement du ménage empêchant l'accès à un logement malgré plusieurs propositions).

L'équipe mobile accompagne les personnes vers les hébergements ou logements proposés ; cette présence a pour objectif de rassurer les personnes et de limiter un refus de sortie vers un logement ou hébergement qui serait adapté et dont un refus pourrait être considéré comme illégitime.

Conclusion

L'équipe mobile a désormais pris ses marques sur les différents territoires d'intervention.

Elle participe au développement de partenariats afin de faciliter le travail d'accompagnement des ménages et se saisit en interne des possibilités que peut offrir l'Association En Chemin.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec une avocate spécialiste en droit des étrangers et sommes en lien avec les services préfectoraux afin que puissent être étudiées plus rapidement

les demandes de titre de séjour, puisque plusieurs situations restent suspendues à l'octroi d'un titre, ce qui laisse les ménages dans une incertitude génératrice d'inquiétudes.

Il y a un important travail à mener afin que les ménages accompagnés conçoivent le principe de réalité dans une zone géographique où le logement est insuffisant.

Depuis la fin d'année, En Chemin a également la responsabilité de logements dont le département est propriétaire, pour l'accueil de familles - toujours avec un enfant de moins de 4 ans - mises à l'abri (à l'instar d'Ilot). 4 sont dédiés à l'accueil de familles de grande composition et bénéficient d'un accompagnement de proximité avec un travailleur social sur place.

AVDL / ALT

193 ménages accompagnés en 2025 (356 personnes) - 2 354 entretiens

L'action Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) englobe l'activité initiale (ALT) et vient la compléter.

Cette action est destinée prioritairement :

- aux ménages susceptibles d'accéder à un logement
- aux ménages sortant de structures d'hébergement ou de logements temporaires
- aux personnes fréquentant les accueils de jour
- aux publics reconnus prioritaires par la Commission de Médiation du Droit Au Logement Opposable (DALO).
- aux ménages déjà relogés et en situation de « crise » et connus des associations référentes.

Cette action est assurée par quatre travailleurs sociaux dont les bureaux se situent à Hyères et à Fréjus.

Le dispositif ALT a pour objectifs :

- D'attribuer des logements temporaires en favorisant l'orientation et l'accès au logement adapté (IML, Maison Relais) en partenariat avec le SIAO-115 du Var. Le travailleur social doit pour cela :
 - Informer le SIAO-115 du Var des caractéristiques de l'offre de logements et des disponibilités en temps réel, via l'utilisation d'un logiciel spécifique (SI-SIAO) et l'actualisation d'une fiche

- structure ;
- Communiquer un retour sur les suites données aux orientations des familles effectuées par le SIAO dans un délai déterminé (15 jours) après un entretien préalable avec les personnes orientées et la présentation de leur situation en réunion d'équipe.
- Réaliser un accompagnement social dans le cadre du dispositif AVDL permettant d'assurer une intervention qui soit réactive, adaptée ou ponctuelle selon les besoins.
- Prendre en compte la globalité des situations des personnes, notamment dans les domaines de l'emploi et de la santé en recourant le cas échéant aux dispositifs spécifiques de droit commun.
- Assurer un rôle d'interface entre les ménages relogés et les bailleurs.
- Assurer le suivi de la gestion locative.

1 – MISSIONS DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Le travailleur social est chargé :

- D'accompagner les ménages suivis dans leurs difficultés d'accès ou de maintien dans un logement en organisant une prise en charge adaptée ;
- D'aider les ménages dans leurs démarches de recherche de logement (aide à la constitution et suivi des dossiers, information sur les différents dispositifs relatifs aux aides aux logements) ;
- D'animer des ateliers «logement» ;
- De travailler en collaboration avec les différents partenaires sociaux intervenant dans la situation des personnes suivies ;
- De mobiliser les personnes hébergées dans leurs démarches d'insertion professionnelle afin de favoriser leur relogement et leur autonomie ;
- D'évaluer lors d'entretiens individuels les candidatures des ménages ;
- De présenter en réunion d'équipe les demandes et de communiquer les décisions ;
- D'effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie et de rencontrer régulièrement les résidents au domicile ou à l'association ;
- D'informer les organismes sociaux sur les actions conduites par notre association ;
- De gérer les relations avec les propriétaires et les bailleurs sociaux.

L'accompagnement se concrétise par 3 niveaux d'intensité contractualisés en nombre d'heures mensuelles consacrées à chaque ménage par un travailleur social (4 heures, 8 heures et 16 heures). Ce nombre d'heures tient compte à la fois des entretiens effectués avec les usagers et des démarches que le travailleur social accomplit pour l'avancée du projet.

La prise en charge préconisée peut être de 3 mois, 6 mois ou de 9 mois. Toutefois, si besoin, après une évaluation au terme de la première mesure, un renouvellement d'accompagnement peut être sollicité par le travailleur social en charge de l'accompagnement.

La durée maximale de cet accompagnement ne peut excéder 18 mois.

Pour l'année 2025, l'Association a été financée pour 87 mesures en file active sur les communes de Hyères, La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou, Pierrefeu, Cuers, Collobrières, Carqueiranne, La Crau, La Valette-du-Var, Le Pradet, La Garde, La Farlède, Le Revest-les-Eaux, La Farlède, Belgentier, Les 3 Solliès, Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune sur Argens et Puget s/Argens.

2 – BILAN AVDL

Sur 193 ménages accompagnés :

- 28 ménages étaient reconnus prioritaires DALO et 165 étaient non DALO
- dont 2 ménages ont bénéficié d'un diagnostic de SOLIHA.

5 femmes étaient concernées par des violences conjugales.

21 ménages sont bénéficiaires de la protection internationale.

La typologie des 193 ménages :

- 113 personnes isolées
- 48 familles monoparentales
- 24 couples avec enfants
- 8 couples sans enfant

Ce qui correspond à 356 personnes : 224 adultes et 132 enfants.

I- L'accompagnement

1) Les types d'accompagnement

Sur les 193 ménages, 150 ont été accompagnés dans

le cadre de l'accompagnement « Vers » et 43 dans le cadre de l'accompagnement « Dans ».

Sur les 150 ménages accompagnés dans le cadre de l'accompagnement « Vers », 15 étaient hébergés dans des établissements ou des logements adaptés au démarrage de la mesure (CADA, CPH, résidence ADOMA, Appartements de Coordination Thérapeutique).

2) L'intensité de l'accompagnement

Il s'agit principalement de mesures de niveau 2 et 3. Les niveaux pour les 193 mesures sont :

- 21 mesures niveau 1
- 139 mesures niveau 2
- 33 mesures niveau 3

3) Les modalités d'accompagnement

Les demandes d'accompagnement sont saisies sur le SI SIAO par un travailleur social (département, bailleur social, mandataire judiciaire, service social du secteur hospitalier...). Le SIAO gère les places disponibles sur le territoire et oriente les ménages selon le secteur. Suite à l'orientation des ménages par le SIAO, ces derniers sont reçus par le travailleur social en charge de l'accompagnement et des objectifs de travail à court moyen et long terme sont mis en place avec le ménage pour répondre à ses besoins et à sa problématique d'accès ou de maintien en logement.

Durant l'année, nous avons eu 2 orientations sur la commune de la Farlède, pour laquelle aucun opérateur n'était désigné. Nous avons, avec l'accord de la DDETS, accepté d'accompagner ces ménages.

4) La durée de l'accompagnement

La durée moyenne d'accompagnement est de 8 mois

- 7,7 mois pour les AVDL non DALO
- 10 mois pour les AVDL DALO

5) Les sorties et le relogement des ménages

Sur les 193 ménages, 99 accompagnements ont pris fin au plus tard le 31 Décembre 2025 : 73 mesures « Vers » et 26 mesures « Dans ».

Pour les 73 mesures « Vers » :

- 14 ménages ont été relogés dans le parc social.
- 9 ménages ont été relogés dans le parc privé.
- 13 ménages ont été orientés vers un logement adapté ou hébergement : Intermédiation Locative

(IML), résidences sociales, CPH et CHRS.

- 4 ménages sont en attente de logement social, leur situation est stabilisée.
- 4 ménages ont trouvé une solution personnelle
- 17 ménages n'ont pas adhéré à la mesure
- 5 ménages pour lesquels nous n'avons eu aucun contact
- 6 ménages restent sans solution
- 1 ménage est décédé

Pour les 26 mesures « Dans » :

- 18 ménages se sont maintenus dans le logement avec une situation stabilisée.
- 4 ménages se sont maintenus dans le logement mais la situation n'est pas stabilisée.
- 2 ménages se sont maintenus dans le logement mais n'ont pas adhéré à la mesure d'accompagnement.
- 1 ménage pour lequel nous n'avons eu aucun contact
- 1 ménage est en attente de mutation

Au 31 décembre 2025, 94 ménages sont en cours d'accompagnement :

- 77 ménages accompagnés « Vers »
- 17 ménages accompagnés « Dans »

Nous avons proposé 10 ateliers collectifs sur le pôle logement en 2025 :

- * 4 autour de thématiques festives pour renforcer le lien social
- * 6 autour de thématiques « logement » (2 sur les droits et devoirs des locataires, 1 sur les économies d'énergie, 2 interventions d'un bailleur, 1 sur les indispensables pour accéder au logement)

Enfin, 2 354 entretiens (1 662 au bureau et 692 à domicile) ont été réalisés durant l'année 2025.

3 - BILAN ALT

Durant l'année 2025, nous avons disposé de 3 logements ALT (1T1 et 2T2) situés dans le centre ancien d'Hyères.

En 2025, 5 ménages ont bénéficié du dispositif ALT (6 adultes et 3 enfants). Le taux d'occupation est de 96%.

Composition des ménages : 1 homme isolé, 2 familles monoparentales, 1 couple sans enfants, 1 femme isolée.

2 ménages sont sortis en logement social en 2025. 1 ménage est en situation d'expulsion.

ASLL

228 ménages accompagnés. 509 personnes (320 adultes et 189 enfants) - 2 210 entretiens

L'association En Chemin met en œuvre des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) depuis l'année 2018. Elle est agréée pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL), avec pour mission d'effectuer 92 mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) auprès de tout public. Depuis janvier 2020, le Département a délégué par convention à la Métropole TPM la gestion des mesures FSL des bénéficiaires résidant dans son périmètre géographique. De ce fait, en 2025, En Chemin a réalisé :

* 55 mesures pour le secteur de TPM, soit 7 communes

* 37 mesures pour le secteur Val Gapeau Iles d'Or, soit 11 communes.

3 travailleurs sociaux sont chargés de l'accompagnement des ménages dans le cadre de ce dispositif.

Afin d'être au plus proche des ménages bénéficiant d'une mesure d'accompagnement social lié au logement, l'association, en collaboration avec les UTS et les CCAS, a mis en place des lieux de permanences sur le territoire.

Le territoire est étendu, ce qui entraîne de nombreux déplacements (visites à domicile) et des entretiens en binôme avec le travailleur social du Conseil Départemental.

Ce dispositif est destiné à des ménages qui, confrontés à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale, rencontrent des problèmes particuliers pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir.

Il existe différents types d'ASLL :

- ✓ ASLL de type A : Accès, recherche de logement
- ✓ ASLL de type B : Insertion durable dans le logement
- ASLL de type C : Maintien dans le logement

L'accompagnement d'un travailleur social

Le travailleur social référent intervient auprès des ménages en difficulté orientés par divers organismes (communes, bailleurs, Action Logement, associations tutélaires, établissements médico-sociaux...) dans le cadre de conventions spécifiques.

Ces interventions sont basées sur :

- L'entretien individuel sur les lieux de permanence ou à domicile.

- Le bilan diagnostic (évaluation de la situation sociale et financière).
- Un accompagnement contractualisé.
- Une approche globale des difficultés prises en compte et à traiter (santé, emploi, relations familiales, éducation...).
- Le travail d'équipe incluant des temps de supervision sur l'analyse des pratiques.
- Le partenariat compte tenu de la diversité des problématiques rencontrées (orientation, médiation).

Le bilan de 2025

259 mesures ont été orientées en 2025 sur le secteur TPM et Val Gapeau. Sur ces 259 mesures, 48 ont fait l'objet d'une annulation (personnes non joignables, manque d'adhésion, relogement...). De ce fait, 211 ménages ont été accompagnés.

Enfin, 2 063 entretiens ont été réalisés durant l'année 2025 : 1 861 au bureau et 202 au domicile des usagers.

Nous avons donc suivi 211 ménages en 2025, soit :

* Sur le secteur de TPM : 135 mesures ont été attribuées. Sur ces 135 mesures, 11 ont fait l'objet d'une annulation.

135 ménages ont donc été orientés :

78 personnes isolées, 38 familles monoparentales, 16 couples avec enfants et 3 couples sans enfant. Soit 154 adultes.

Sur ces 135 ménages orientés, 124 ont été accompagnés.

Le taux de relogement pour TPM est de 31 %. Soit 39 ménages relogés :

17 ménages relogés dans le parc privé

14 ménages relogés dans le parc public

8 ménages ont accédé à un logement adapté pour continuer à travailler leur accès à un logement pérenne

Par ailleurs, 2 ménages ont refusé un logement adapté à leur situation.

* Sur le secteur de Val Gapeau Iles d'Or : 124 mesures ont été attribuées. Sur ces 124 mesures, 37 ont fait l'objet d'une annulation.

124 ménages ont donc été orientés :

53 personnes isolées, 52 familles monoparentales, 9 couples sans enfant et 10 couples avec enfants. Soit 143 adultes.

Sur ces 134 ménages orientés, 97 ont été accompagnés.

Le taux de relogement et d'hébergement pour Val Gapeau est de 38 %. Soit 33 ménages relogés :

6 ménages relogés dans le parc privé

20 ménages relogés dans le parc public

7 ménages ont accédé à un logement adapté pour continuer à travailler leur accès à un logement pérenne.

Par ailleurs, 2 ménages ont refusé un logement adapté à leur situation.

Tous secteurs confondus, les orientations proviennent en majorité des UTS (Unités Territoriales Spécialisées, Département du Var). Parmi les 259 orientations, 50 proviennent d'associations œuvrant dans le cadre du PDLHPD.

Problématiques

La précarité financière est une problématique dominante et un frein à l'insertion au logement. Le manque de garanties et les faibles ressources limitent l'accès au logement dans le parc privé.

Le travail sur le budget et sur l'épargne est prédominant.

Les autres problématiques prégnantes sont les expulsions locatives, les impayés de loyer, le surendettement et les difficultés de santé.

Au vu de la crise du logement, le relogement dans le parc privé reste complexe, un long travail autour du budget doit être fait tout au long de l'accompagnement.

Les situations qui nous sont orientées sont de plus en plus précaires (personnes âgées, pathologies psy, personnes en situation de RSA majoritaire freinant l'accès au relogement en parc privé).

Dès le début de l'année, nous avons remarqué que les exigences des personnes accompagnées ont augmenté. En effet, force est de constater que la réalité de terrain et les contraintes locatives du secteur ne sont pas en adéquation avec le projet des ménages. Ces derniers ne souhaitent pas agrandir leur secteur de relogement et souhaitent se maintenir sur des zones en tension.

Malgré notre travail autour de la réalité de terrain, cette problématique persiste et engendre des refus de solutions adaptées (secteur souhaité, revenu adapté, typologie respectée), impactant notre taux de relogement. Les exigences du parc privé, les diverses garanties demandées, les ressources des personnes accompagnées qui peinent à atteindre 3 fois le loyer.

Dans le parc social, nous constatons une augmentation des demandes de mutation : environnement / conflit voisinage / agrandissement de la composition familiale / situation de handicap. La plupart des ménages ne souhaitent pas effectuer des recherches dans le parc privé ou ne peuvent pas, du fait de leurs revenus.

En 2025, En Chemin a également mis en œuvre des mesures d'ASLL pour le compte d'Action Logement.

Le contenu de l'action et les missions sont les mêmes, à une différence près : le public. Il s'agit de salariés, orientés exclusivement par Action Logement, groupe qui met en œuvre au niveau national la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction.

En 2025, 17 mesures, dont 2 diagnostics préalables, ont été assurées. Ce qui représente 38 personnes : 23 adultes et 15 enfants.

La composition des ménages est la suivante : 6 personnes isolées, 5 familles monoparentales, 5 couples avec enfants et 1 couple sans enfant.

Afin de mener à bien ces accompagnements, nous avons réalisé 19 accompagnements physiques. 87 entretiens ont eu lieu dans nos bureaux. Au moins une fois par semaine, le travailleur social et le ménage s'entretiennent par téléphone : 216 rendez-vous téléphoniques étaient d'une durée supérieure à 10 minutes. Il y a eu 41 visites à domiciles uniquement ; les personnes hébergées et en camping restent souvent réfractaires même si certaines ont tout de même accepté la venue du travailleur social.

En fin d'année 2025 ou en fin de mesure, sur ces ménages :

- Tous les ménages ont stabilisé leur situation budgétaire ;
- 3 ont été attributaires d'un logement social ;
- 3 ont trouvé un logement dans le parc privé ;
- 1 ménage a pu se maintenir dans son logement social (avec suivi CESF du bailleur) ;
- 6 ménages se sont quant à eux maintenus dans leur logement privé ;
- 1 ménages a été orienté vers un logement temporaire avec accompagnement (IML, résidence sociale) ;
- 1 ménage sans logement a pu être orienté vers une maison relais ;
- 1 ménage a déménagé vers une solution d'hébergement dans une autre région.

ADLH

Le programme d'accompagnement aux droits liés à l'habitat de la Fondation pour le logement des défavorisés s'inscrit dans les politiques publiques relatives au logement des personnes défavorisées. Ce programme propose un accompagnement ciblé sur des problématiques précises et vise à soutenir les ménages mal logés vers l'accès et l'exercice de droits nés de réglementations ou législations relatives au droit du et au logement.

Une permanence a été assurée en binôme avec une bénévole de la Fondation. Toutefois, dans un contexte de baisse des financements, le dispositif a été réduit, avant de cesser totalement. L'année a donc été marquée par la fin de l'activité ADLH.

1 – MISSIONS

Cette action était assurée par une intervenante sociale, en collaboration étroite avec une bénévole de la FAP, dans les locaux de l'association situés au 21 impasse des Frères Lumières à Fréjus.

L'ADLH a pour finalité d'aider les ménages à trouver des réponses pérennes à leurs difficultés de logement. Il peut aussi s'exercer dans le domaine des rapports locatifs.

Les objectifs :

- Rendre effectif le droit au logement et à l'hébergement des publics prioritaires et voir appliqués le droit à l'information des demandeurs de logement social et les règles relatives à l'attribution des logements sociaux.
- Assurer les ménages menacés juridiquement d'expulsion de disposer d'une défense en droit.
- Garantir le droit de vivre dans un logement décent et participer à la lutte contre l'habitat non décent et indigne.

Sont concernés les ménages qui souhaitent être accompagnés dans la mise en oeuvre du DALO, qui sont menacés d'expulsion ou encore ceux qui connaissent des situations d'habitat indigne ou indécents.

En fonction des besoins des ménages accueillis, l'ADLH peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, amiables ou contentieuses. Les ménages qui consultent les permanences présentent souvent des problématiques multiples et imbriquées.

2 – BILAN

Sur l'année 2025, nous avons accompagné 30 ménages.

Ces ménages ont été orientés par :

- Les travailleurs sociaux du Conseil Départemental de Fréjus et Saint-Raphaël : 15 ménages
- Les travailleurs sociaux de notre Accueil de Jour à Fréjus et de la Résidence d'Accueil pour Femmes à St-Raphaël : 4 ménages
- Le « bouche à oreille » : 11 ménages

Ces ménages sont orientés pour les motifs suivants :

- 24 pour l'accès au logement
- 3 pour les rapports locatifs
- 2 pour expulsion locative
- 1 pour logement indécents

Lors de cet accompagnement, différents types de recours ont été réalisés :

- 4 recours contentieux contre décision de la COMED
- 5 recours en injonction contre le Préfet
- 2 recours contre les bailleurs sociaux
- 3 recours DALO
- 3 recours propriétaires
- 6 recours avocat

Parmi ces 30 ménages (53 adultes et 37 enfants soit 90 personnes) :

- 7 personnes isolées
- 8 familles monoparentales
- 13 couples avec enfants
- 2 couples sans enfant

Statut d'occupation des ménages :

- 18 locataires
- 8 hébergés
- 2 sans domicile stable
- 2 sans droit ni titre

Type d'habitation des personnes reçues : la majorité des ménages sont issus du parc privé (soit 20 ménages)

Sur ces 30 ménages, 6 ont pu accéder à un logement dans le parc public.

En 2025, la permanence ADLH a réalisé 84 entretiens et accompagnements physiques.

Détail des chiffres Insertion Pro 2025

DIRE

- Val Gapeau Iles d'Or : **773** orientations
- Var Estérel : **868** orientations

Auto-Ecoles

- **3** auto-écoles
- **181** inscrits

CEJ «En Rupture»

- **160** jeunes captés
- **480** entretiens

Er Route vers l'Emploi

- **254** présents

Chantiers d'insertion

- **152** salariés en insertion
- **30** sorties positives

Premières Heures en Chantier

- **20** salariés en insertion

DIRE

Dans la continuité de nos actions déjà faites en tant que référent d'insertion, l'association « En Chemin » a été retenue par le Conseil Départemental et le FSE pour intervenir sur l'action DIRE (Dispositif d'Insertion et de Retour à l'Emploi) à destination des bénéficiaires du RSA.

Celle-ci a démarré le 1er janvier 2025 pour une durée de 18 mois sur deux territoires distincts : Val Gapeau Îles d'Or ainsi que Var Esterel – Golfe de St Tropez.

Dans ce cadre, nous proposons un accompagnement socle à vocation d'insertion professionnelle qui peut, au besoin, être doublé d'un accompagnement social.

Nous avons composé en ce sens des équipes pluridisciplinaires avec des CIP, des CESF ainsi que du personnel administratif.

Les bénéficiaires nous sont orientés directement depuis la nouvelle plateforme mise en place par le Département, Parcours Solidarité. Ces orientations viennent principalement de la CAF et du CEDIS.

Une fois la personne reçue, elle signe avec nous un contrat d'engagement réciproque afin de débiter son parcours d'accompagnement. Il n'y a pas de limite à celui-ci, l'objectif étant que la personne sorte du RSA. Nous sommes amenés à la recevoir au moins une fois par mois dans le cadre de rendez-vous individuels.

Des ateliers a minima trimestriels sont proposés pour dynamiser le retour à l'emploi, avec des thèmes comme la création de CV, la préparation aux entretiens, et des simulations d'entretiens avec des entreprises partenaires. Des événements comme des job datings sont également organisés pour faciliter la mise en relation directe avec des employeurs.

Afin d'aller au plus près des bénéficiaires, nous avons mis en place un réseau de permanences soit au sein de nos propres locaux (à Cuers ou au pôle logement hyérois) soit en nous appuyant sur des partenariats pour lesquels nous avons mis en place des conventions (Centre Médico-social de Ste Maxime, Mairie des Adrets ou de Cogolin ou l'UTS de Ste Maxime no-

tamment).

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Il s'agit uniquement de bénéficiaires du RSA.

Sur VGIO : 773 orientations reçues pour 50% de femmes (386) et 50% d'hommes (387)
Sur Est Var : 868 orientations reçues pour 56,2% de femmes (488) et 43,8% d'hommes (380)

La majorité du public a entre 30 et 49 ans (environ 54%) suivi de 50 à 64 ans (29%) puis 25 à 29 ans (14%).

LES RESULTATS A 12 MOIS

Sur VGIO : 35,7% de sorties du dispositif RSA dont 47% de sortie emploi

Sur Est Var : 34% de sorties du dispositif RSA dont 35.6% de sortie emploi

Auto-écoles

181 inscrits

Suite à l'arrêt du dispositif « AGIRE » fin 2024, nous sommes positionnés auprès du Département pour inclure les auto-écoles dans la boîte à outils « Mobilité » destinée aux allocataires du RSA accompagnés par les référents DIRE. L'objectif de l'action est de permettre aux BRSA orientés vers les auto-écoles d'améliorer leur mobilité afin de faciliter leur insertion et leur sortie du RSA.

Nous avons mis en œuvre 3 auto-écoles situées à La Valette, Cuers et Fréjus (celle d'Hyères a cessé le 31/12/2024), destinées exclusivement aux bénéficiaires du RSA qui nous sont orientés via « Parcours Solidarité », et fonctionnant de la même manière que précédemment : chaque moniteur auto-école alterne entre des cours de code (collectifs) et des leçons de conduite (individuelles). Les plannings s'adaptent aux particularités des participants, notamment s'ils travaillent ou ont des horaires contraints.

Les outils utilisés pour l'auto-école sont ceux des auto-écoles « classiques » : diffusion de supports adaptés, entraînement sur des tablettes, application dédiée, création d'un « Pass Rousseau » qui permet un accès personnel permettant de faire des exercices et des séries de code depuis chez soi (ceci est surtout

intéressant pour les personnes ayant le plus d'autonomie et d'habileté face à l'informatique) ...

Tout comme les années précédentes, l'accès n'est pas gratuit, mais les personnes peuvent obtenir leur permis pour la somme de 230€, ce qui est infime au regard des tarifs pratiqués dans les auto-écoles « classiques ».

LE PUBLIC ORIENTE

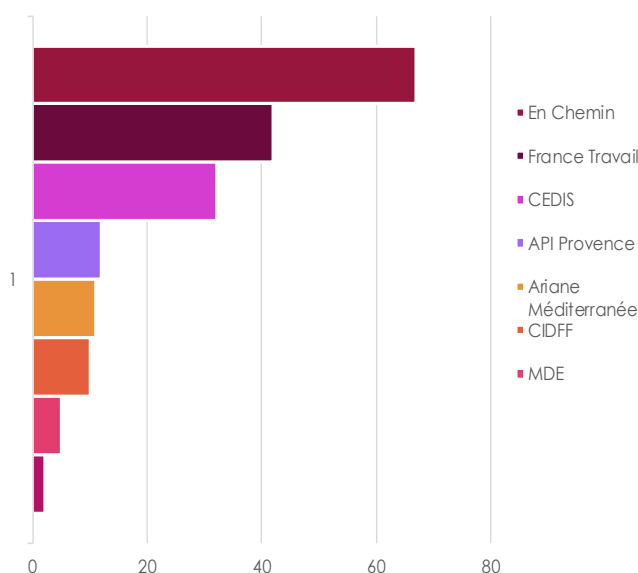
350 personnes ont été orientées vers les auto-écoles, et 181 ont été intégrées.

Leur profil est le suivant :

- Sexe : femmes 61,3% - hommes 38.7%
- Age : 18-24 ans 7,7% - 25-39 ans 55,3% - 40-54 ans 32,6% - 55 ans et plus 4,4%
- Composition familiale : famille monoparentale 44,8% - personne seule 39,2% - couple avec enfant 13,8% - couple sans enfant 2,2%

Les prescripteurs sont tous des référents RSA, qu'ils soient dans le dispositif DIRE ou référents d'un public spécifique. Voici leur répartition :

PRESCRIPTEURS AUTO-ECOLE

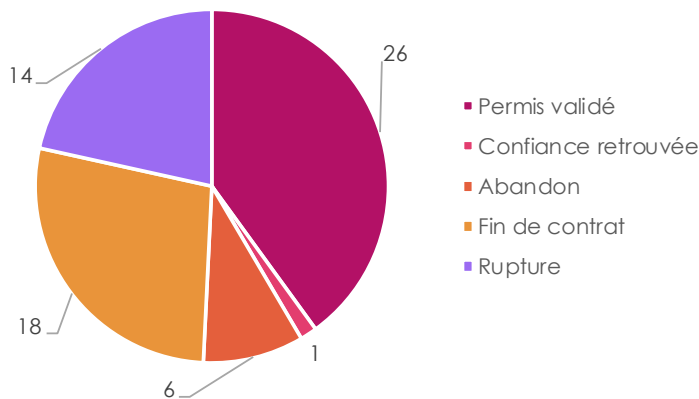


LES RESULTATS

L'action a abouti à la validation du code pour 34 personnes (taux de réussite de 85%), et à l'obtention du

permis pour 26 personnes (plus de 68% de taux de réussite).

ANALYSE DES SORTIES AUTO-ECOLE



CEJ en rupture

160 jeunes captés – 480 entretiens

L'action CEJ en Rupture, en partenariat avec les Missions Locales « CORAIL » et « Du Coudon au Gapeau », a pour objectif de sourcer et d'aller vers des jeunes de moins de 25 ans qui sont considérés en rupture, et donc non connus des Missions Locales des territoires concernés (19 communes).

Une Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) va à la rencontre des jeunes et leur propose un accompagnement sur mesure, avec notamment pour objectif la levée des freins qu'il peut connaître et la remobilisation. Parallèlement, le jeune est accompagné à la Mission Locale et incité à signer un Contrat Engagement Jeune (CEJ). Selon le diagnostic posé, la personne peut également bénéficier d'un accompagnement logement, avec l'aide d'une travailleuse sociale, ainsi qu'une aide à la mobilité grâce à une auto-école dédiée, sous la supervision d'un moniteur agréé.

Cette seconde année d'action a permis de capitaliser sur les efforts faits durant la première année, notamment avec l'installation des permanences et autres lieux de rencontres, afin de continuer à capter les jeunes éligibles au dispositif.

Là encore, l'équipe a pu s'appuyer sur les autres

structures de l'association comme l'HU Maternité ou le CHRS pour les mettre en lien avec leurs bénéficiaires éligibles.

Sur 2025, 160 jeunes (94 hommes et 56 femmes) ont ainsi été captés au travers des différents événements auquel l'équipe a participé ou mis en place.

41 d'entre eux ont intégré les missions locales partenaires via un Contrat d'Engagement Jeune et 5 autres via le PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie).

Au total, sur les 2 ans du dispositif, ce sont 247 jeunes qui auront été captés par l'équipe pour 83 CEJ signés.

Pour rappel, les objectifs étaient de 240 jeunes sur les 2 ans et 120 CEJ signés. Toutefois, les conditions de signature des CEJ se sont durcies début 2025, ce qui n'a pas été pris en compte dans les objectifs initialement posés (accès restreint aux ressortissants étrangers ne possédant pas d'autorisation de travail et qui ne peuvent pas s'inscrire à France Travail).

22 personnes ont pu intégrer l'auto-école en 2025, pour un total de 52 sur l'ensemble du dispositif. Ce résultat est en deçà des objectifs initialement définis (40/an) et s'explique aussi en partie par les difficultés à l'éligibilité au dispositif ou, même en cas d'intégration, à des problématiques de langue qui rendent l'apprentissage du code très compliqué. Nous avons tenté de mettre en place des séances en anglais (langue la plus communément comprise), mais cela mettait en difficulté tant le moniteur que les autres élèves francophones.

Si la personne « captée » est encore connue de la Mission locale (c'est-à-dire un contact datant d'il y a moins de 5 mois), il nous est possible de délayer son intégration le temps que la personne passe en veille auprès de leurs services.

En Route vers l'Emploi

254 présents

Ce dispositif innovant, porté par les associations Garrigues et En Chemin permet au public cible de bénéficier d'un diagnostic mobilité et de trouver une solution de déplacement pouvant aller jusqu'à la mise à disposition d'un véhicule. La force de ce projet réside dans sa capacité de réactivité et d'agilité en fonction des situations et au service de la mise en emploi concrète et durable.

« En route vers l'emploi » s'adresse ainsi à des personnes prêtes à l'emploi mais ayant besoin d'un accompagnement mobilité pour sécuriser et pérenniser ce parcours.

Suite à l'ouverture des orientations aux référents DIRE, nous avons augmenté considérablement le nombre de prescriptions reçues. Ainsi, en 2025, ce sont 254 personnes (134 femmes / 120 hommes) qui ont été orientées sur le dispositif.

La grande majorité des personnes sont sans conjoint ni enfant (138, soit 54%), suivi de personnes en situation de monoparentalité (72, soit 28%). A noter que 71% des personnes seules avec enfant(s) sont des femmes.

Le plus important prescripteur du dispositif a été notre propre service DIRE basé sur le secteur d'intervention de Var Esterel – Golfe de St Tropez ainsi que le CEDIS.

La présentation et l'intégration du dispositif dans la boîte à outils présente sur Parcours Solidarité ont elles aussi permis à l'action d'être mieux connue pour les autres référents, augmentant de fait les sollicitations.

Grâce à cela, nous avons pu aboutir à 88 mises à disposition de voitures et 15 de scooters (en prenant en compte les renouvellements). La plupart de ces mises à disposition ont été faites dans le cadre d'un recrutement (91%), suivi d'entretien d'embauche et de PMSMP.

La durée moyenne de mise à disposition est de 3.5 mois pour les voitures et de 2.5 mois pour les scooters.

62% des bénéficiaires sortent du dispositif RSA après être passés par l'action En Route vers l'emploi, ce qui est très satisfaisant pour le département.

En parallèle, 22 personnes ont été accompagnées pour l'acquisition de leur propre moyen de transport.

Les chantiers d'insertion

152 salariés en insertion en 2025

LES SUPPORTS

- Les espaces verts

Les chantiers sont réalisés sous la responsabilité d'encadrants techniques qualifiés qui transmettent leur savoir-faire dans les règles de l'art. Ils sont attentifs au respect des consignes de sécurité et sensibilisent les salariés à cet aspect du métier.

Nous avons ainsi assuré des chantiers différents dans le domaine des espaces verts (débroussaillage, taille, aménagement) et du cantonnement (petite maçonnerie, voirie).

Chaque donneur d'ordre a ses spécificités, qui nous sont précisées à l'occasion de réunions de chantier régulières. Les clients sont également très sensibles à la dimension sociale du travail de nos encadrants.

Chaque chantier est mis en œuvre par une équipe de 6 à 8 salariés en insertion, avec un encadrant technique spécialisé.

- La maintenance du bâtiment

Après une expérimentation réussie, nous avons créé une équipe entièrement dédiée à un nouveau support, la maintenance du bâtiment, qui permet aux salariés de travailler dans un domaine porteur d'emplois.

Les chantiers sont très diversifiés : réfection de logements (plafond, murs, pose lino...), création de cloisons ou de bureaux, mise en peinture, mise en place de signalisation intérieure...

Les donneurs d'ordre sont eux aussi diversifiés. Cela va des associations aux entreprises, en passant par les particuliers et les collectivités. Ils sont au nombre de 10 pour l'année 2025.

- Les garages

L'association gère 4 garages solidaires répartis sur le territoire : La Valette, Hyères, Cuers et Fréjus.

L'activité « garage solidaire » a pour but de développer les savoir-être et les savoir-faire attendus par les employeurs, dans un secteur professionnel en tension sur le territoire, à savoir les métiers de la mécanique auto.

Les véhicules à réparer sont ceux de particuliers, orientés par fiche de liaison, mais aussi d'associations

et de collectivités.

Les réparations sont réalisées sous la responsabilité d'encadrants techniques qualifiés, qui transmettent leur savoir-faire, mais permettent également aux salariés en insertion de retrouver les « réflexes » d'une activité professionnelle : horaires, travail en équipe, respect des consignes de sécurité...



Cette activité a ainsi une double vocation : faire découvrir un métier, et permettre à des personnes n'ayant pas les moyens d'accéder à un garage « classique » de faire réparer leur véhicule à moindre coût. Les pièces sont facturées au prix coûtant, et le coût horaire est bien en-deçà de celui du marché.

Les garages solidaires trouvent leur place dans le paysage de l'économie solidaire du territoire. Nous constatons en 2025 la poursuite de l'augmentation du volume de travail (1 419 véhicules réparés), des orientations de tous les partenaires sociaux et institutionnels (UTS, France TRAVAIL, CEDIS, Missions Locales, Association d'insertion, CCAS, ...) ce qui augmente significativement le nombre d'heures de réparation automobile réalisées.

LES SALARIES

152 employés polyvalents ont travaillé en 2025 dans le cadre des espaces verts, de la maintenance du bâtiment et des garages solidaires, dans le cadre de contrats à durée déterminée d'insertion de 20 à 30 heures hebdomadaires.

Le profil des salariés accueillis

Les salariés sont très majoritairement des hommes (141 sur 152, soit 92,8%). Ils sont plutôt jeunes (38% ont moins de 26 ans) et peu qualifiés (26% ont un niveau de formation inférieur à la scolarité obligatoire).

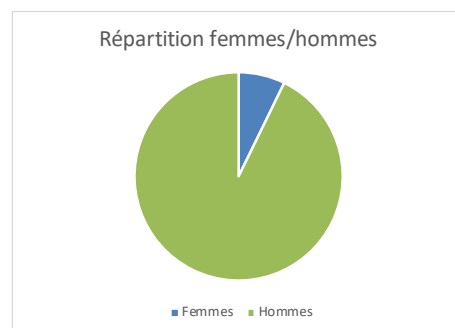
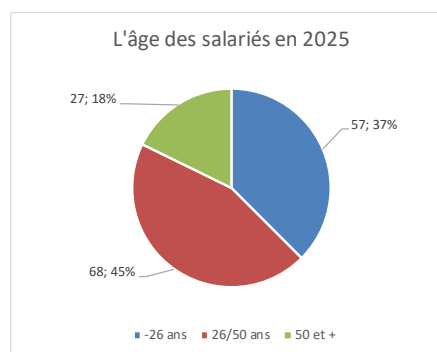
Par ailleurs, 23% résident dans un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, quartiers dont la population présente généralement un cumul de problématiques.

21% (soit 32 personnes) sortent de détention ou sont sous main de justice.

47% des salariés sont hébergés (dans un logement adapté ou une structure d'accueil, d'hébergement ou d'insertion).

Les ressources

Du fait notamment d'un nombre important de jeunes de moins de 25 ans, la part de salariés sans aucune ressource représente 32%. Mais cela démontre aussi des difficultés administratives, qui les privent de certains de leurs droits. Plus de 22% sont bénéficiaires du RSA à leur entrée (nous bénéficions pour ces salariés d'une aide au poste supplémentaire de la part du Département).



INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CDDI, un outil pour travailler le projet professionnel et résoudre les difficultés sociales du salarié

L'accompagnement social est mis en œuvre par le travailleur social et la CIP (Conseillère en Insertion Professionnelle), mais également par les encadrants qui ont un rôle essentiel, notamment dans le repérage de certaines difficultés.

Le travailleur social, de par sa formation, est le plus à même d'accompagner le salarié dans la levée des freins périphériques à l'emploi que rencontrent tous les salariés : aide dans les démarches administratives

et juridiques, accès à la mobilité, accès aux droits, recherche d'hébergement et de logement, résolution de difficultés financières, orientation vers les professionnels de santé...

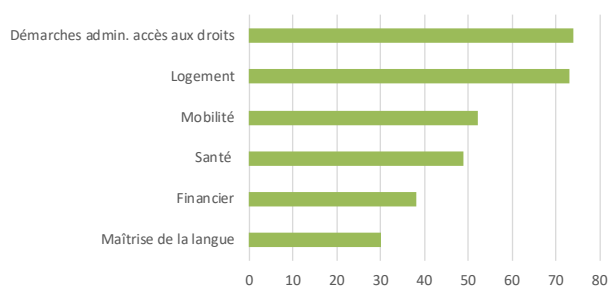
Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous, de nombreux salariés ont des difficultés à réaliser des démarches administratives, ce qui les empêche de bénéficier de tous leurs droits (sociaux et de santé notamment) : ils représentent 74 personnes.

Les accompagnatrices ont donc travaillé sur l'accès aux droits et l'établissement de diverses demandes dans les domaines de la santé, du financier ou de la mobilité. La résolution de certaines difficultés, administratives ou autres, semble un préalable indispensable à la construction d'un projet professionnel.

73 salariés sont en difficulté sur le plan du logement, soit 48%. Sur cet aspect particulier, la présence d'un travailleur social au sein de l'équipe est un réel avantage.

La mobilité est également une problématique prégnante, puisque 52% des salariés n'ont soit pas de permis soit pas de moyen de locomotion.

Les problématiques des salariés de 2025



Il faut également souligner l'impact des addictions et autres pathologies sur les capacités à répondre aux obligations d'un poste. Une addiction avérée et/ou une fragilité psychologique influent sur la concentration, l'assiduité et les capacités de mobilisation.

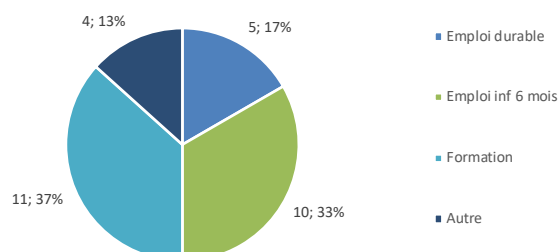
L'accompagnement professionnel peut prendre plusieurs formes : entretiens individuels, sessions collectives, formation aux techniques de recherche d'emploi. Chaque salarié est également fortement incité à effectuer une ou plusieurs PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

Le partenariat est primordial pour le parcours du salarié. En effet, En Chemin travaille avec tous les partenaires du champ de l'emploi ordinaire ou des dispositifs d'accompagnement à l'emploi : entreprises, services publics et collectivités territoriales, partenaires de la formation, autres structures du champ

de l'insertion par l'activité économique.

LES SORTIES DE 2025

Répartition des sorties dynamiques 2025



Sur les 75 sorties de 2025, il y a eu 28 sorties considérées comme annulées pour diverses raisons (salariés restés moins de 3 mois, incarcérés, en longue maladie...), ce qui ramène le nombre de sorties « réelles » aux yeux de la DDETS à 47. Parmi celles-ci, nous comptons 30 sorties dites dynamiques. Ce qui nous amène à un **taux de sorties positives de plus de 63%**.

Les 30 sorties positives se répartissent ainsi : 5 sorties en emploi durable (CDI ou CDD supérieur à 6 mois), 10 sorties en CDD inférieur à 6 mois, 11 entrées en formation qualifiante ou poursuite de formation qualifiante, 4 autres sorties positives.



Premières Heures en Chantier

20 salariés

Face à la difficulté d'insertion et de sortie dynamique des publics au profil très éloigné de l'emploi, cumulant plusieurs freins majeurs à l'emploi (pour la plupart, il s'agit de personnes en grande précarité, sans domicile fixe, issues des accueils de jours ou des CHRS, avec des problématiques santé et addictives), grâce à la Métropole TPM et Convergences France, il nous a été possible de créer une filière spécifique via le dispositif « Premières Heures en Chantier ».

Le support

Le support métier choisi est celui de la maintenance du bâtiment au travers de tous ses aspects potentiels (petites rénovations, peintures, entretien courant, montage de mobiliers...). Ce support nous a permis de créer plusieurs groupes de travail adaptés aux possibilités de chacun des bénéficiaires, selon son temps de travail et son évolution d'horaire hebdomadaire. Nous avons identifié ainsi de nombreux petits travaux d'agréments ou de rénovation, sans conditionnalités de temps de réalisation, mais toujours avec une forte plus-value symbolique ou d'utilité sociale. Les petits travaux ainsi réalisés ont été valorisés autour de mini-événements (inauguration d'un espace avec les bénéficiaires).

L'intérêt de ce support métier réside également dans le fait qu'il s'agit de métiers en tension sur le territoire. Ceci peut permettre la mise en emploi rapide, inconditionnelle et adaptée à ces publics, afin de les préparer et d'évaluer leur employabilité pour une orientation réussie vers les ACI.

Encadrement et principes de fonctionnement

Un Educateur Technique expérimenté est mobilisé pour cette action. Une organisation particulière veille à permettre le meilleur accueil possible des bénéficiaires, alliant convivialité, bienveillance, et tend à lever tous les freins au démarrage d'une journée de travail :

- Accueil avec horaires adaptés aux bénéficiaires (possibilité de démarrer à 4 heures par semaine, avec augmentation par palier selon son parcours)
- Accès à un petit déjeuner
- Accès à une douche possible (pour les personnes sans domicile) avec vestiaire
- Ramassage en véhicule si besoin en début de journée et accompagnement sur le site d'intervention

- Retour sur la journée avec les bénéficiaires

Les salariés de 2025

20 personnes sont passées par le parcours « PHC » en 2025.

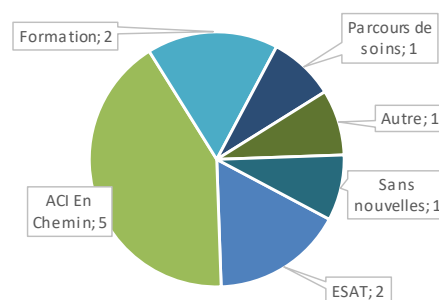
- Sexe : femmes 2 – hommes 18
- Tranche d'âge : - 26 ans 2 / 26 à 49 ans 10 / 50 et+ 8
- Orienteurs : CHRS 8 – Accueil de jour 9 – ACT 2 – Mission locale 1
- Etat des droits : AAH 3 – ASS 1 – RSA 115 – sans droits CAF 1
- Hébergement : CHRS 8 – rue 10 – ACT 2

Les résultats de 2025

Sur les 12 sorties du dispositif en 2025, 11 sont positives. Ce taux démontre tout l'intérêt de PHC, puisqu'il a permis l'atteinte du principal objectif qui a été de permettre de retrouver une activité professionnelle adaptée, pour les personnes en situation de grande exclusion. La mobilisation de tous les acteurs a également fortement contribué à lever les freins périphériques (logement, santé...).

L'approche différente de l'accompagnement de PHC a permis la prise de confiance des bénéficiaires et nous a permis plusieurs entrées réussies en ACI.

Répartition des sorties PHC 2025



Les exigences vis-à-vis des salariés en parcours augmentent progressivement, à mesure que le salarié reprend confiance et progresse, afin, lorsque cela est possible, de travailler une transition vers un chantier d'insertion « classique ».

Des passerelles avec les ACI évoluant dans la maintenance du bâtiment sont en cours de construction. Cela permettra des immersions possibles quand les personnes seront prêtes.

Ainsi, « Premières Heures en Chantier En Chemin » est un véritable sas bienveillant et cocooning pour favoriser la reprise d'une activité des personnes en grande précarité ou isolées.

4

ASILE

Détail des chiffres Asile 2025

**8 668 entretiens et 672 personnes
accompagnées**

HUDA

- **3 079** entretiens effectués
- **122** ménages hébergés (**249** personnes)

CADA HYERES

- **1 850** entretiens effectués
- **48** ménages hébergés (**135** personnes)

CADA EST VAR

- **760** entretiens effectués
- **40** ménages hébergés (**99** personnes)

CPH

- **1 470** entretiens effectués
- **31** ménages hébergés (**94** personnes)

Réinstallés

- **600** entretiens effectués
- **21** ménages accompagnés (**55** personnes)

UKRAINE

- **909** entretiens
- **15** ménages accompagnés (**40** personnes)

UPE2A

- **34** bénéficiaires

HUDA

Aire toulonnaise : 59 ménages, soit 137 personnes
Est Var : 63 ménages, soit 112 personnes

L'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) est un dispositif d'accueil mis en place pour les demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande d'asile (convention de Genève 1951) qu'ils soient en procédure normale, accélérée ou Dublin.

En Chemin est gestionnaire d'un HUDA d'une capacité de 184 places en diffus. Les places sont réparties sur 41 appartements : 25 à Cuers, 3 à Solliès-Pont (permettant notamment l'accueil de 18 isolés) ; 12 à Fréjus, 2 à Saint-Raphaël. 28 chambres réparties dans une résidence sociale à Sainte-Maxime, permettant l'accueil de 28 hommes isolés. HUDA Fréjus, Saint-Raphaël et Sainte-Maxime : 84 places.

Missions de l'HUDA

- ♦ Accueil et hébergement ;
- ♦ Accompagnement administratif, social, médical et juridique ;
- ♦ Scolarisation des enfants et mise en place d'activités socioculturelles au profit des résidents ;
- ♦ Gestion de la sortie de l'HUDA.

Gestion de l'activité

✓ **Aire toulonnaise**

En 2025, l'ensemble de l'accompagnement HUDA a représenté 59 dossiers administratifs. 1690 entretiens ont été réalisés durant l'année 2025 : 1374 au bureau, 316 au domicile des usagers. Il y a eu 165 accompagnements physiques. A ces accompagnements individuels s'ajoutent 21 interventions collectives sous forme d'ateliers.

✓ **Est Var**

En 2025, l'ensemble de l'accompagnement HUDA a

représenté 63 dossiers administratifs.

Nombre d'entrées réalisées sur l'année 2025 à l'HUDA : 22 ménages soit 31 personnes. L'HUDA a également accueilli 2 nouveau-nés en 2025.

Enfin, 1 153 entretiens ont été réalisés durant l'année 2025. Il y a également eu 71 accompagnements physiques (rendez-vous administratifs et médicaux notamment).

Situation administrative

✓ Aire toulonnaise

Au 31 décembre 2025, la structure héberge 44 ménages, soit 99 personnes, dont la situation, d'un point de vue administratif, est la suivante : 3 ménages en procédure Dublin, 3 en procédure accélérée, 18 en procédure normale, 16 ménages bénéficiaires d'une protection (protection subsidiaire, réfugié statutaire) et 3 ménages parents d'enfant réfugié.

Ce qui représente 103 adultes et 34 enfants.

✓ Est Var

En 2025, la structure a hébergé 63 ménages, soit 112 personnes, dont la situation, d'un point de vue administratif, est la suivante : 18 ménages sont en attente de convocation ou de décision OFPRA, 7 ménages sont en procédure de recours à la CNDA, 16 ménages sont bénéficiaires d'une protection, 11 ménages ont été déboutés et 8 ménages ont quitté l'HUDA avant la fin de la procédure. 3 ménages en procédure Dublin.

Les entrées :

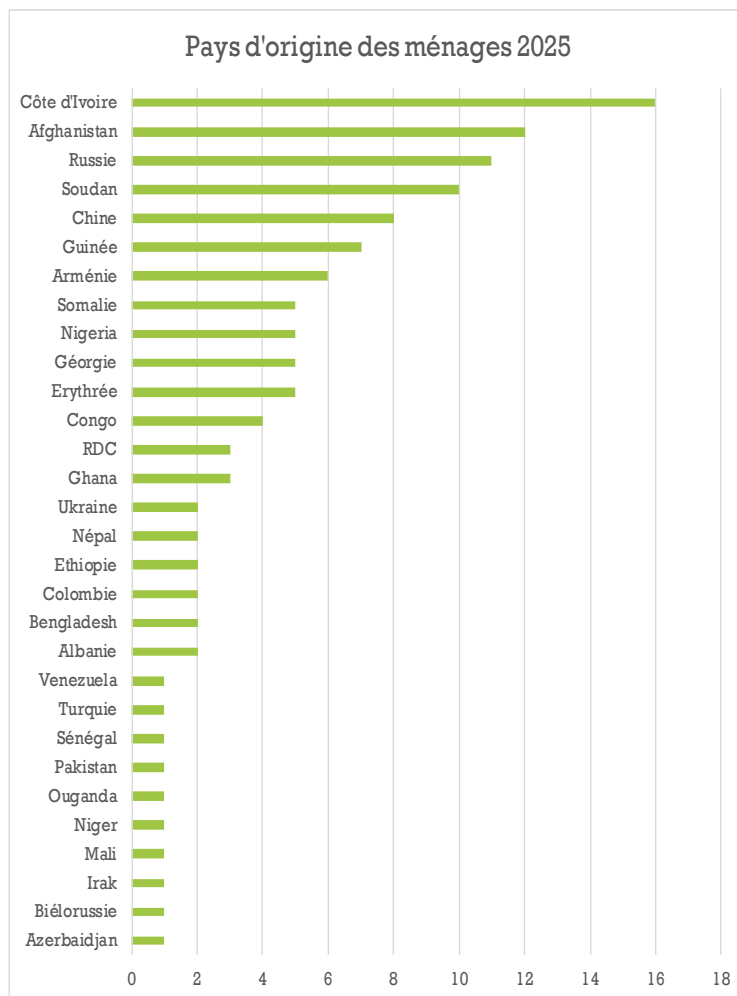
✓ Aire toulonnaise

L'équipe a accueilli 26 nouveaux ménages, soit 54 individus (dont 3 naissances).

✓ Est Var

L'équipe a accueilli 22 nouveaux ménages, soit 31 individus (25 adultes et 6 enfants dont 2 naissances).

Répartition de tous les ménages accueillis en 2025



Les sorties :

✓ Aire toulonnaise

L'année 2025 a été marquée par la sortie du dispositif de 17 ménages soit 39 personnes. 6 ménages étaient bénéficiaires d'une Protection. 5 ménages sont sortis après avoir été déboutés. 2 ménages ont décidé d'abandonner l'hébergement sans aller au bout de leur procédure de demande d'asile. 1 personne a refusé la place en hébergement. 2 ménages ont été transférés vers d'autres structures HUDA (exclusion d'une personne au sein d'un même ménage suite à des violences conjugales). Un ménage a connu une fin de prise en charge suite à son transfert Dublin.

Les sorties positives se répartissent comme suit : 2 ménages en CHRS, 2 ménages en Résidence Sociale ; 1 ménage en IML ; 1 ménage en logement social.

Pour les ménages sortis en 2025, la durée moyenne

de séjour a été de 462 jours allant d'un jour pour la plus courte durée d'accompagnement (refus place) jusqu'à 1 269 jours.

Nous rencontrons de plus en plus de difficultés pour sortir les personnes reconnues bénéficiaires d'une protection, soit par manque de places d'hébergement ou de logements, soit face à l'exigence croissante des ménages.

Le taux d'occupation de l'HUDA a été de 97,5 % (ce taux tient compte de la sous-occupation validée par les services de l'OFII pour satisfaire à un besoin de transformation de places).

✓ Est Var

L'année 2025 a été marquée par la sortie du dispositif de 24 ménages soit 39 personnes, se décomposant comme suit : 12 ménages (soit 18 personnes) bénéficiaires d'une Protection (réfugié ou parent d'enfant réfugié), 7 ménages (soit 12 personnes) déboutés et 5 ménages (soit 9 personnes) ayant décidé d'abandonner l'hébergement sans aller au bout de leur procédure de demande d'asile.

Les 14 sorties positives se répartissent comme suit : Intermediation locative 2 ménages (2 personnes) ; logement locatif social 1 ménage (1 personne) ; résidence sociale 4 ménages (4 personnes) ; départ volontaire 7 ménages (7 personnes).

En 2025, l'HUDA Est Var a accompagné 63 ménages, soit 112 personnes (79 adultes et 33 enfants) de toutes compositions familiales : une majorité de couples avec ou sans enfant et d'hommes seuls isolés.

L'accueil et l'accompagnement social : la prise en compte des problématiques du public accueilli

Les délais pour se voir obtenir ou refuser une demande d'asile peuvent s'étendre sur plusieurs années mais ces délais tendent toujours à diminuer. Afin de structurer le temps d'attente du public accueilli et l'accompagner vers une meilleure intégration, plusieurs ateliers ont été animés par des associations partenaires et les travailleurs sociaux du service.

Sur l'HUDA de Cuers, un partenariat avec la PASS gynécologique avait permis dès 2024 la formation des

travailleurs sociaux afin de les aider à répondre aux questionnements d'ordre intime des usagers. Ce partenariat s'est consolidé en 2025 en prenant la forme d'ateliers menés auprès des femmes sur toutes les questions liées à leur intimité ou leur condition de femmes.

Les autres thématiques traitées en ateliers collectifs, avec parfois l'appui de nos partenaires tels que le CO-DES 83, Le Planning familial, Face Var, ont été : les administrations françaises, les codes sociaux, le système scolaire, l'entretien du logement, devenir locataire, l'hygiène alimentaire, la laïcité, le système de santé, les impôts, le travail (droits et obligations, la prospection, la rédaction de CV...).

Nous avons également pu célébrer les fêtes de fin d'année autour d'un goûter en distribuant des jouets à tous les enfants accueillis et organiser une initiation au tennis, une sortie à la plage afin de permettre une meilleure cohésion des ménages accueillis au long de cette année.

Sur Cuers, au sein d'une salle dédiée, deux bénévoles sont intervenues régulièrement ainsi qu'une stagiaire en FLE, permettant aux accueillis d'apprendre le français et contribuant à une meilleure intégration des publics.

Actions transversales pour le public de l'HUDA et le CADA – Est Var

L'équipe du Pôle asile a préparé et animé un arbre de Noël pour tous les ménages du CADA et de l'HUDA, et les enfants ont bénéficié de cadeaux gracieusement préparés par les bénévoles de l'association UNPCE de Saint-Raphaël.

Animé par le TISF du CADA, un atelier « soutien à la langue française » a été proposé aux enfants du CADA et de l'HUDA tout au long de l'année. En fin d'année scolaire, en partenariat avec la directrice de l'école primaire Aubanel de Fréjus, les enfants ont effectué une représentation théâtrale avec une lecture de textes sous forme de scénettes, à l'occasion du spectacle de fin d'année de l'école.

Mise en place de plusieurs réunions d'informations sur les économies d'énergie destinées aux résidents du CADA et de l'HUDA, suivies de visites à domicile pour la mise en pratique.

Action de prévention santé animé par l'association AIDES, dans les locaux du pôle asile de l'Est Var et de l'HUDA de Sainte-Maxime

Dépistage tuberculose (prise de rdv radiographies pulmonaires pour tous les résidents HUDA en lien avec le CLAT de Toulon)

Participation des personnes BPI à la « semaine de l'intégration » en partenariat avec l'HUDA de Cuers (Recueil des récits de vie en lien avec leur demande d'asile, accueil du public, échanges avec les résidents de l'HUDA de Cuers).

Actions collectives pour les résidents de l'HUDA de Sainte-Maxime

* Mise en œuvre d'un atelier « manucure bien-être » destiné aux femmes hébergées au CADA et à l'HUDA qui font face à l'isolement, la précarité et aux traumatismes physiques et psychologiques liés à leurs parcours. Ces séances offrent un moment de répit, de bien-être et favorise le lien social. Les objectifs sont de valoriser les compétences individuelles, de prendre soin de soi et d'offrir un moment de détente.

* Organisation et animation pour l'HUDA et le CADA Fréjus, du goûter de Noël en partenariat avec l'association UNPCE de Saint-Raphaël (« Un Noël pour chaque enfant »). Et pour l'HUDA de Ste Maxime, organisation et animation du goûter de Noël pour les résidents (hommes isolés).

Un lien constant avec les établissements scolaires et les services de PMI

L'équipe de l'HUDA apporte de l'aide aux familles pour accomplir les démarches liées à la scolarisation obligatoire des enfants entre trois et seize ans. Des orientations ont également été faites vers la classe UPE2A de notre association. Les accompagnatrices de l'Aire toulonnaise poursuivent leur travail en étroite collaboration avec les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

L'Est Var est toujours confronté à l'absence de médecin PMI.

Les partenariats

* Le partenariat avec les Restos du cœur, quant à lui, se poursuit. A l'occasion des campagnes d'été et d'hiver, deux rencontres ont été organisées entre nos

associations. Toutes les personnes accueillies ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2025.

* L'équipe de l'HUDA de Cuers a collaboré à la création du Serious game sur les valeurs de la République et l'accès au logement à l'initiative de la DDETS et du laboratoire d'innovation publique INSOLAB.

* Avec l'aide du CODES, l'HUDA de Cuers a également pu co-crée un jeu à destination des publics sur le thème de la santé afin notamment de leur permettre de mieux appréhender l'organisation du parcours de soin en France et comprendre notre système de soin (comment agir dans telle situation, vers quel professionnel se tourner).

* Le partenariat avec le planning familial se poursuit : les accueillis ont une méconnaissance en termes de prévention des MST et des modes de contraception.

* Les liens avec la CPAM et la CAF restent maintenus.

* L'accompagnement psychologique des personnes grâce au partenariat avec France Terre d'Asile se poursuit également. Néanmoins, les délais d'attente ne permettent plus une orientation rapide. En cas de traumatismes nécessitant une prise en charge rapide, notre service travaille en lien étroit avec une psychologue du CHITS formée notamment aux traumatismes de l'exil.

* Partenaires rencontrées à Sainte-Maxime :

L'équipe a participé au goûter de Noël organisé par le Secours Catholique, en présence des bénéficiaires. Participation à la « rencontre solidarité pour l'emploi » organisé par l'agence de France Travail du Golfe de Saint-Tropez.

L'interprétariat

Une grande majorité du public accueilli n'est pas francophone. Durant l'année écoulée, nous avons donc fait appel à des interprètes. Nous les sollicitons lors de l'accueil des personnes en HUDA. Ils interviennent également lors des différentes phases de la procédure de demande d'asile.

Conclusions et perspectives 2026

Le constat d'une autonomie limitée une fois les personnes sorties vers le logement aura permis de questionner les pratiques et de proposer toujours plus de supports et ateliers, un accompagnement individuel plus axé sur l'autonomisation des ménages. Nous travaillons toujours à un plus grand lien avec les écoles

où le public accompagné peut être sujet de crispations avec des rencontres dès que nécessaire avec les équipes pédagogiques. La sortie du dispositif dans les délais réglementaires reste une difficulté, en particulier pour les parents d'enfants réfugiés et les familles nombreuses (l'ouverture des droits dépendant de procédures préfectorales longues, logement insuffisant, ménages exigeants).

Afin de contribuer à rompre l'isolement social des ménages, l'équipe de l'Est Var va entamer un travail avec les familles en proposant des sorties de plein air (goûter partagé à la base nature de Fréjus). L'équipe constate que les enfants n'ont pas accès aux activités sportives, c'est pourquoi une rencontre avec les clubs sportifs de Fréjus est envisagée pour l'année 2026, afin de faciliter l'accès à la pratique sportive.

Dans le cadre de la journée mondiale des réfugiés, l'équipe de l'Est Var va organiser une « brocante solidaire avec goûter partagé ». L'idée est de permettre aux résidents du CADA et de l'HUDA de venir récupérer des vêtements, des jouets, des livres etc... et de partager un moment festif.

Dans le cadre de la « semaine de l'intégration » qui va se dérouler du 05 au 09 octobre 2026, organisation d'un événement en lien avec l'accompagnement auprès des BPI.

CADA

Le CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) est un dispositif d'accueil mis en place pour les demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande du statut de réfugié (convention de Genève 1951).

La situation de l'asile en France en 2025 a continué d'être marquée par la crise sanitaire mondiale qui a pesé sur les déplacements internationaux.

Les missions principales du CADA s'articulent autour de quatre axes :

- L'hébergement : assurer l'accueil matériel et la mise à l'abri des demandeurs.
- L'accompagnement global : offrir un suivi administratif, juridique, social et médical personnalisé.
- L'intégration et le lien social : garantir la scolarisation des enfants et proposer des activités socioculturelles aux résidents.

sation des enfants et proposer des activités socioculturelles aux résidents.

- La transition : préparer et organiser la sortie du dispositif d'accueil.

CADA PAYS HYEROIS

**48 ménages hébergés en 2025 soit 135 personnes
1 850 entretiens (1 200 rendez-vous bureau, 650 VAD)**

À la suite de son extension en 2024, le CADA du Pays Hyérois offre désormais une capacité d'accueil de 90 places, réparties dans 28 appartements implantés sur l'ensemble du territoire. Cette répartition permet d'offrir une solution adaptée à chaque profil, qu'il s'agisse de loger des familles ou d'accueillir des personnes isolées en colocation.

Gestion de l'activité

Nombre d'entrées réalisées sur l'année 2025 au CADA : 14 ménages.

1 850 entretiens ont été réalisés durant l'année 2025 : 1 200 au bureau et 650 au domicile des usagers.

Situation administrative

Concernant l'issue des procédures d'asile, 26 personnes (mineurs inclus) se sont vu accorder une protection internationale. Dans le détail de ces décisions favorables, 19 résidents ont obtenu le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève, et 7 ont bénéficié de la protection subsidiaire. À l'inverse, l'instruction des dossiers s'est soldée par une décision de rejet pour 16 personnes.

Sorties :

L'année 2025 a été marquée par la sortie du CADA de 17 ménages, soit 39 personnes.

- 7 ménages déboutés,
- 4 installations dans le parc privé,
- 5 orientations vers un CPH,
- 1 orientation en CHRS.

L'activité 2025

En 2025, le CADA a accompagné 135 personnes de toutes compositions familiales (soit 67 adultes et 68 enfants), soit 48 ménages : 6 femmes seules ; 10 hommes seuls ; 13 femmes avec enfant, 16 couples avec enfants ; 3 couples sans enfant.

Ateliers / Animations collectifs

Tout au long de l'année 2025, l'équipe socio-éducative a mis en œuvre diverses interventions collectives élaborées en adéquation avec les attentes des usagers. 12 ateliers thématiques ont ainsi été co-animés par les travailleurs sociaux, couvrant un large éventail de sujets essentiels à l'intégration et à l'autonomie. Ces séances ont notamment abordé la gestion des énergies, la recherche de logement en préparation de la sortie du dispositif, l'équilibre alimentaire et la découverte de l'environnement local. Ce programme a également été enrichi par des temps dédiés au bien-être et des activités créatives saisonnières adaptées aux enfants. Dans une démarche complémentaire, 8 sorties extérieures ont été coordonnées par l'équipe. Ces initiatives conviviales avaient pour objectif principal de renforcer la cohésion sociale entre les foyers, de stimuler les échanges interculturels et de favoriser l'intégration par la découverte des traditions culinaires françaises.

L'interprétariat

Sur les 48 ménages présents en 2025, 37 étaient non francophones.

Afin de garantir une communication adaptée et un accompagnement de qualité, des interprètes ont été sollicités, notamment lors des premiers accueils, afin de présenter le service et ses missions dans une langue compréhensible par les usagers. Cette médiation linguistique facilite la compréhension des documents et renforce la relation de confiance nécessaire à un accompagnement efficace.

Les interprètes interviennent également à différentes étapes de la procédure de demande d'asile, notamment :

- lors de la préparation du récit avec le travailleur social pour la demande OFPRA ou le recours CNDA,

- pour expliquer les décisions de l'OFPRA et de la CNDA aux usagers,
- lors des réunions de synthèse avec les équipes éducatives,
- ou encore dans le cadre d'un accompagnement vers le corps médical.

Accompagnement scolaire des enfants de 3 à 18 ans

En 2025, 41 enfants ont été ainsi accueillis et scolarisés en école maternelle (9), en école primaire (15), en collège (13) et en lycée (4).

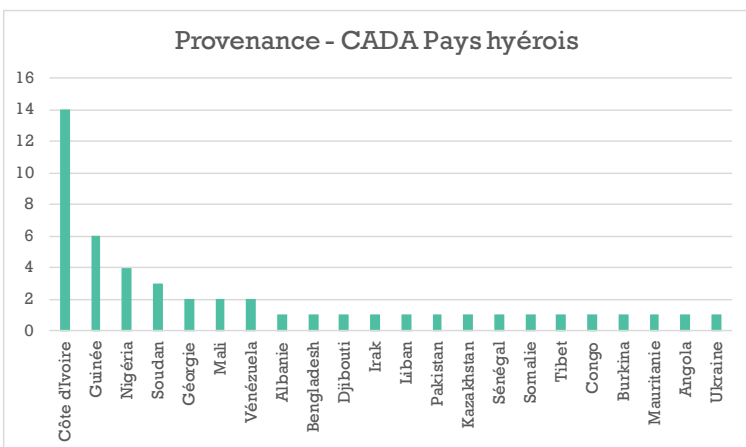
Partenariats :

Au-delà des solutions proposées en interne par les différents services de l'association (insertion, hébergement, logement, Promosoins, etc.), l'établissement a renforcé et développé de nombreux partenariats. Des rencontres professionnelles ont également été organisées avec les services du Conseil Départemental (UTS, UPS), le SIAO, la PASS de l'hôpital d'Hyères, le dispositif NOE, la maison des familles ISA, le Mouvement du nid, l'instance de coordination du Fonds d'aide aux jeunes TPM, ainsi qu'avec des acteurs du logement, de l'hébergement et de l'insertion professionnelle. Parmi les collaborations formalisées figurent une convention avec la CPAM du Var, visant à faciliter l'accès aux droits pour les BPI et les réfugiés, ainsi qu'une convention avec la CAF.

Un partenariat avec le Programme de Réussite Éducative (PRE) de la ville d'Hyères a été établi, de même qu'un travail étroit avec plusieurs bailleurs sociaux (Erilia, Logis Familial Varois, Var Habitat). Par ailleurs, une convention a été signée avec une avocate spécialisée en droit des étrangers, permettant un appui régulier dans les situations complexes liées à l'accompagnement juridique. Cette professionnelle assure également une permanence au sein de l'établissement une fois par trimestre. Enfin, le CADA a mis en place une convention avec l'association Parcours, qui dispense des cours de FLE dans les locaux, ainsi qu'un partenariat avec l'association FTDA, permettant aux usagers d'accéder à des entretiens avec des psychologues bénévoles.

Provenance des personnes hébergées en 2025 :

Provenance - CADA Pays hyérois



Procédure de sortie

La gestion des sorties est un objectif réglementaire pour les CADA.

Concernant les bénéficiaires d'une protection internationale, le délai réglementaire de trois mois pour accéder à un logement dans le parc social reste difficile à respecter. En effet, la constitution des dossiers d'accès aux droits (prestations sociales, titres de séjour, livret de famille, actes de naissance, rétablissement des ressources, etc.) requiert généralement entre quatre et six mois. Ce délai dépend largement du traitement administratif par l'OFPPA.

Un nombre significatif de personnes protégées choisissent de retourner dans leur département d'origine, où elles ont souvent tissé des liens, notamment communautaires, qu'elles souhaitent préserver. Quelle que soit la situation administrative des personnes en fin de parcours, l'équipe du CADA s'attache à les orienter vers des personnes ou structures ressources afin de faciliter une sortie ou une transition adaptée.

La majorité des familles déboutées sollicitent le dispositif 115 afin d'accéder à un hébergement d'urgence et d'engager de nouvelles démarches de régularisation, telles qu'une demande de réexamen.

Les personnes dont la demande d'asile a été définitivement rejetée peuvent, à leur demande, être maintenues au sein du CADA pour une durée maximale d'un mois à compter de la notification de la décision.

Ce moment de sortie, particulièrement difficile tant pour les personnes concernées que pour l'équipe so-

cio-éducative, a néanmoins été encadré avec rigueur : les délais de départ ont été systématiquement respectés en 2025.

CADA EST VAR

40 ménages hébergés en 2025 soit 99 personnes – 648 entretiens et 112 accomp. physiques

Le CADA de l'Est Var dispose de 60 places, réparties comme suit : 11 appartements à Fréjus et 3 appartements à Saint-Raphaël, ainsi que 3 chambres en unités de vie au sein de la résidence sociale de l'association API PROVENCE sur la commune de Sainte-Maxime.

Gestion de l'activité

En 2025, la structure a hébergé 40 ménages, soit 99 personnes.

Nombre d'entrées réalisées sur l'année 2025 au CADA : 25 ménages soit 45 personnes.

Enfin, 648 entretiens ont été réalisés durant l'année 2025, ainsi que 112 accompagnements physiques.

Situation administrative

7 ménages (12 personnes) ont obtenu une protection. 3 ménages (8 personnes) ont été déboutés. 2 ménages (6 personnes) ont quitté le CADA avant la fin de la procédure.

Sorties :

L'année 2025 a été marquée par la sortie du CADA de 18 ménages. 3 ménages sont entrés en IML, 2 abandons et 13 ménages dont la solution de sortie est non connue.

L'activité 2025

En 2025, le CADA a accompagné 99 personnes de toutes compositions familiales hommes isolés et familles (soit 64 adultes et 35 enfants). Les orientations ont été prononcées par le Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile : orientations nationales à 16%, orientations régionales : 84%.

Ateliers / Animations collectifs

Des interventions collectives ont été proposées tout au long de l'année, les thématiques abordées émanaient en partie des souhaits et besoins des usagers.

Nous avons organisé un atelier « manucure bien-être » destiné aux femmes hébergées au CADA et à l'HUDA, qui font face à l'isolement, à la précarité et aux traumatismes physiques et psychologiques liés à leurs parcours. Ces séances offrent un moment de répit, de bien-être, et favorisent le lien social. Les objectifs sont de valoriser les compétences individuelles, de prendre soin de soi et d'offrir un moment de détente.

L'interprétariat

Sur les 99 personnes présentes en 2025, 90 étaient non francophones et 9 francophones.

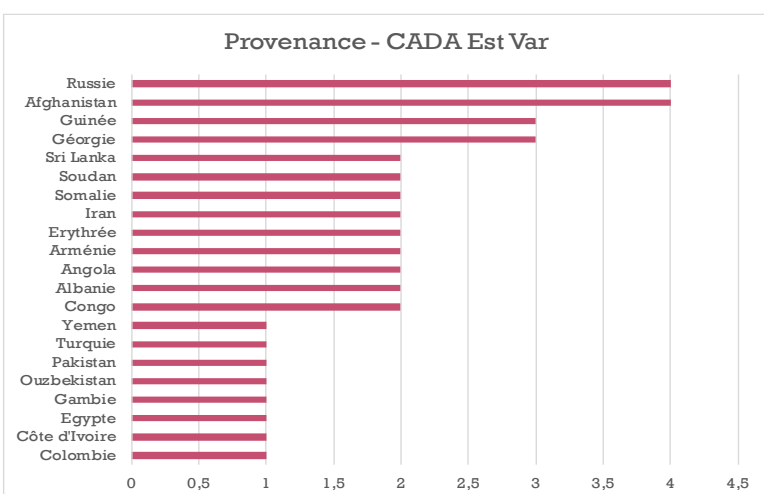
Durant l'année écoulée nous avons fait appel à des interprètes en dari, somalien, russe, ukrainien, afghan, irakien...

Accompagnement scolaire des enfants de 3 à 18 ans

L'équipe du CADA apporte de l'aide aux familles pour accomplir les démarches liées à la scolarisation obligatoire des enfants entre trois et seize ans.

En 2025, 27 enfants ont été ainsi accueillis et scolarisés.

Provenance des personnes hébergées en 2025 :



Procédure de sortie

La gestion des sorties est un objectif réglementaire pour les CADA.

Les difficultés sont les mêmes que pour le CADA du Pays Hyérois.

Cependant, 2 ménages déboutés sans solution de sortie se sont maintenus dans l'établissement et ont fait l'objet de mise en demeure de quitter l'établissement avec l'instruction de référés mesures utiles.

CPH

**31 ménages hébergés soit 94 personnes
1 470 entretiens en 2025**

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) est un dispositif destiné à l'accueil des bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés et personnes sous protection subsidiaire). Les orientations sont effectuées au niveau national par l'OFII, à l'issue d'une évaluation sociale. Ce dispositif s'adresse prioritairement à des personnes identifiées comme particulièrement vulnérables et en situation de non-autonomie. La capacité d'accueil du CPH est de 70 places.

Les hébergements sont répartis en appartements diffus sur le territoire hyérois, permettant l'accueil de familles BPI ou de personnes isolées en cohabitation.

Missions et prestations assurées par le CPH

- Accueil et hébergement des bénéficiaires de la protection internationale
- Accompagnement dans l'accès aux droits civiques et sociaux
- Soutien à l'accès aux soins et à la santé
- Élaboration d'un projet individualisé pour favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à la formation
- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, avec un appui spécifique à la parentalité et à la scolarité des enfants
- Préparation à l'accès au logement autonome et accompagnement à la sortie du dispositif
- Soutien à l'inclusion sociale et à la participation à la vie locale, notamment à travers des activités socioculturelles
- Accompagnement à l'apprentissage de la langue française dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

Gestion de l'activité

En 2025 : 94 personnes soit 31 ménages ont été accompagnés (45 adultes, 49 enfants).

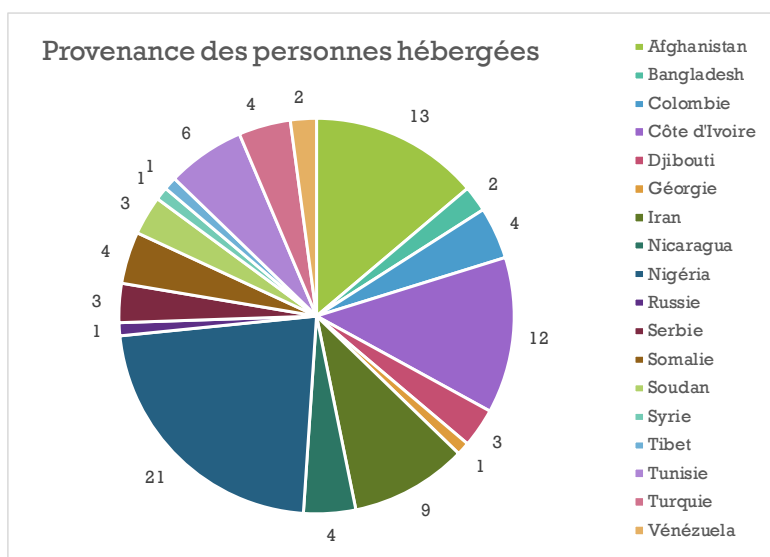
Situation administrative

Pour l'année 2025, le CPH a accompagné :

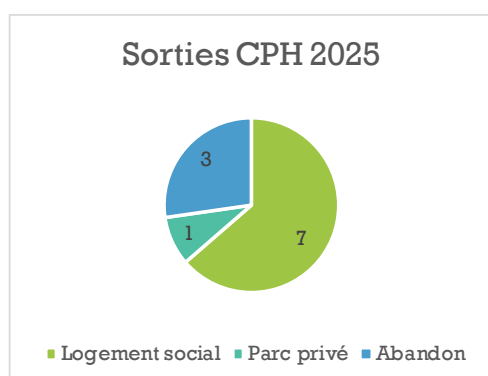
- 5 familles monoparentales, composées exclusivement de mères isolées,
- 14 couples avec enfants,
- 12 personnes isolées.

Au total, sur les 94 personnes hébergées, 45 adultes bénéficiaient du statut de réfugié, 23 de la protection subsidiaire et 11 parents d'enfants BPI.

Provenance des personnes hébergées en 2025 :



En 2025, 94 personnes ont été accompagnées. Parmi elles, 11 ménages ont quitté le dispositif, soit un total de 31 personnes.



Cela représente un taux de relogement de 33 %, en hausse par rapport à l'année précédente. Il faut également noter 2 changements marquants en 2025 :

- 1) La fabrication plus rapide des titres de séjour par la préfecture de Toulon, qui n'attend plus la délivrance des actes de naissances de l'OFPRA.
- 2) La nouvelle directive de l'OFII qui interdit l'accès au CPH des parents d'enfants BPI.

Données d'activité

- 1 470 entretiens réalisés en 2025 : 1 054 au bureau et 416 à domicile.
- Le taux d'occupation pour l'année 2025 s'est élevé à 96 %
- La durée moyenne de séjour en 2025 est de 554 jours, soit environ 19 mois d'accompagnement.

Cette durée de séjour s'explique par :

- Un nombre plus important de jeunes de moins de 25 ans sans ressources stables, ce qui freine leur accès au logement autonome ;
- L'allongement des délais d'obtention des titres de séjour, retardant ainsi l'ouverture de droits sociaux tels que le RSA ;
- Une proportion croissante de familles dont seuls les enfants sont reconnus BPI, rendant les démarches administratives plus complexes et prolongées.

L'accueil et l'accompagnement social

L'un des objectifs essentiels de l'accompagnement est de permettre aux personnes de mieux comprendre le fonctionnement du système français et de développer leur autonomie.

L'accès au logement constitue une priorité, afin de favoriser l'installation des familles dans un habitat stable et durable.

Par ailleurs, les familles prennent part aux cours d'alphabétisation animés par l'association « Parcours », organisés au sein de nos locaux. La maîtrise de la langue française est en effet perçue comme un levier essentiel d'intégration et un préalable à l'accès à l'emploi.

Ateliers/Animations collectives

Les équipes ont organisé différents ateliers collectifs abordant des thématiques variées, ainsi que des ani-

mations destinées aux enfants : goûter de Noël, activités manuelles, jeux de société, décorations d'Halloween (création de masques, décoration de la salle), confection d'œufs de Pâques, sorties à la ferme et plage l'été, etc.

Ces moments favorisent la création de liens sociaux entre les familles des différents services de l'association, tout en permettant aux travailleurs sociaux de connaître les familles sous un autre jour et de renforcer la relation de confiance.

Par ailleurs, plusieurs ateliers collectifs spécifiques sont proposés aux bénéficiaires de la protection internationale (BPI), portant sur des sujets comme l'accès au logement, la découverte des communes proches de Hyères pour élargir le territoire de recherche de logement, ou encore la gestion budgétaire.

De nouvelles actions collectives sont également prévues pour l'année 2026.

L'interprétariat

En 2025, la quasi-totalité des personnes accompagnées étaient non francophones, à l'exception de familles d'origines tunisienne et ivoirienne.

Au cours de l'année, nous avons régulièrement fait appel à des interprètes, notamment lors de l'accueil au CPH, afin de présenter les services et les missions dans une langue accessible aux usagers.

Cela facilite la compréhension des documents officiels, en conformité avec la réglementation, et garantit une communication claire indispensable à un accompagnement efficace.

Le recours à un interprète permet également aux parents de mieux s'impliquer dans le suivi scolaire de leurs enfants. De plus, puisque la plupart des services hospitaliers ne disposent pas d'interprètes, notre équipe accompagne parfois les usagers lors de leurs rendez-vous médicaux.

Accompagnement scolaire des enfants de 3 à 18 ans

En 2025, 49 enfants ont été accueillis, parmi lesquels 28 ont été scolarisés : 10 en maternelle, 12 en primaire, 2 au collège et 4 au lycée.

Partenariats

En 2025, en complément des solutions in-

ternes proposées par les différents services de l'association (insertion, hébergement, logement, Promosoins...), l'établissement a renforcé et développé de nombreux partenariats. Parmi eux : une convention avec la CPAM du Var pour faciliter l'accès aux droits des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et des réfugiés ; des rencontres régulières avec le Conseil Départemental (UTS, UPS), le SIAO, la PASS de l'hôpital d'Hyères, ainsi que les partenaires du logement, de l'hébergement et de l'insertion professionnelle. L'association collabore également avec le PRE (Programme de Réussite Éducative) d'Hyères, travaille en lien avec les bailleurs sociaux (Erilia, Logis Familial Varois, Var Habitat), et a signé une convention avec la CAF. Par ailleurs, une convention a été établie avec l'association « Parcours » pour la mise en place de cours de FLE au sein de nos locaux, ainsi qu'avec une avocate spécialisée qui nous accompagne dans les situations complexes. Enfin, un partenariat a été conclu avec la Banque Alimentaire du Var.

Procédure de sortie

La gestion des sorties constitue un objectif réglementaire essentiel pour le CPH.

Étant donné que l'hébergement en CPH est temporaire soit neuf mois renouvelables trois mois, la préparation à la sortie est abordée dès le début de l'accompagnement et les modalités sont précisées dans le contrat de séjour.

Le délai imparti pour accéder à un logement dans le parc social reste difficile à respecter, car le traitement des dossiers d'accès aux droits (prestations sociales) nécessite généralement entre 4 et 6 mois pour réunir l'ensemble des pièces administratives. Nous restons ainsi dépendants de la gestion administrative de l'OFPPA.

Par ailleurs, les contraintes financières représentent un frein supplémentaire, puisque les ménages doivent constituer une épargne pour accéder à un logement durable. Enfin, la barrière linguistique complique également le parcours d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Réinstallés

600 entretiens

21 ménages accompagnés soit 55 personnes

La réinstallation est un dispositif mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), qui consiste à identifier des réfugiés se trouvant dans un pays de premier asile, où leur protection ne peut être assurée de manière durable, afin de leur permettre d'être accueillis dans un pays tiers.

Ce pays s'engage alors à leur accorder un statut de séjour permanent.

Dans le cadre de ses engagements internationaux, notamment au sein du régime d'asile européen commun et en coopération avec le HCR, la France accueille chaque année des ressortissants de pays tiers ayant besoin de protection, via des programmes de réinstallation.

Ces programmes prévoient l'envoi de missions de l'OFPPA dans les pays de premier asile pour y sélectionner les personnes les plus vulnérables, qui se verront reconnaître un statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire dès leur arrivée en France.

Leur accueil est ensuite organisé par le Ministère de l'Intérieur, avec un accompagnement global d'un an assuré par un opérateur. Ce dernier prend en charge leur hébergement ainsi que leur intégration. À leur arrivée sur le territoire français, ces personnes sont directement reconnues comme bénéficiaires de la protection internationale.

Un accompagnement social global dès l'arrivée

Dès l'arrivée des ménages réinstallés, un accompagnement social global est mis en place afin de faciliter leur intégration dans leur nouvel environnement.

L'objectif initial est de favoriser une appropriation rapide du territoire d'accueil : repérage des lieux ressources (centres de soins, établissements scolaires, supermarchés, téléphonie, etc.) et accompagnement dans les premières démarches du quotidien.

Une aide transitoire est également proposée pour faire face aux premières dépenses : loyers, alimentation, frais essentiels.

Cet accompagnement individualisé repose sur un diagnostic administratif complet, permettant l'ouver-

ture des droits sociaux et bancaires, ainsi qu'un accès rapide aux soins.

Une évaluation de la situation sanitaire est effectuée dès l'arrivée, avec orientation vers la PASS d'Hyères, un médecin généraliste ou des spécialistes si besoin.

Les enfants sont rapidement inscrits dans les établissements scolaires.

Accès à la langue et à l'emploi

Des ateliers d'alphabétisation sont proposés tout au long de l'année.

Une orientation vers l'OFII est organisée dès l'arrivée pour initier le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et réaliser un test de positionnement linguistique.

Un accompagnement à l'insertion professionnelle est également prévu, incluant un bilan de compétences afin d'identifier les potentiels de chaque personne et de les orienter vers les dispositifs adaptés : formation, employeurs ou structures d'accompagnement.

Vie sociale et soutien à la parentalité

Des activités socioculturelles variées sont proposées, allant au-delà de l'occupationnel, avec l'objectif de favoriser l'autonomie et l'intégration.

En 2025, plusieurs ateliers collectifs ont été organisés à destination des bénéficiaires de la protection internationale, abordant des thématiques variées telles que l'accès au logement autonome, la gestion du budget ou encore des ateliers créatifs spécialement conçus pour les enfants.

Un soutien à la parentalité est également prévu, via la présence d'une psychologue, des groupes de parole et des ateliers collectifs visant à renforcer les compétences parentales.

Durant les premières semaines, un accompagnement renforcé est mis en place, incluant des visites à domicile fréquentes.

Soutien matériel à l'installation

À leur arrivée, les bénéficiaires reçoivent un kit alimentaire, un kit d'hygiène, des vêtements adaptés à la saison. Les logements sont entièrement équipés, notamment d'une machine à laver, afin de garantir des conditions de vie dignes dès les premiers jours.

Bilan 2025

Nous avons accompagné 55 personnes, réparties en 21 ménages, originaires d'Érythrée, de Djibouti, d'Éthiopie, du Soudan et de Syrie, en provenance de camps de réfugiés situés au Liban, en Égypte et au Rwanda.

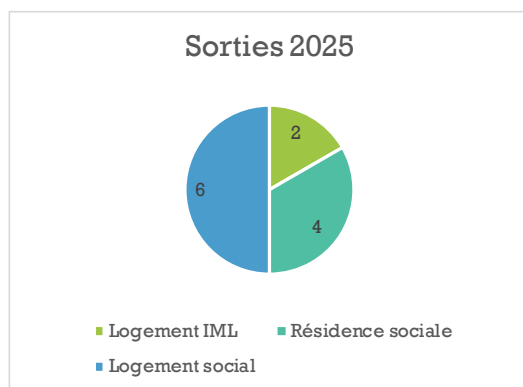
8 ménages ont intégré le dispositif en 2025.

Ces ménages ont été accueillis dans 10 logements distincts du parc locatif privé, avec la possibilité de recourir à l'intermédiation locative ou à des baux glissants. Tous les logements sont situés sur la commune de Hyères. Sur ces 21 familles (55 personnes, dont 25 enfants), on compte 5 familles monoparentales, 6 couples avec enfants, 1 couple sans enfant et 9 personnes isolées.

Un travailleur social est dédié à ce dispositif.

Sortie du dispositif

En 2025, 12 ménages ont été relogés : 2 ont obtenu un logement via l'Intermédiation Locative (IML), 4 ont accédé à une résidence sociale avec bail glissant, et 6 ont intégré un logement social.



Cette année, nous avons rencontré des difficultés liées à l'ouverture des droits des ménages, en particulier pour l'accès au RSA, ce qui freine leur insertion professionnelle ainsi que leur relogement. Par ailleurs, les BPI orientées présentent une vulnérabilité croissante, notamment en raison de lourds problèmes de santé. De plus, le délai pour obtenir un récépissé auprès de la préfecture dépasse actuellement 4 mois, ce qui complique la gestion, d'autant que la durée d'accompagnement est normalement limitée à un an.

Face à ces contraintes administratives, les sorties des ménages s'avèrent donc plus longues et plus complexes.

Ukraine

909 entretiens, 15 familles accompagnées soit 40 personnes (25 adultes et 15 enfants)

Cet accueil collectif d'une capacité de 50 places, qui fonctionne depuis 2022, s'effectue en étroite collaboration avec l'Institut Fénélon à Toulon, propriétaire des lieux. Un partenariat a été instauré avec la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur afin de répondre aux besoins alimentaires des accueillis. Des démarches administratives ont été engagées dès l'accueil des familles dans le cadre de la politique en vigueur pour les exilés ukrainiens.

L'enjeu de cette année résidait dans la sortie des ménages ; en effet, le centre fermait ses portes au 30/08/2025. De fait, en 2025, aucune nouvelle famille n'a intégré le centre.

Organisation au sein du centre

Les tâches ménagères et les préparations de repas étaient assurées par les accueillis eux-mêmes. Le travailleur social a aidé les familles à utiliser les denrées distribuées afin d'éviter le gaspillage grâce à des ateliers cuisine. Une bénévoles intervient toujours de manière hebdomadaire pour accompagner les adultes dans l'apprentissage du Français. Néanmoins, c'est surtout par le biais de formations linguistiques via France travail que les ménages ont pu progresser dans l'apprentissage de la langue, permettant ainsi une insertion professionnelle. Des ouvertures de droits (aide financière pour demandeur d'asile – CSS – Allocation de Rentrée scolaire) et des inscriptions à différents sites de recherche d'emploi, etc. ont été enclenchées par le travailleur social. Face Var a également accompagné les ménages hébergés afin de les aider dans leur recherche d'emploi et dans leur projet professionnel.

Sécuriser les parcours en vue d'une sortie

Les ménages étaient incités, dès 2024, à déposer une demande d'asile permettant ainsi une sécurisation des parcours. Le travailleur social les a ainsi accompagnés dans ces démarches.

Des ateliers ont été menés afin de préparer les ménages à une sortie vers le logement autonome, en particulier sur la thématique de la gestion budgétaire, la constitution d'une épargne restant une source de difficulté pour les ménages accompagnés, et ce malgré l'absence de charges importantes (participation

aux charges de 10 à 15 % des ménages bénéficiaires de ressources égales ou supérieures au RSA uniquement, et distribution importante de denrées alimentaires).

Au 30/08/2025, tous les ménages – parfois scindés - ont pu avoir une solution de sortie grâce à un travail de collaboration entre la DDETS, le SIAO et, en interne, le dispositif IML de notre association.

Ainsi, 6 ménages se sont vus attribuer un logement social. Avant d'intégrer ces logements, un des ménages a intégré un logement IML de notre association, tandis qu'un autre a été mis à l'abri à l'hôtel quelques jours.

2 ménages ont accédé à un logement du parc privé ; 7 ménages – dont celui cité plus haut - ont intégré un logement en IML (dont 4 du parc En chemin) ; une personne a pu être logée par son employeur.

Parmi ces familles, deux étudiants ont pu avoir un logement via le CROUS.

Enfin, deux personnes ont décidé de partir vers la Slovaquie.

Conclusion

Depuis l'ouverture du centre Fénelon en 2022, notre association est fière d'avoir accompagné 39 familles en leur offrant un accueil digne, un accompagnement global de proximité ainsi qu'un soutien attentif autour des enjeux de santé mentale.

UPE2A

La « Classe Passerelle » est accueillie au Lycée Cisson à Toulon depuis plusieurs années. Elle accompagne sur l'année civile des jeunes âgés de 16 à 18 ans, non ou peu scolarisés antérieurement, peu ou pas francophones, non pris en charge par l'Education Nationale dans un parcours «traditionnel» (non soumis à l'obligation scolaire).

Au total, sur l'année civile 2025 :

Pour l'action UPEAA CISSON (sur l'année civile 2025) : 34 élèves ont été accueillis et ont pu bénéficier des apprentissages dispensés par la classe Passerelle

L'action menée a permis l'accueil de 20 élèves présents de Janvier à Juin 2025 (16 MNA et 4 élèves en

regroupement familial) : 18 garçons et 2 filles.

Les jeunes sont nés entre 2006 et 2009. Les jeunes suivent un planning hebdomadaire de 26 heures qui comprend : Français Langue Seconde, Arts plastiques, Mathématiques, PSE, Anglais, technologie/informatique et EPS.

Ils ont originaires de Tunisie (6) ; Turquie (4) ; Côte d'Ivoire (4) ; Sénégal (2) ; Guinée (1) ; Albanie (1) ; Bangladesh (1) ; Gambie (1).

Les niveaux scolaires sont hétérogènes : infra A1.1 (20% de l'effectif) ; A1.1 (15% de l'effectif) ; A1 (55% de l'effectif) et A2 (10% de l'effectif).

En fin de parcours scolaire, on retrouve les progressions suivantes : infra A1.1 (10% de l'effectif) ; A1.1 (15% de l'effectif) ; A1 (55% de l'effectif) et A2 (20% de l'effectif).

Résultats – Orientations au 30/06/2025, soit 15 élèves présents (3 élèves ont été sortis pour motif disciplinaire et/ou absentéisme ; une élève sortie pour maternité ; un élève sorti pour emploi) :

Certains élèves ont été présentés aux examens (Diplômes et Certificats)

DELTA A2 : 5 élèves présentés, 4 l'ont obtenu (80% de réussite)

CGF : 9 élèves présentés, 8 l'ont obtenu (89% de réussite)

ASSR 2 : 12 élèves présentés, 9 l'ont obtenu (75% de réussite)

Certification PIX : 11 élèves étaient certifiables, 7 l'ont obtenue (65% de réussite)

PSC1 : 8 élèves ont obtenu leur certification (100% de réussite)

Au-delà de l'accompagnement proposé autour des prérequis linguistiques, scolaires et sociaux nécessaires afin de permettre à chacun une possibilité d'insertion tant sociale que professionnelle, nous avons proposé des interventions :

- Le CODES (Comité Départemental de l'Education à la Santé) a animé un module « Dans le Var, la santé des jeunes de 16 à 25 ans ». Deux intervenantes viennent en classe échanger autour des thématiques suivantes : alimentation, sommeil, vie sexuelle et affective, lutte contre les discriminations.

- Les élèves ont participé à la course solidaire HANDIBOU organisée par le Lycée Cisson pour l'ensemble des élèves.
- Formation PSC : acquisition des compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de premiers secours.
- Diverses sorties pédagogiques : la médiathèque Chalucet, l'exposition BANKSY au musée des arts de Toulon, la Villa Tamaris à la Seyne sur mer,
- Organisation et participation à la journée « Classes passerelles » organisée par le Lycée Cisson dans le cadre de la semaine de l'intégration. Présentation des classes passerelle et de la filière d'excellence MNA (Mérite, Nouveauté, Ambition) pour les réfugiés mineurs, en présence du Secrétaire général adjoint de la Préfecture, du Directeur académique des services de l'Education Nationale et des représentants de la DDETS du Var.

Les élèves ont pu effectuer des stages au sein du lycée dans les domaines suivants : automobile, énergie, électricité, numérique et industrie.

Ils ont également, par le biais de conventions, effectué des stages en immersion professionnelle dans les métiers du bâtiment (25%) ; plomberie (8%) ; mécanique auto (20%) ; boulangerie (20%), restauration (20%), métiers du commerce (8%).

Orientation post UPEAA

90% des élèves ont été orientés en CFA avec contrat d'apprentissage

5% ont été maintenus sur le dispositif (redoublement pour admission tardive)

5% ont été orientés vers la mission locale

De septembre à décembre 2025

14 jeunes ont intégré l'UPEAA : 11 MNA – 3 garçons dans le cadre du regroupement familial.

Tunisie (1) ; Bangladesh (4) ; Turquie (1) ; Gambie (2) ; Algérie (1) ; Maroc (2) ; Côte d'Ivoire (1) ; Russie (1) ; Guinée Bissau (1).

Les jeunes sont nés entre 2009 et 2010.

Détail des chiffres Parentalité /Protection 2025

646 parents et 781 enfants accompagnés

Plateformes A.V.A. (Accueil Violences Accompagnement)

- **404** femmes et **526** enfants accompagnés
- **2 283** entretiens

Logements pour FVV

- **104** femmes et **111** enfants mis à l'abri

Résidence Accueil pour Femmes

- **71** femmes et **53** enfants hébergés

Appartement parental

- **26** parents et **61** enfants
- **80** séjours et **27** séances

Café des parents

- **41** parents et **30** enfants
- **34** séances et **89** participations

Plateformes A.V.A. / LAEO Fréjus

404 femmes et 526 enfants accompagnés

2 283 entretiens menés

L'année 2025 marque une étape majeure dans le développement des plateformes A.V.A. dédiées à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

Après l'extension engagée en 2024 avec l'ouverture de nouvelles plateformes sur le territoire, la dimension départementale du dispositif a pleinement pris son essor en 2025. Les trois secteurs de Hyères, Toulon et Draguignan fonctionnent désormais dans une dynamique coordonnée et complémentaire, permettant une couverture renforcée du territoire varois et un accès facilité aux femmes victimes de violences.

Cette évolution s'est accompagnée d'une reconnaissance institutionnelle importante avec le renouvellement des financements européens pour les années 2025 et 2026. Ce soutien permet de consolider les actions engagées, de pérenniser les accompagnements proposés. Cependant nous avons accusé une baisse de financement de 0.80 ETP sur un poste de travailleur social sur le territoire de Hyères.



Pour autant, l'action A.V.A. conserve son fonctionnement fondé sur l'accueil inconditionnel, gratuit et anonyme des femmes victimes de violences conjugales. Chaque plateforme demeure un lieu de transition, d'écoute, d'échanges et d'orientation, favorisant la prise de parole et l'accompagnement vers la sortie des violences. Les équipes pluridisciplinaires composées de travailleurs sociaux, psychologues, éducatrices de jeunes enfants et agent d'accueil poursuivent leur mission avec une attention par-

ticulière portée à la qualité du premier accueil et à la sécurisation des parcours. La prise en charge proposée consiste à une aide et un soutien en rompant l'isolement, en informant les femmes sur les droits et dispositifs existants en fonction de la situation, en les orientant vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique, juridique, social et sanitaire.

En 2025, la dynamique partenariale s'est également fortement développée. Des acteurs du territoire et des entreprises se sont spontanément mobilisés pour soutenir les femmes accompagnées par les plateformes A.V.A.

À ce titre, IKEA a apporté un soutien précieux à travers des dons de mobiliers et d'équipements permettant d'améliorer l'aménagement des espaces d'accueil destinés aux femmes et à leurs enfants. Ces contributions ont permis de rendre les lieux plus chaleureux, sécurisants et adaptés aux besoins des familles accueillies.

Par ailleurs, en juin 2025, les équipes A.V.A. ont participé au vide-greniers organisé par IKEA Toulon La Valette. Les bénéfices récoltés lors de cet événement solidaire ont été intégralement consacrés à la création et à l'amélioration d'espaces dédiés à l'accueil des enfants au sein des plateformes A.V.A. Cette initiative contribue à offrir aux enfants des lieux adaptés, rassurants et propices à leur bien-être, favorisant leur accompagnement.

Cette mobilisation collective illustre la reconnaissance grandissante de l'action portée par les plateformes A.V.A. sur le territoire départemental. Elle témoigne également de l'importance du travail partenarial et de la solidarité locale dans l'accompagnement global des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

L'équipe A.V.A. accorde toujours une grande importance à la première rencontre d'une femme qui se présente spontanément ou qui a pris rendez-vous pour évoquer sa situation à l'égard de sa vie de couple.

En effet, la plupart des victimes n'abordent pas spontanément les violences qu'elles subissent. Le travailleur social qui se charge du premier accueil facilite la prise de parole. L'accueil proposé se déroule dans un espace chaleureux et favorable à l'expression. Il faut un certain temps avant que les victimes perçoivent que cet espace leur est réservé et que leur parole a

une importance pour la personne qui les accueille pour la première fois. L'idée est de leur faire savoir qu'elles disposent d'un interlocuteur à leur écoute, sans jugement, qui leur permettent de libérer la parole sur le sujet.

L'accompagnement social qui est proposé au sein de chaque plateforme permet également d'avoir accès à l'information dans un cadre sécurisé et de bénéficier d'une première prise en charge de la situation que la femme rencontre.

L'ensemble des services de l'association sont toujours mobilisés autant que de besoin dans l'intérêt de ces femmes.

Nos partenaires spécialisés dans cette thématique sont l'AAVIV (association d'aide aux victimes du Var), AVRE (association varoise pour le respect de l'enfant) et le CIDFF (centre d'informations sur les droits des femmes et des familles), l'association Une voix pour elle sur le dispositif « On bouge », les avocats, les S.P.I.P en charge de l'auteur s'il y a condamnation.

Les orientations émanent de divers secteurs, social, associatif et judiciaire : des intervenants sociaux en Gendarmerie (I.S.G.) et en commissariat (I.S.C.), du CIDFF, de l'AAVIV et des autres associations, de l'ensemble des travailleurs sociaux des différents départements de France, des CCAS etc...

Ce partenariat, qu'il soit interne ou externe, constitue un élément indispensable quant à l'atteinte et à la réalisation de la mission des plateformes : la sortie des violences conjugales pour les femmes que l'on accompagne.

Afin d'assurer les missions qui incombent à chaque équipe, le travail en étroite collaboration avec divers partenaires et autres professionnels s'avère indispensable et permet un accompagnement global et personnalisé de la personne.

Ainsi, les concertations et échanges réguliers avec l'assistante sociale de secteur, le référent ASE ou AEMO en particulier et d'autres intervenants permettent une cohésion et une pluridisciplinarité essentielle à l'accompagnement social global.

Des groupes de paroles sont organisés de façon régulière dans chaque lieu, animés par la psychologue et le travailleur social.

Les équipes participent également à des temps d'échange et de partage mais aussi à des animations pour le public FVV en collaboration avec des associa-

tions de quartier et des partenaires dédiés à la prise en charge du public : La journée de la femme, notamment, ou des activités et ateliers manuels...

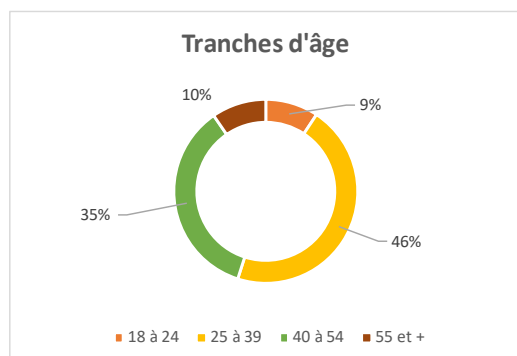
Le LAEO (Lieu d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation) à Fréjus :

Le lieu d'Accueil, d'Ecoute et d'Orientation est destiné au même public. Il est ouvert une demi-journée par semaine, avec des permanences d'un travailleur social et d'une psychologue. Elles ont pour mission un 1er accueil de ces femmes, ainsi qu'une écoute et une orientation vers les dispositifs dédiés (comme les Plateformes AVA).

Le LAEO de Fréjus n'a pas vocation à se substituer aux différentes structures existantes, mais bien à préparer et accompagner les femmes vers celles-ci. En ce sens, il est complémentaire des Plateformes A.V.A.

Bilan 2025

404 femmes et 526 enfants ont été accompagnés.



Les femmes accompagnées présentent souvent un cumul de précarités : 32 % se déclarent sans domicile fixe (parfois parce qu'elles ont quitté le domicile conjugal et sont hébergées chez des proches ou en hôtel), 15% ont un handicap reconnu, 25,66 % bénéficient du RSA.

60% des personnes sont orientées, avec des orienteurs très variés : travailleurs sociaux (du Département, des communes, des associations, des hôpitaux), FNSF, AAVIV, SIAO, voire orientations en interne...

Les plateformes sont de plus en plus reconnues, puisque 40% des femmes se présentent d'elles-mêmes, sur conseil d'un proche ou d'un professionnel, grâce à des recherches internet...

Il est à noter qu'En Chemin est adhérente de la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes), qui porte le numéro national 3919. En Chemin est la seule as-

sociation dans ce cas dans le Var. Ceci nous permet d'être destinataires des appels passés au 3919 qui concernent des femmes résidant sur le territoire ayant besoin d'un accompagnement spécifique, voire d'une mise à l'abri.

Logements pour femmes victimes de violences

Nombre de femmes mises à l'abri : 104

Nombre d'enfants différents : 111

Soit un total de 215 personnes mises à l'abri sur l'année 2025.

Le dispositif de logement d'urgence ou temporaire est une action qui a démarré en 2021 et qui permet la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales, associée au suivi social global d'un travailleur social dédié pour les femmes avec ou sans enfant positionnées sur ces logements temporaires. Le travailleur social devient alors le référent de parcours sur le logement temporaire proposé à la femme et ses enfants.

Les appartements sont meublés avec tout le confort nécessaire à la prise en charge de ces personnes souvent très fragilisées par la situation qu'elles sont en train de vivre.

La mise à l'abri de ce public se fait avec certaines particularités sur le territoire varois. En effet, en-dehors des horaires d'ouverture de la plateforme dédiée aux violences conjugales, les polices municipales et le commissariat ont toute latitude d'y positionner une femme et ses enfants les soirs et les week-ends dans la mesure où un logement est disponible sur certains secteurs.

En 2025, l'association En Chemin disposait de 70 places réparties comme suit :

- 9 places d'urgence, réparties à Hyères, Fréjus et Saint Raphaël (au sein de la Résidence Accueil Femmes)
- 61 places d'hébergement, réparties à Hyères, Toulon, La Seyne, La Valette, Cuers, Brignoles, Draguignan, Fréjus, Saint Raphaël et Le Muy

Les différents logements sont un dispositif complémentaire à la prise en charge des femmes victimes et répondent à une urgence de protection de la femme et ses enfants.

Cette action a été assurée en 2025 par trois travailleurs sociaux, situés à Hyères et Toulon (pour les hé-

bergements sur MTPM), ainsi qu'à Draguignan (pour les autres territoires du département).

Ces professionnels assurent également une visite à domicile une fois par semaine et effectuent des démarches administratives liées à la sortie des violences conjugales. L'accompagnement proposé permet de dresser un diagnostic approfondi de la situation et des besoins de la personne accueillie dans cet hébergement. Il permet un suivi individualisé et personnalisé de la victime et met en lien la personne accueillie avec les services proposés au sein de la plateforme pour les FVV ainsi que vers les partenaires spécialisés FVV.

L'attribution de ces hébergements n'est pas conditionnée au dépôt de plainte et est réalisée via la coordination et l'orientation du SIAO et de différents partenaires qui abordent la thématique des violences conjugales : à savoir les Polices Municipales, les Gendarmeries, la Police Nationale de l'ensemble du Var, les intervenants sociaux en Gendarmerie (I.S.G.) et en commissariat (I.S.C.), le CIDFF, l'AAVIV et l'ensemble des travailleurs sociaux des différents départements de France.

Une fois l'orientation administrative faite, un diagnostic social est fait par téléphone avec la personne orientée afin de vérifier l'éligibilité de la demande et la possibilité de bénéficier de ce dispositif.

Cet hébergement est à titre gratuit est temporaire, à savoir 1 mois renouvelable une fois. Aucun renouvellement n'est accordé au cas où l'occupante n'adhère pas à l'accompagnement social mis en place par le travailleur social ou si elle a divulgué l'adresse de l'hébergement.

Par ailleurs, les femmes accueillies dans ces logements peuvent bénéficier d'une domiciliation administrative dans le cadre de notre agrément attribué par la Préfecture. Il s'agit en effet, soit de préparer un éventuel départ, soit de bénéficier d'une adresse si Madame a quitté le domicile (notamment si elle est hébergée dans un de nos appartements d'urgence).

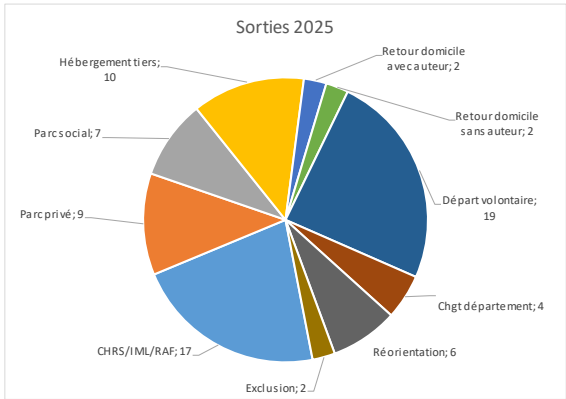
Bilan 2025

104 femmes et 111 enfants ont été hébergés, se décomposant comme suit : 51 familles monoparentales, 53 femmes isolées.

La durée moyenne du séjour pour les femmes hébergées est d'un peu moins de 5.5 mois.

78 femmes sont sorties des logements en 2025. Le

motif peut en être une entrée en logement, en hébergement (y compris chez un tiers en sécurité), un changement de département, mais également un départ volontaire du logement sans que nous ayons connaissance de la solution trouvée, qui est hélas parfois retour au domicile avec l'auteur. On le voit, ceci illustre la difficulté du parcours de sortie des violences.



Résidence Accueil Femmes

124 personnes hébergées en 2025 (71 femmes et 53 enfants)

LE PROJET

La Résidence Accueil Femmes (RAF) est une structure d'hébergement située à St Raphaël, destinée aux femmes, accompagnées ou non de leurs enfants, confrontées à des situations de vulnérabilité sociale, familiale ou conjugale. La structure dispose d'une capacité d'accueil de 39 places, dont 3 places spécifiquement dédiées à la mise à l'abri en urgence des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.



Les orientations sont exclusivement réalisées par le SIAO 115.

L'accompagnement social global est assuré par une équipe de travailleurs sociaux qui soutient les résidentes dans leurs démarches d'accès aux droits, à la santé, au logement, à l'insertion sociale et professionnelle.

La structure garantit une présence professionnelle continue, assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, permettant de répondre aux besoins des personnes accueillies et de garantir leur sécurité. Cette équipe est composée de deux travailleurs sociaux, d'agent d'accueil et de veilleurs de nuits.

La résidence accueille des femmes avec ou sans enfants ayant connu des parcours de vie marqués par des difficultés sociales, économiques ou familiales. Une part importante des résidentes a été confrontée à des situations de violences conjugales ayant entraîné une rupture du parcours résidentiel et une perte de logement.

L'objectif principal de la résidence est de proposer un hébergement sécurisant et un accompagnement individualisé favorisant la reconstruction personnelle et l'accès à l'autonomie.



Les objectifs poursuivis en 2025 demeurent identiques à ceux définis en 2024, à savoir :

- Assurer la mise à l'abri des femmes avec ou sans enfants dans un hébergement adapté et sécurisé ;
- Garantir un accompagnement social global prenant en compte l'ensemble des besoins des résidentes ;
- Favoriser l'accès aux droits, aux soins et aux dispositifs de droit commun ;
- Soutenir les démarches d'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner l'accès à un logement pérenne ;
- Renforcer l'autonomisation des bénéficiaires dans la

gestion de leur quotidien et de leur projet de vie.

Située au cœur de la commune, la Résidence bénéficie d'un emplacement particulièrement favorable. Les commerces, services publics, établissements scolaires, transports en commun et partenaires institutionnels sont facilement accessibles, favorisant ainsi les démarches d'insertion et d'autonomie des personnes accueillies.

Le travail partenarial constitue un axe essentiel de l'accompagnement proposé au sein de la Résidence Accueil Femmes.

La structure entretient des liens étroits avec les acteurs du territoire, notamment les services sociaux de secteur lorsque cela est nécessaire, les services municipaux (notamment pour la réinscription des enfants au sein des établissements scolaires), les établissements de santé, SOS Médecins, la CPAM, l'AVA de Draguignan...

Les collaborations avec les associations d'aide aux victimes, les services de protection maternelle et infantile, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les services de police et l'ensemble des partenaires locaux permettent d'apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées et de sécuriser les parcours des femmes et des enfants accueillis.

Cette dynamique partenariale favorise une prise en charge globale, cohérente et réactive, indispensable à la réussite des projets d'insertion et de relogement.

LE BILAN 2025

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'accompagnement des femmes et des enfants accueillis au sein de la résidence dans un contexte où les besoins en hébergement et en protection demeurent particulièrement importants.

La durée moyenne de séjour des résidentes s'établit de 1 mois à plus d'un an en fonction des situations témoignant de la nécessité d'un accompagnement soutenu et adapté aux réalités du territoire et aux difficultés d'accès au logement autonome.

En 2025, la RAF a accueilli sur ses 36 places (en-dehors des 3 places d'urgence, dont les statistiques incluses dans celles des hébergements dédiés) 71 femmes et 53 enfants.

Leur profil est le suivant :

- Composition familiale

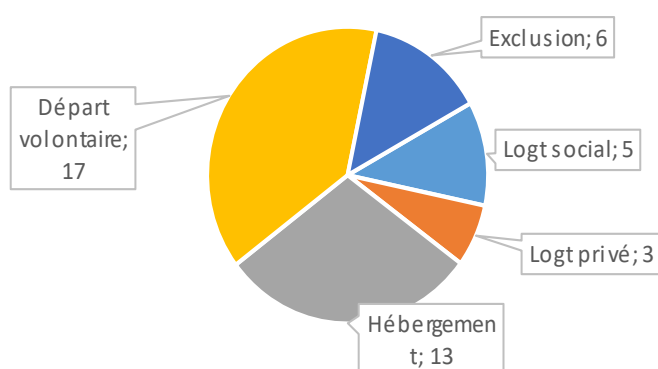
- Femmes isolées : 25
- Familles monoparentales : 46
- Age moyen des femmes : 39 ans
- 35 enfants ont été scolarisés.

La durée moyenne de séjour est de 127 jours (soit un peu plus de 4 mois). Nous avons enregistré 11 160 nuitées.

594 entretiens ont été menés par les travailleurs sociaux pour mettre en œuvre l'action, dont 58 démarches logement, 111 démarches administratives, 59 accompagnements à la parentalité, 32 accompagnements vers l'emploi.

44 ménages sont sortis en 2025, avec la décomposition suivante :

Sorties RAF 2025



Appartement parental

Ce projet global existe depuis plus de 10 ans et a toujours du succès. Il consiste en la mise à disposition d'un appartement de type T4 aux parents qui ne bénéficient pas de toutes les conditions nécessaires à l'exercice de leur fonction parentale, afin de retrouver un épanouissement en tant que parent.

Les partenaires de l'aide sociale à l'enfance sollicitent régulièrement ce dispositif pour les parents qu'ils accompagnent, ce qui permet aux professionnels d'avoir un regard croisé sur les situations orientées.

L'association propose aux pères et aux mères ayant toujours leur droit parental l'accès à cet appartement, associé aux rencontres suivantes :

- des groupes de parole mensuels animés par une

psychologue et une éducatrice de jeunes enfants qui ont favorisé le partage d'expérience, les questions, les réflexions des parents dont le lien a été fragilisé ou perdu avec leur(s) enfant(s) suite à une séparation plus ou moins longue.

- des séances techniques de jeu et de découverte, mettant en avant les outils ludiques, animées par l'éducatrice de jeunes enfants, qui ont permis de renouer le lien entre le parent et l'enfant, ceci afin de développer une complicité qui contribue à tisser ou renouer du lien et à l'enrichir au fil du temps.

Ces temps de paroles et d'échange sur cette action ont permis d'une part de restaurer le lien familial distendu en raison de la séparation entre le parent et l'enfant, et d'autre part de soutenir les capacités qu'ont les parents à investir leur parentalité au quotidien.

L'appartement de soutien à la parentalité a permis d'accompagner de nombreuses familles, en situation précaire face au logement ou mal logés, pour accueillir leur enfant. Cet appartement a également été investi par les travailleurs sociaux de la protection de l'enfance qui ont pu visiter les familles orientées et ainsi observer l'évolution et l'investissement que la famille a mis en place au fil des séjours.

Les séjours sont particulièrement demandés sur les week-ends les mercredis et les semaines de vacances scolaires.

Les parents qui participent aux groupes associés à cette action ont échangé volontiers sur les relations qu'ils ont avec leurs enfants lors de ces séjours, tant sur les points positifs que sur les points qu'ils évoquent comme négatifs. Nous avons constaté au fil du temps une liberté de parole sur la pédagogie qu'ils essaient de réinstaurer lors des séjours. Les conseils et les soutiens apportés par les groupes permettent aux usagers de se dépasser et atteindre les objectifs fixés par le groupe.

Ces temps de rencontre se sont déroulés en amont et a posteriori des séjours passés avec le ou les enfants, ce qui a permis au parent d'être dans de meilleures dispositions. Il a pu ainsi recevoir son enfant dans l'appartement en toute sérénité.

De plus, notre équipe a régulièrement échangé par mail ou par téléphone avec les partenaires professionnels sur les situations. Des temps d'échanges ont été organisés entre partenaires. Ils ont permis de redéfinir les objectifs communs. Ces démarches ont

renforcé les liens entre nos structures.

Cette action est co-financée par la CAF et par la DDETS (dispositif ALT).

Bilan 2025

Nombre parents différents : 26 - Nombre d'enfants différents : 61 enfants

Nombre de séances groupes de paroles, séances animation : 27

Nombre de séjours : 80 participations

Café des parents

Cette action groupe de paroles : «Café des parents, parlons-en Thé serein !» se veut être un espace de réflexion permettant au parent d'être acteur de sa propre solution et ainsi de faire preuve d'autonomie. C'est un soutien important à la parentalité pour les familles, en leur offrant des temps de rencontre, d'échanges et d'accompagnement adaptés à leurs besoins.

Ces temps de rencontre ont eu lieu en moyenne deux fois par mois dans un cadre convivial et bienveillant, et favorisent l'expression de tous les participants. Ils ont permis de partager leurs expériences, de réfléchir ensemble aux problématiques rencontrées et d'identifier ensemble des pistes de solutions. Ces groupes de paroles ont créé une certaine solidarité entre les participants. L'expression pleine et entière des parents, sans jugement des participants, a permis aux parents de se sentir de plus en plus à l'aise.

L'objectif principal de cette action était de renforcer les compétences parentales grâce au soutien entre pairs et à l'accompagnement proposé par les professionnels présents.

Les parents ont volontiers échangé volontiers sur les relations qu'ils ont avec leurs enfants.

Ces cafés des parents sont portés par notre association depuis quelques années. Les thématiques abordées et les problématiques sont de plus en plus facilement évoquées du fait de l'expérience de certains parents qui bénéficient de cette action depuis quelque temps. Ces derniers sont donc des parents moteurs et permettent d'apporter du soutien et rassurent d'autres parents qui semblent parfois démunis face aux situations.

Les thèmes abordés lors des groupes de parole restent sensiblement axés sur les mêmes thématiques. Ils sont liés aux problèmes de sommeil, d'alimentation de l'enfant, de harcèlement à l'école et d'impact des écrans au sein des foyers. Nous constatons une évolution sur quelques thématiques grâce aux médias et aux émissions télévisées qui sensibilise de plus en plus les parents sur ces sujets.

Ce partage d'expérience a permis aux professionnelles d'apporter des conseils et un soutien à la fonction parentale. Elles ont mis en avant les aspects positifs et ont animé l'espace de parole en proposant des réflexions et interrogations qui ont permis de trouver des solutions et les explorer. Les professionnelles ont constaté ce besoin d'échange et une adaptation des repères éducatifs à la législation française. Par cette action, elles ont apporté aux parents de nouvelles perspectives sur leur mode éducatif.

Cette action est financée par la CAF.

Bilan 2025 :

Nombre parents différents : 41

Nombre d'enfants différents : 30 enfants

Nombre de séances : 34 séances

Nombre de passages : 89 participations

CPCA

1 549 auteurs reçus

La lutte contre les violences conjugales, priorité nationale, est également un enjeu important pour l'association, qui a développé plusieurs actions en ce sens. C'est pourquoi elle s'est portée candidate à un appel à projets visant à mettre en place des lieux de prise en charge des auteurs, qui permettent de traiter la problématique à sa source.

L'association gère depuis fin 2020 le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales en direct sur le département du Var et par délégation à une association partenaire sur les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône (ressort du TJ de Marseille).

Les objectifs du CPCA sont les suivants :

- S'inscrire dans une optique de prise en charge globale de tout auteur de violences au sein du couple, engagés dans une démarche volontaire ou judiciaire ;
- Viser la réalisation d'un parcours articulé autour de différents modules d'actions (stages / actions de responsabilisation, accompagnement thérapeutique et médical en groupe ou en individuel, accompagnement socio-professionnel...), le cas échéant en lien avec le plan d'accompagnement de la personne mis en œuvre par l'administration pénitentiaire d'insertion et de probation en cas de suivi judiciaire en cours ou, en présentiel, par l'association de contrôle judiciaire socio-éducatif mandatée par l'autorité judiciaire ;
- Inscrire son action en réseau avec les autres CPCA, et notamment contribuer au transfert de connaissances, à la diffusion des bonnes pratiques sur ce champ, à l'établissement de données quantitatives et qualitatives d'activités, en particulier en inscrivant son action dans un travail en réseau : au local, avec les autres centres déployés dans la région et les autres professionnels intervenant sur la thématique ; au national, dans le cadre d'une coordination nationale.

Ce dispositif s'appuie sur un module socle obligatoire constitué de stages de responsabilisation, d'un module

complémentaire ayant trait à l'accompagnement psychothérapeutique des auteurs, et d'un dernier module recouvrant l'accompagnement social et socio-professionnel.

Par extension à notre activité existante, nous avons intégré à notre prise en charge dans le Var la possibilité de mise en logement des auteurs. Ainsi, dans le 83, 10 logements sont fléchés sur ces publics (11 auteurs hébergés en 2025). Ils permettent, notamment en sortie d'incarcération (post-sentenciel), de mettre en logement ALT un auteur sans solution d'hébergement, ceci afin d'éviter la récidive et de protéger les victimes.

Afin de mettre en œuvre les 3 modules, le CPCA a signé des conventions avec de nombreux partenaires. Dans le Var, les associations partenaires du CPCA sont : Addictions France, l'AAVIV, l'AVEF, Avenir 83, AXIS, et Résonances Médiation.

L'association ARPAS anime l'antenne du département du 06 et l'association APCARS anime l'antenne du département du 13 (juridiction de Marseille). Concernant les moyens humains, une coordinatrice de parcours anime le réseau, accompagne/oriente les auteurs. Pour le 83, une salariée d'En Chemin et une psychologue. Une référente de parcours pour le 06 et une référente de parcours pour le 13 (salariées d'associations partenaires).

Une coordination nationale des CPCA a vu le jour. Elle contribue à la communication nationale en direction des différents ministères. Le CPCA REGION SUD participe aux réunions organisées sur nos territoires (réunions de réseau) et participe aux formations, colloques proposés. Une communication nationale a été engagée par le biais d'une vidéo disponible sur les réseaux sociaux, appuyée par des affiches nationales.

Au niveau local, le CPCA participe aux COMVIF initiés par les tribunaux, ce qui permet de présenter les missions du CPCA mais aussi d'être en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués autour des VIF.

Bilan 2025

Au cours de l'année 2025, 1 549 auteurs ont été accompagnés sur les 3 départements que couvre le CPCA Région Sud En Chemin.

Quelques chiffres :

- 1 549 auteurs accompagnés
- 137 auteurs dits « volontaires », dont 102 ayant un parcours judiciaire en cours sans obligation

de suivi CPCA

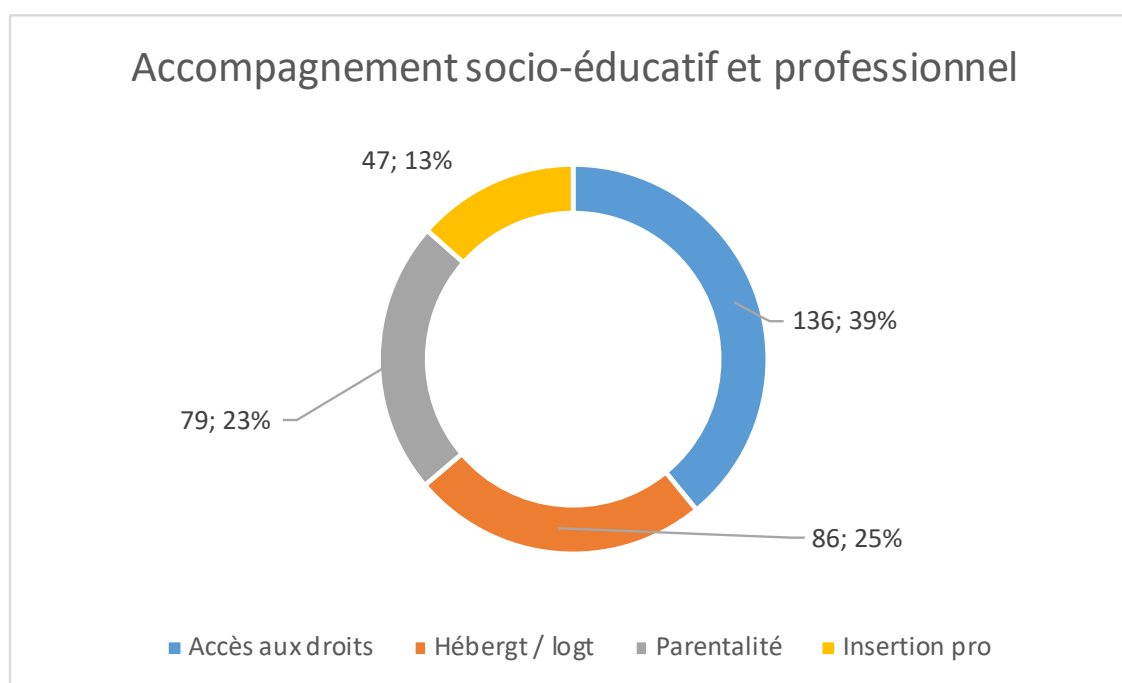
- 388 auteurs ont participé à des stages de responsabilisation / groupes de paroles complémentaires aux stages obligatoires
- 460 auteurs sont en suivi psychologique ou psychiatrique, 79 en suivi en addictologie
- 136 actes d'accès aux droits
- 86 démarches autour de l'accès à l'hébergement ou au logement
- 79 démarches entreprises autour de la parentalité
- 47 auteurs ont été accompagnés dans leurs démarches d'insertion professionnelle
- 19 auteurs orientés vers la Plateforme « Eviction » pour des nuitées d'hôtel.

plus en détail les missions du CPCA.

Le porteur CPCA participe également selon les thématiques ou besoins aux réunions des départements du 06 et du 13, en plus de « siéger » à la coordination nationale / ARSL.

Le CPCA et ses antennes coordonnent également les professionnels qui interviennent autour des situations individuelles d'auteurs(es) (mise en lien avec les services judiciaires + sociaux + soins). Cela permet de concrétiser le projet personnel de l'auteur(e) et d'assurer une continuité de parcours.

Nous pouvons constater que dans la majeure partie des cas, sans coordination du CPCA, les intervenants ne sont pas en lien.



Les difficultés rencontrées

Les référents font le constat d'une très grande précarité de certains auteurs, d'une grande fragilité, de troubles psychologiques, psychiatriques. Ce qui engendre des problématiques dans la continuité de la prise en charge à la sortie du dispositif.

Se pose également parfois la question de la réelle adhésion des auteurs.

Le partenariat

Le CPCA Région Sud participe aux comités de pilotage initiés par la DRDFE (échelle régionale regroupant les 2 CPCA Région PACA). Il participe en amont des dépôts de demande de subventions complémentaires, en cas de besoin, aux instances FIPD / CAF / communautés de communes / Agglomérations...afin de présenter

CJPP

33 auteurs accompagnés en 2025

La lutte contre les violences conjugales constitue une priorité d'action du ministère de la Justice. Les travaux issus du Grenelle des violences conjugales de 2019 ont fait émerger la nécessité d'une prise en charge efficiente des auteurs de tels faits. A cet effet, le garde des Sceaux a, sur proposition de la Haute Fonctionnaire à l'Egalité Femmes-Hommes, décidé dès le mois de septembre 2020, de la mise en place à titre expérimental d'un dispositif innovant : le contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP) du conjoint violent en phase pré-sentencielle et dans l'hypothèse d'une condamnation, son possible placement à l'extérieur en phase post-sentencielle. En Chemin a répondu au marché public de l'Administration Pénitentiaire en 2022 pour porter le Service de Contrôle Judiciaire avec Placement Probatoire (SCJPP) au bénéfice de la Juridiction du Tribunal de Draguignan. 10 CJPP existent en France (9 en métropole et 1 en Guyane).

15 places sont préposées en hébergement diffus (5 logements situés sur la commune de Draguignan à proximité de nos bureaux, mais également du Tribunal Judiciaire et de tous les services et commerces). Les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) sont orientées soit à l'issue d'une garde à vue en pré sentenciel (10 places) ou en aménagement de peine en post sentenciel (5 places). Celles-ci sont modulables en fonction des orientations et besoins qui restent à la décision de la justice. Ces auteurs présumés ou condamnés, sont placés dans le cadre de violences conjugales par décision d'un magistrat du TJ de Draguignan.

Les placements sont d'une durée moyenne de 6 à 8 mois. Lors du placement, les PPSMJ sont contraintes à des obligations de suivi d'une part dans le cadre du contrôle judiciaire effectué par l'antenne du SPIP de Draguignan, à raison d'un rdv tous les 15 jours mais aussi dans le cadre d'une obligation de soins en termes d'addictions (orientations vers nos partenaires) et d'obligation de suivi par la psychologue dédiée, à raison d'une fois par semaine (spécialisée dans l'accompagnement et la prise en charge des auteurs de violences conjugales). Des séances collectives sont menées en parallèle, sur des thématiques comme la gestion de la détresse émotionnelle, le couple, la communication non-violente, la violence, la

parentalité... Nous proposons également des ateliers sport, bien-être, cuisine, des sorties... La prise en charge est **donc sociale, psychologique, éducative, addictologique.**

L'équipe est composée d'un chef de service cadre, d'un travailleur social, d'une psychologue et d'un animateur social.

En Chemin accompagne également les PPSMJ tout au long de leur placement tant sur le volet social, éducatif que sur les tâches et obligations en lien avec l'hébergement collectif. Les PPSMJ participent à de actions de responsabilisation menées par En Chemin (travailleur social et psychologue), mais aussi avec le soutien de partenaires avec qui nous avons conventionné. En Chemin est en relation avec l'association d'Aide aux Victimes (l'AAVIV) et mène cet accompagnement en lien étroit avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation désignés pour le CJPP.

Les personnes hébergées dans le dispositif sont soumises à des contraintes horaires, définies par les magistrats. Un contrôle visuel est effectué chaque jour par l'équipe d'En Chemin, grâce au système de caméras positionnées à chaque entrée de nos hébergements.

Bilan 2025

Au 31 décembre 2025, ce sont 33 auteurs hommes qui ont été orientés vers le dispositif CJPP : 23 en pré-sentenciel et 10 en post sentenciel.

On peut également noter que plus de 80% des auteurs sont en situation d'isolement social. Les personnes ayant des enfants maintiennent généralement un lien durant le placement. Toutefois, la fréquence et la qualité de ces relations varient selon les situations individuelles.

Concernant l'accompagnement psychologique, la psychologue réalise environ 40 séances individuelles par mois. Les séances sont à fréquence hebdomadaire voire bi hebdomadaire dans les cas les plus aigus. Les problématiques les plus travaillées sont principalement la violence, l'addiction (85% ont une addiction à l'alcool, 39% au cannabis), la paternité et le psycho trauma, le rapport à l'autre (couple, pairs, famille, enfant). La durée moyenne des séances est de 45 minutes.

Concernant la dimension de la sécurité, des fiches « incident » sont rédigées à chaque manquement aux conditions du contrôle judiciaire avec placement probatoire. Au cours de l'exercice 2025, nous avons eu à déclarer 2 fuites et 6 révocations d'un contrôle judiciaire. 1 décès est également à déplorer.

RAPPORT D'ORIENTATION 2026

Depuis le dernier trimestre 2025, nous travaillons à la CHRisation de la Résidence d'Accueil pour Femmes située à St Raphaël.

L'accord ayant été reçu par la DDETS, nous allons donc procéder en 2026 à l'extension du CHRS déjà existant.

Ceci vient pérenniser l'action RAF, le CHRS étant un établissement au sens de la Loi 2002-2, il obtient un agrément de 15 ans. Parallèlement, nous procéderons à l'acquisition du bâtiment qui héberge la RAF.

Nous ouvrirons, en 2026, 10 Lits Halte Soins Santé sur la commune de La Garde. Ce dispositif nécessitera de nouveaux locaux et l'embauche d'une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmière, psychologue, travailleur social). L'ouverture est prévue courant mai.

Nous procéderons aux évaluations externes de 2 établissements qui relèvent de la Loi 2002-2 : le CPH et les ACT, tous deux situés à Hyères.

Par ailleurs, en 2026, la fusion avec l'AAVIV sera pleinement effective et un nouveau pôle « Accompagnement social et judiciaire », dirigé par Isabelle CHOUTET, ancienne directrice de l'AAVIV, verra le jour. Il intégrera l'ensemble des salariés de l'ex-AAVIV, mais également les salariés des pôles Parentalité-protection et Prévention

de la récurrence d'En Chemin avant la fusion.

Madame Sophie CAÏS, ex-Présidente de l'AAVIV, intégrera dès lors le Conseil d'administration d'En Chemin.

Tout ceci permettra de consolider l'objectif d'En Chemin : l'accompagnement global des personnes en difficulté dans le Var.

Il faut d'ailleurs noter que, compte-tenu de l'ensemble des actions actuelles d'En Chemin d'une part, et de la situation économique d'autre part, la priorité sera plus de pérenniser l'existant, que de poursuivre, au même rythme, le développement qu'En Chemin a connu par le passé.

Le Président,

Paul Lambert.